Service des
Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Le Conseil a débuté par la présentation des représentants des Conseils de quartiers qui ont signé la Charte de partenariat entre la ville d'Angers et les Conseils de quartiers.

	DOSSIERS EN EXERGUE	PAGES
	SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - ANIMATION DE QUARTIERS	
	Rapporteur : Michelle MOREAU	
1°)	Adoption des projets de quartiers *(DEL-2015-207)*	**15**
2°)	Contrat de Ville - Protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) - Adoption et autorisation de signature - Demandes de subventions *(DEL-2015-208)*	**23**
3°)	Contrat de Ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) - Conventions de cofinancement Ville d'Angers, EPARECA (Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). *(DEL-2015-209)*	**34**

	AUTRES DOSSIERS	PAGES
	SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - ANIMATION DE QUARTIERS	
	Rapporteur : Michelle MOREAU	
4°)	Dotations 2015 - Associations gestionnaires des maisons de quartier- Avenants à la convention - Approbation *(DEL-2015-210)*	**36**

5°) Fêtes de printemps - Associations gestionnaires des maisons de quartier - Attribution de subventions - Avenants - Approbation *(DEL-2015-211)* **38**

6°) Angers Proximité - Projets 2015 - Attribution de subventions - Approbation d'un avenant *(DEL-2015-212)* **40**

7°) Fonds d'intervention Cohésion Sociale - Projets 2015 1ère programmation- Attribution de subventions *(DEL-2015-213)* **45**

8°) Emplois associatifs - Renouvellement des aides pour l'année 2015 *(DEL-2015-214)* **48**

Rapporteur : Faten SFAÏHI

9°) Commémoration abolition de l'esclavage - Collectif pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage et des traites négrières -Attribution de subvention *(DEL-2015-215)* **49**

Rapporteur : Karine ENGEL

10°) Hommage aux blessés de l'armée de terre le 8 mai 2015- Collecte de fonds par l'Association des militaires du 6° Régiment du Génie - Attribution de subvention *(DEL-2015-216)* **51**

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION

Rapporteur : Caroline FEL

11°) Règlement de fonctionnement pour les structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers - Actualisation liée à la Prestation de Service Unique. *(DEL-2015-217)* **53**

12°) Association Angers Proxim' Services - Garde d'enfants à domicile - Convention d'attribution de subvention pour l'année 2015 - Avenant. *(DEL-2015-218)* **57**

13°) Accueils de loisirs associatifs - Versement de la participation sociale 2014. *(DEL-2015-219)* **59**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Alain FOUQUET

14°)	Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre/Festival d'Anjou - Convention de partenariat pour le Festival 2015 *(DEL-2015-220)*	**61**
15°)	Ensemble Amarillis - Convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire et l'ensemble Amarillis 2015/2017 - Approbation. *(DEL-2015-221)*	**69**
16°)	Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets *(DEL-2015-222)*	**70**
17°)	Organismes culturels - Conventions d'objectifs et de moyens - Avenants d'actualisation des subventions pour l'année 2015 *(DEL-2015-223)*	**72**
18°)	Charte Culture et Solidarité - Saison 2014/2015 - Conventions avec le Département de Maine et Loire - Collégiale St Martin - et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre/Festival d'Anjou *(DEL-2015-224)*	**73**
19°)	Fête de la Musique 2015 - Avenant n° 1 à la convention avec l'association UL'3 SONS *(DEL-2015-225)*	**75**
20°)	Festival Tempo Rives 2015 - Contrats avec des artistes *(DEL-2015-226)*	**76**
21°)	Bibliothèque municipale - Animations - Accueil de l'auteur Sandrine COLLETTE - spectacles "Heure d'Œuvre à St Nicolas" et "Heure d'œuvre en transat" avec Bibliothéatre - Contrats. *(DEL-2015-227)*	**78**
22°)	Musées - Proposition d'un legs d'une collection de livres appartenant à Monsieur Jacques Colonna - Refus *(DEL-2015-228)*	**79**
23°)	Musées - Acquisitions d'œuvres d'art pour l'année 2014 - Intégration dans le patrimoine de la ville *(DEL-2015-229)*	**80**
24°)	Musée château de Villevêque - Musée des Beaux-Arts - Contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie Vent Vif, l'association "la Chapelle Harmonique" et la Compagnie Les Monstrueuses *(DEL-2015-230)*	**81**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

25°)	Union Féminine Angers Basket 49 - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs. *(DEL-2015-231)*	**83**
26°)	Vaillante Angers Tennis de Table - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs. *(DEL-2015-232)*	**86**
27°)	Angers Noyant Handball Club - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs. *(DEL-2015-233)*	**88**
28°)	Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" - Attribution. *(DEL-2015-234)*	**95**

29°)	Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Aménagement d'espaces - Convention avec la SASP Angers SCO - Approbation *(DEL-2015-235)*	**97**
	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
	Rapporteur : Roch BRANCOUR	
30°)	Quartier Les justices - Site des Eclateries - Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du site - Procédure d'expropriation *(DEL-2015-236)*	**99**
	PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES - CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – PROPRETE URBAINE	
	Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE	
31°)	Musée des Beaux-Arts - Remplacement des installations de traitement d'air des réserves et du système de gestion technique de l'ensemble des installations du musée - Autorisation de signature du marché *(DEL-2015-237)*	**101**
32°)	Eglise Notre Dame - Restauration extérieure Nef et transept - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation *(DEL-2015-238)*	**103**
33°)	Acquisition de candélabres d'éclairage public - Avenant n° 1 au marché *(DEL-2015-239)*	**105**
34°)	Renouvellement des réseaux d'assainissement et de voirie rue Auguste Blandeau - Marché passé avec la société TPPL - Avenant n° 3. *(DEL-2015-240)*	**106**
35°)	Travaux de réparation dans les bâtiments - Groupement de commandes entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'EPCC Le Quai - Lots 7,9 et 10 - Avenant de transfert - Autorisation de signature. *(DEL-2015-241)*	**108**
36°)	Règlement amiable des conflits - Protocole transactionnel avec Madame Le Riche *(DEL-2015-242)*	**110**
37°)	Déchets - Remboursement de frais d'évacuation des déchets - Révision des tarifs - Approbation *(DEL-2015-243)*	**112**
	AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
	Rapporteur : Daniel DIMICOLI	
38°)	Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions. *(DEL-2015-244)*	**114**

CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

39°) Association LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) - Convention de partenariat - Demande de subvention *(DEL-2015-245)* **117**

40°) Association L'ABLETTE ANGEVINE - Convention de partenariat - Approbation *(DEL-2015-246)* **119**

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES -

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

41°) Ajustement budgétaire valant décision modificative. *(DEL-2015-247)* **121**

42°) Quartier Belle- Beille - Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Réhabilitation de 57 logements - 2 à 10 Avenue Notre Dame du Lac - Emprunts de 1 190 000 € - Garantie de la Ville *(DEL-2015-248)* **123**

43°) Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Refinancement de la dette - Scission d'un emprunt de 20 199 261,33 € - Modification de la Garantie de la Ville. *(DEL-2015-249)* **125**

44°) Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Extension de la cité universitaire Bourgonnier - Emprunt de 736 508,95 € - Modification de la garantie de la Ville. *(DEL-2015-250)* **127**

SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - SANTE PUBLIQUE - HANDICAP

Rapporteur : Richard YVON

45°) Subventions exceptionnelles - Attribution *(DEL-2015-251)* **129**

Rapporteur : Françoise LE GOFF

46°) Association La TRACE - Subvention exceptionnelle - Attribution *(DEL-2015-252)* **131**

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES -

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE

47°) Acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché *(DEL-2015-253)* **133**

	RAYONNEMENT ET COOPERATIONS	
	Rapporteur : Catherine LEBLANC	
48°)	Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions *(DEL-2015-254)*	**134**
	PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES	
	Rapporteur : Benoit PILET	
49°)	Régime indemnitaire - Catégorie B - Filière technique. *(DEL-2015-255)*	**136**
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, ATTRACTIVITE, RAYONNEMENT - ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE	
	Rapporteur : Stéphane PABRITZ	
50°)	Règlement des marchés de plein air - Droit de présentation *(DEL-2015-256)*	**138**
	Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM	
51°)	Evénement "Au Pré d'Angers" organisé par les Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire et Concours "Un des Meilleurs Apprentis de France" organisé par le Groupement des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire - attribution de subventions *(DEL-2015-257)*	**140**
	◆ **LISTE DES DECISIONS** prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**143**
	◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales	**150**
	◆ **QUESTIONS DIVERSES**	

VILLE D'ANGERS

SEANCE PUBLIQUE DU MARDI 26 MAI 2015

Présentation des Représentants des Conseils de Quartiers

Monsieur le Maire : Une fois que le conseil municipal a commencé et que chacun est installé à sa place, vous savez qu'on ne peut pas passer la parole à des gens qui ne sont pas membres du conseil municipal. Or, notre séance de conseil municipal va donc commencer avec quelques minutes de retard puisque nous allons commencer par signer, ce soir officiellement, la charte de partenariat entre les nouveaux conseils de quartier et le conseil municipal sur le mode de fonctionnement tel qu'il a été arrêté. Et c'est ce qui explique le caractère inhabituel de ce début de séance. La table ronde qui a été posée au milieu de notre hémicycle avec les crayons et le parapheur et le fait que nous allons maintenant pouvoir accueillir très officiellement ceux qui ont été désigné par les dix conseils de quartier à l'issue de leur première réunion pour venir officiellement signer cette charte de partenariat.
Je vais passer la parole à Michelle MOREAU pour les accueillir et peut être pour rappeler aussi ce qu'est le cadre et puis une fois qu'ils seront tous à mes côtés juste avant la signature, je dirai quelques mots de ce nous attendons de cette charte et plus encore de ce mandat qui commence.

Michelle MOREAU : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à chacune et à chacun. Pour rappeler le cadre légal, effectivement depuis la loi de 2002, mise en place en 2003 à Angers avec les conseils consultatifs de quartier, évolution à partir de l'expérience qui a été menée, expérience positive dont on a tiré parti et en essayant de gommer les éventuels défauts qui existaient. Pour ces nouveaux conseils de quartier, il y a donc eu trois collèges, un collège pour les acteurs de quartier qui ont été candidats et qui ont été tirés au sort par un huissier, avec un tirage au sort également pour le collège des habitants sur les listes électorales dont je citerai tout à l'heure des personnes qui ne s'attendaient certainement pas à siéger dans une telle instance et qui ont accepté de le faire.

Et puis un collège d'habitants tirés au sort à partir de candidatures spontanées soit par Internet soit par courrier. L'absence d'élus dans les conseils de quartier, ça ne veut pas dire que vous ne les inviterez pas pour des sujets qui vous préoccuperont mais ils ne siègeront pas à vos côtés lors de décisions que vous proposerez.
La charte précise donc les modalités, la saisine à la demande du Maire ou bien votre auto-saisine sur des sujets qui concerne le quartier. J'ai déjà appris qu'il y a un quartier qui se préoccupe de la sécurité routière, un autre des services ou de l'environnement donc bien avant que les règlements intérieurs ne soient adoptés, que les conseils et les bureaux ne soient désignés, il y a déjà plein d'idées.

Je vais donc appeler pour le quartier de Belle-Beille, Monsieur Michaël JONCHERAY qui a été choisi par ses pairs, il habite dans le quartier, il a été tiré au sort sur les listes électorales. Monsieur le Maire, la signature.
Je vais demander à Madame Sylviane MARIE pour la présidence de quartier du Centre-Ville. C'est sa première participation à une instance
Monsieur Alain GROLLEAU pour le conseil de quartier deux crois Banchais, qui est un nouvel angevin, qui a voulu s'impliquer dans la vie de sa Ville et il a été tiré au sort. Candidature spontanée.
Doutre/St Jacques, Madame Frédérique BLON METZINGER Elle a été tiré au sort sur les listes électorales et a accepté.
Pour les quartiers des Hauts de St Aubin deux personnes ont été mandatées et les deux signeront. Il s'agit de Madame Bénédicte BRETIN et de Monsieur Gérard SALE, tirés au sort, candidatures spontanées.
Pour le quartier Justices, Madeleine, St Léonard, Monsieur Ahmed BOUN-CHEICHK et Madame Nathalie LEPAGE. Madame LEPAGE a été tirée au sort sur les listes électorales et Monsieur Ahmed BOUN-CHEICK avait fait une candidature spontanée. Il y a un représentant associatif, ¨Monsieur PAYARD, qui est également présent mais qui ne signe pas car il a été décidé que c'était le collège habitants qui signait la charte d'engagement.
Pour le quartier du Lac de Maine, Madame Geneviève PANIER et Monsieur Hervé LAMBERT ont été tous les deux candidats spontanés. Ils ont été mandatés, il n'y a pas de Président ou de Vice-Président pour le moment.
Pour le quartier de Monplaisir, Madame Bernadette SALMON, très impliquée dans la vie associative.
Pour le quartier de la Roseraie, Madame Odile GUIBERT et Monsieur Cédric BIAS, tous les deux candidats spontanés. Madame GUIBERT a déjà une expérience de participation au précédent conseil.
Pour le quartier St Serge Ney Chalouère, Madame Marie BIEBER, habitante qui a été tiré au sort après

une candidature spontanée.

Monsieur le Maire : Parfait, donc Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus. D'abord il n'y avait pas de règles de parité absolue qui avaient été fixées par définition mais je m'aperçois que finalement la somme des décisions des différents conseils de quartier ont bien fait les choses, puisqu'on a une représentativité qui à peu près est égale à l'intérieur des différents conseils de quartier. On est très heureux de vous accueillir officiellement aujourd'hui pour le début et pour la mise en place de ce conseil de quartier.
La charte de partenariat essaye de définir l'équilibre qui est toujours compliqué entre ce qui relève de la démocratie participative et de ce qui relève de la démocratie directe telle qu'elle se vit dans cette instance. Vous le savez, on a mis en place plusieurs nouveautés. La première, c'est celle qui consiste à ne pas avoir d'élus du conseil municipal qui siègent avec vous, pour vous laisser, ce que nous espérons d'avantage de liberté, à la fois dans la manière de dire les choses quand elles sont positives ou quand elles sont négatives. La deuxième, c'est de ne pas exclure de sujets pour que vous puissiez potentiellement intervenir sur tous les sujets qui vous semblent importants.
Et puis dans le même temps, il y a des règles du jeu qui ont été définies, d'abord sur les moyens qui ont été mis à votre disposition, puis ensuite sur la manière de pouvoir répondre à vos demandes. On a par exemple prévu que les élus ou les techniciens si nécessaire pouvaient être entendus dans le cadre de vos travaux, des documents pourront être mis à votre disposition. Ils le sont effectivement dès lors que le conseil municipal vous sollicite sur tel ou tel sujet de réflexion, mais ils le sont aussi si vous avez un sujet sur lequel vous souhaitez travailler qui nécessite de la part de la collectivité qu'on puisse vous donner les moyens de pouvoir travailler.
L'autre nouveauté, c'est que vos avis nous seront transmis et que nous les annexerons aux délibérations du conseil municipal.

Parfois, il pouvait y avoir des avis qui étaient pris par les conseils de quartier, par les CCQ et ensuite les habitants ne savaient pas nécessairement ce qu'ils devenaient et une partie des élus ne pouvait pas nécessairement mesurer l'opinion des conseils de quartier sur les différents sujets. Sur le modèle de la ville de Strasbourg, on a décidé de copier ce qui nous semble être une bonne pratique et de la tester avec vous. Il y a déjà un sujet, depuis que vous êtes installé, qui nous est remonté qui est celui de la date théorique de fin des conseils de quartier. Je crois que c'est notamment dans celui de la Doutre, St Nicolas, que ce sujet a donné lieu de la part de l'ensemble des membres à une réflexion qui consiste à dire, le conseil a été installé en avril 2015, sa date théorique de fin est au 31 décembre 2016. Le temps qu'on commence à travailler, on sera déjà à la fin donc je prends un engagement devant vous très clair. C'est vrai que ça ne va pas très bien cette histoire. On ne va pas pouvoir avoir une durée de mandat de deux ans, ça n'a pas de sens, donc au minimum, il me semble qu'il faut qu'on rajoute une année pour aller jusqu'à la fin de l'année 2016 et pour qu'ensuite nous ayons sur 2017-2020 un éventuel deuxième mandat. C'est en tout cas l'orientation qu'on pourrait prendre. On va réfléchir, on va rapidement revenir vers vous pour vous indiquer ce que sera, du coup le temps effectif de travail mais on a trouvé ça plutôt encourageant avec Michelle MOREAU que à peine installés, les membres se préoccupent déjà du terme de leur mandat même si finalement entre la démocratie participative et la démocratie directe, il y avait aussi parfois certaines similitudes qui pouvaient se retrouver quand on se retrouvait ensuite en responsabilité dans une instance. Merci de votre participation, à travers vous, merci aussi à tous ceux et toutes celles qui ont joué le jeu de se porter candidat. Tout commence, cette signature de la charte, contrairement aux apparences, c'est une page blanche puisque c'est à partir de maintenant que dans les dix conseils vous siégez. Il va falloir trouver la bonne articulation pour qu'ensemble, on fasse avancer la Ville sur les petits comme sur les grands sujets en travaillant les uns avec les autres et c'est tout le défi qui nous attend collectivement à l'issu de cette signature. Merci de votre implication.

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du mardi 26 mai 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mercredi 20 mai 2015
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 45

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Daniel DIMICOLI, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :
Mme Catherine LEBLANC
Mme Isabelle LE MANIO
M. Frédéric BEATSE
M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.
Mme Catherine LEBLANC a donné pouvoir à M. Christophe BECHU
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Florian SANTINHO
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
Mme Alain FOUQUET a donné pouvoir à Pascale MARCHAND (à partir du dossier n°15)
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'au dossier n°14)
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (à partir du dossier n°10)
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON (à partir du dossier n°13)
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE (à partir du dossier n°38)

Le conseil a nommé secrétaire, M. Roch BRANCOUR

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 mai 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Monsieur le Maire : Très bien, Mesdames et Messieurs, nous entamons ce conseil municipal du 26 mai, il me revient d'abord de vous indiquer que nous avons un secrétaire de séance en la personne de Roch BRANCOUR, que je félicite. Je vous indique que nous avons un certains nombres d'élus qui sont excusés, Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à Florian SANTINHO, Luc BELOT a donné pouvoir à Antony TAILLEFAIT, Françoise LE GOFF avait prévu d'être en retard mais elle est tout à fait à l'heure, Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Fatimata AMY, Catherine LEBLANC m'a donné pouvoir. Et puis, certains vont partir avant la fin, sans doute contenu de l'inauguration de la quinzième édition du festival Cinéma d'Afrique, et pour être précis, l'adjoint à la culture nous représentera donc, Alain FOUQUET dès lors qu'il sera parti donnera pouvoir à Pascale MARCHAND, Silvia CAMARA-TOMBINI donnera pouvoir à Rose-Marie VERON, Alain PAGANO donnera pouvoir à Gilles MAHE et Faten SFAIHI donnera pouvoir à Michelle MOREAU. Et Gilles GROUSSARD est en retard et tant qu'il ne sera pas arrivé, c'est Stéphane PABRITZ qui a son pouvoir.
Voilà Mesdames et Messieurs les quelques sujets que je voulais évoquer. Nous allons donc pouvoir maintenant entamer ce conseil municipal mais vous me permettrez de dire quelques mots en propos préliminaires. D'abord pour vous dire à quel point je me réjouis mais nous nous réjouissons tous de la signature qui vient d'avoir lieu. Les premiers dossiers ce soir vont concerner dans la continuité de l'installation de ces conseils de quartier, la vie associative et le contrat de ville, les projets de quartier, le programme de renouvellement urbain, qui sont autant de sujets dont chacun mesure l'importance, mais je voulais évidemment insister sur deux autres événements, un qui vient d'avoir lieu, l'autre qui va arriver, et qui s'inscrivent, l'un et l'autre, dans la volonté pour notre ville, d'assurer son rayonnement. Celui qui a eu lieu, bien entendu, et je ne vais évidemment pas insister, mais il aurait été difficilement concevable que je ne dise pas quelques mots en ce début de Conseil, c'est évidemment la joie collective que nous avons ressentie, vendredi soir, avec la victoire du SCO et sa qualification, l'année prochaine, pour jouer en Ligue 1. Au-delà du caractère sportif, chacun mesure, d'abord, le caractère particulièrement populaire de cet événement avec des dizaines de milliers d'Angevins dans les rues dès la fin du coup d'envoi, et avec un engouement, un enthousiasme, et une ferveur qui ont été extrêmement agréables pendant tout le week-end et qui va permettre à notre ville de bénéficier d'une exposition, sur le plan médiatique, beaucoup plus forte que par le passé.

Et puis, le deuxième événement auquel je fais référence, c'est l'inauguration de la Cité de l'Objet Connecté qui arrive, maintenant, à grands pas, qui aura lieu le 12 juin. Nous aurons le privilège d'avoir le Président de la République, en personne, qui viendra pour inaugurer cette Cité de l'Objet Connecté ; c'est dire à la fois l'importance, d'un point de vue économique, pour notre territoire, de cet événement, mais aussi la résonance particulière que ça donnera à cette journée et la capacité, là aussi, que nous aurons à en faire un effet de levier puissant sur notre territoire.

Beaucoup de choses sont en train d'être organisées. Le jumelage que nous avons avec Austin qui a donné lieu, à la fin du mois de mars, comme de manière traditionnelle, à une présence de notre ville au South by Southwest qui est l'événement culturel majeur, mais pas seulement culturel, d'Austin, se traduira, par exemple, le jour de cette inauguration, par le fait que la Chambre de Commerce franco-américaine, qui est basée à Austin, organisera un petit-déjeuner, enfin, ils seront avec nous en temps réel, donc ce sera le petit-déjeuner pour eux, pour faire en sorte que les ressortissants de cette Chambre de Commerce franco-américaine puissent assister en direct à cet événement. Et dans la continuité de cette inauguration, j'aurai l'occasion de décliner, plutôt devant le Conseil d'Agglomération compte tenu de la répartition des compétences, les moyens et l'accompagnement que le territoire va mettre à cette filière des objets connectés, bien sûr à la Cité. Vous savez que nous avons acheté le bâtiment, qu'on participe à l'inauguration, que nous mettons à disposition des chargés de relations presse de la Ville. À compter de cette date, Corinne BUSSON-BENHAMMOU sera intégralement rattachée à la filière numérique, à la fois pour faire rayonner la Cité de l'Objet Connecté mais pour aussi assurer la promotion du territoire et des entreprises du territoire au travers de cette filière et des objets intelligents, mais au-delà de ça, les usages, en termes de services publics, pour lesquels nous utiliserons au quotidien des objets connectés pour les habitants. J'avais eu l'occasion, pendant la campagne municipale, par exemple, de suggérer que nous pourrions mettre en place, dans les containers enterrés qui sont des lieux aux abords desquels un

manque de civisme fait parfois que même quand ils sont pleins, les citoyens continuent à ajouter des ordures autour, des petits capteurs qui permettraient de mesurer quel est le niveau de remplissage pour qu'on puisse optimiser les collectes. Nous allons passer, de manière extrêmement concrète, des conventions pour des usages d'objets connectés de ce type, je pense à ça mais il y en a d'autres, qui nous permettront de nous positionner sur la carte des objets connectés, pas seulement parce qu'on les pense et parce qu'on les fabrique, mais aussi parce qu'on les utilise au quotidien pour les habitants. Et nous les utiliserons également dans une optique qui consistera à rendre publiques un certain nombre de données pour les citoyens, à travers, par exemple, des capteurs, sur le bruit, sur la qualité de l'air, ou sur des choses de ce type, qui permettront, là aussi, de poursuivre cette déclinaison de la ville numérique sur l'ensemble de notre territoire. Voilà, très succinctement, les quelques mots que je souhaitais, mes chers collègues, indiquer en ce début de Conseil, avant que nous puissions, ensemble, regarder et examiner l'ordre du jour. La parole est à Rose-Marie VERON.

Rose-Marie VERON : Oui, Monsieur le Maire, merci. Ce sont des événements importants que vous nous relatez, bien sûr, la Cité des Objets Connectés, et puis cette victoire du SCO. Donc, au nom du groupe Aimer Angers, nous nous associons à vos félicitations, entre autres, pour le SCO. Angers était en fête, il y a eu un vrai moment de joie partagée, une cohésion autour de cette montée, une ville en noir et blanc heureuse de ce résultat. La Ville et notre équipe municipale ont toujours soutenu le SCO à différents niveaux, que ce soit par la mise en place des navettes, le centre de formation, les aides aux différentes filières, les subventions de fonctionnement, eh oui, nous avons vécu vraiment de beaux moments. Alors, nous aurons à rediscuter de la politique sportive, des budgets, des soutiens aux clubs professionnels et amateurs, mais je crois que, pour l'instant, il faut savourer ensemble cette victoire, et nous saluons avec plaisir la montée du SCO en Ligue 1.

Bien évidemment, sur la Cité des Objets Connectés, nous en sommes aussi vraiment tout à fait ravis, et vous savez combien, entre autres, Luc BELOT y travaille ; Frédéric BEATSE s'était aussi allié sur cette opération ; je crois que c'est un véritable événement majeur pour notre ville. Et puis, nous sommes ravis aussi d'accueillir les membres des Conseils de quartiers à une manifestation que nous découvrons, comme tout un chacun, donc bienvenue à eux. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Très bien. Juste sur le dernier point : celles et ceux qui ont pris le temps de lire l'ordre du jour du Conseil Municipal ont bien vu cette phrase : « Le Conseil débutera par la présentation des représentants des Conseils de quartiers qui signeront la Charte de partenariat entre la Ville d'Angers et les Conseils de quartiers », ordre du jour qui a été envoyé selon les délais légaux à l'ensemble des élus municipaux, quel que soit leur groupe de rattachement. Que vous découvriez ensuite ceux qui ont été désignés par les Conseils de quartiers, c'est vrai, les méthodes ont changé, on fait en sorte de faire vivre la démocratie participative, ce ne sont pas les élus de la majorité qui choisissent les représentants. Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne vais pas en rajouter des tonnes sur le plaisir partagé de la ville, et au-delà, qui a vibré aux exploits du SCO. Évidemment, nous sommes ravis, heureux, à la fois pour l'aspect purement sportif, avec une vitrine sportive qui peut et doit contribuer au développement sportif amateur et dans toutes les disciplines, mais également pour le rayonnement médiatique et les retombées économiques potentielles que cela représente pour notre ville. Et puisqu'on est dans le sportif, je vais aussi féliciter les clubs, tels que l'UFAB, pour ses bons résultats, qui fera rayonner Angers au niveau européen, et aussi la montée du SCO Rugby à l'échelon national.

C'est une bonne nouvelle, au-delà du foot, même si le foot fait plus parler de lui par l'aspect populaire, d'avoir la représentation de notre ville dans différents sports, à des échelons de très haut niveau. Par contre, vous me permettrez de mettre un carton rouge, ça n'étonnera personne, à votre adjointe Madame BIENVENU pour ses propos dans la presse locale, qui ont choqué bien au-delà de nos rangs, quand elle dit, je cite : « Une montée en Ligue 1, qu'espérer de mieux pour une première année de mandat ? Je ne voulais tellement pas que le SCO monte l'an passé ; nous aurions, certes, salué avec plaisir la montée, mais elle ne nous aurait pas appartenu. » Je ferme les guillemets de la citation. Franchement, le club mérite mieux qu'une OPA politicienne pour s'approprier les bons résultats qui ne peuvent figurer au

bilan d'aucune équipe municipale. Les résultats sportifs appartiennent aux joueurs, aux formateurs, aux supporters. En revanche, on peut discuter la politique sportive, et elle doit être discutée par les élus que nous sommes, c'est là totalement légitime, chacun dans son rôle, et d'ailleurs, j'aurai l'occasion, pour notre groupe, de vous poser quelques questions à ce sujet, quand on arrivera aux délibérations 25 à 29. Merci.

Monsieur le Maire : Bon. Eh bien il me tarde qu'on soit rendus aux délibérations 25 à 29, Monsieur PAGANO, d'abord, parce que ça nous permettra, nous aussi, à ce moment-là, de saluer les résultats de l'UFAB et de joindre un geste de soutien plus appuyé que l'année dernière compte tenu de ces résultats et de cette accession au niveau européen ; ensuite, je veux revenir quelques instants sur les propos que vous avez tenus.

D'abord, en vous entendant dire que vouliez mettre un carton rouge, dans votre bouche, je ne savais pas si c'était des compliments ou si ça devait avoir un sens politique ou un sens sportif. Bon. J'ai compris, par la suite, que c'était plutôt le sens sportif qu'il fallait y voir, et pas le sens politique. Je crois qu'il ne faut pas, compte tenu de l'ensemble des sujets parfois graves qu'on est amenés à voir, polémiquer sur les mauvaises choses. Les propos de Roselyne BIENVENU ont été tenus avec un sourire, et absolument pas de manière rationnelle, y compris, d'ailleurs, pour la raison que vous venez de dire : c'est qu'aucune municipalité, quelle que soit sa couleur politique, ou quelles que soient les décisions qu'elle prend, n'a une influence sur le résultat. Donc il fallait les entendre comme étant une boutade. C'est aussi ce qui fait le charme de ceux qui débutent une vie politique et qui en sont à leurs premières années en termes de responsabilité, et peut-être que vous serez, vous aussi, un jour, puni par là où vous aurez péché, c'est-à-dire en découvrant, et j'utilise ces propos à dessein même s'ils sont une entorse à la laïcité que je vous demande d'excuser tout aussi vite, que, parfois, une absence de langue de bois, un ton détendu dans une interview d'un journaliste qui pose les questions de manière agréable, à la fin d'une longue journée, peuvent mener à tenir quelques propos qui s'expliquent davantage par un contexte dual que par une sortie collective qui aurait vocation à se retrouver ensuite dans la presse. C'est ce qui fait toute la joie, toute la beauté, et tout le charme des débuts de mandat. Vous verrez que, dans quelques années, vous reprocherez parfois ce manque de fraîcheur dans des interviews qui seront plus aseptisées. Mes chers collègues, nous allons nous arrêter là, non pas pour la totalité de la soirée, on va au contraire commencer l'examen, maintenant, de l'ordre du jour, et je vais vous inviter, pour ce faire, à ce que nous puissions nous pencher sur le premier dossier de l'ordre du jour qui concerne l'adoption des projets de quartiers, et je vais vous demander, Madame MOREAU, de bien vouloir nous les rapporter.

DOSSIERS EN EXERGUE

Délibération DEL-2015-207

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Adoption des projets de quartiers

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Les projets de quartier s'inscrivent dans la volonté de l'équipe municipale d'affirmer son rôle d'animatrice de son territoire en assurant son développement au plus près des réalités de vie et des spécificités de chacun des 10 quartiers angevins.
Ces projets abordent l'ensemble des thématiques qui structurent la vie sociale, culturelle, économique et urbaine des quartiers.
Ils constituent une démarche dont l'objectif est de préciser les enjeux prioritaires de la ville et de favoriser leur compréhension auprès des habitants et acteurs de chacun des 10 quartiers angevins.
L'élaboration de ces enjeux a fait l'objet d'une construction partagée avec des habitants et des partenaires au cours de l'année 2014 dans le cadre des espaces de coopération puis d'une validation par la nouvelle équipe municipale en fin d'année 2014.
Le projet de quartier se veut être un processus partagé et évolutif qui pourra faire l'objet de réajustement au fur et à mesure de sa mise en œuvre prévue de 2015 à 2019. Pour ce faire, un temps annuel par quartier sera proposé par les adjoints de quartier afin de partager auprès des habitants et des différents partenaires l'évolution et la concrétisation des actions.
Ces projets de quartiers offrent donc le cadre du développement partagé du quartier. Ils ont nourri plusieurs démarches comme :

- La déclinaison territoriale du contrat de ville unique pour les quartiers concernés par la nouvelle géographie prioritaire (Roseraie, Bédier/Beauval/Morellerie, Belle Beille, Hauts de St Aubin, Deux croix Banchais, Monplaisir et l'îlot Savary)
- Le protocole de préfiguration de la future rénovation urbaine pour les quartiers de Monplaisir et de Belle Beille
- L'appel à projet en direction des maisons de quartier pour le futur conventionnement Ville-Associations de quartier

Par délégation de Monsieur le Maire d'Angers, l'interlocuteur privilégié du projet de quartier est l'adjoint de quartier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Adopte les projets de quartier pour la période 2015-2020

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

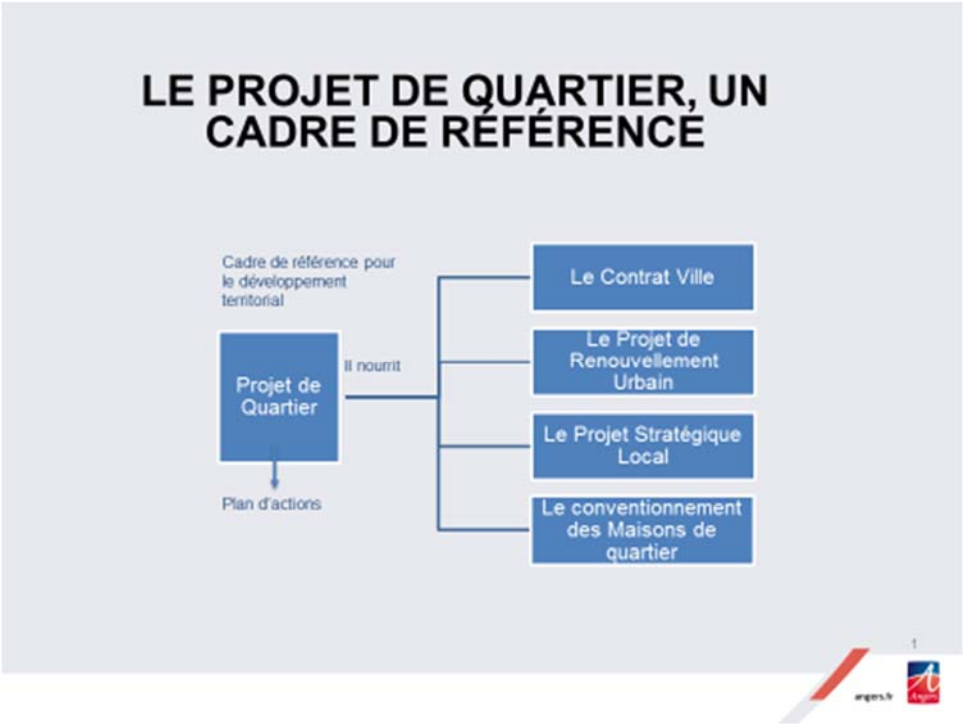

Michelle MOREAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Eh bien, ça va faire la jonction entre

continuité et changement. Continuité dans les vocables. Oui, nous avons repris l'idée des projets de quartiers qui existaient déjà, a minima, mais qui existaient, en essayant d'en faire, pour chacun de nos quartiers, 10 quartiers, un cadre de référence, et en vous les présentant, ce soir, au Conseil Municipal, pour bien vous montrer que ces projets, qui ont été travaillés avec les partenaires des différents territoires, partenaires associatifs, partenaires professionnels, les élus de quartiers, bien entendu, qui ont donné lieu à 90 réunions au total, 9 par quartier environ, et qui ont pour objectif de donner une ossature, une ligne de conduite, qui correspond à notre projet municipal, sans être figés, c'est-à-dire que, bien sûr, c'est la période 2015-2019, mais on sait que les actualités de territoires peuvent faire évoluer dans les priorités, et on ne veut pas être enfermés. Ce sont, ensuite, chaque année, les plans d'actions qui permettront de suivre le déroulé de notre programme politique. Donc le projet de quartiers a nourri le contrat de ville, il a nourri l'étude sur le projet de renouvellement urbain, le projet stratégique local, qui est plus à l'échelle de notre communauté, et le conventionnement des Maisons de quartiers, dont la réflexion est en cours, qui va, évidemment, s'appuyer à la fois sur ces préoccupations géolocalisées, et en même temps, thématiques, pour chacun de nos 10 territoires. Excusez le vocabulaire un petit peu technique pour tous les nouveaux membres du Conseil de quartiers, vous vous y ferez très vite, je vous assure.

Le projet de quartiers, pour la ville, c'est à la fois assurer une animation de ce territoire au plus près des réalités, c'est la raison pour laquelle, si vous avez pris le temps de regarder sur le site de la Ville l'intégralité des textes, cela commence par une fiche d'identité qui rappelle ce qu'est le quartier, nombre d'habitants, les ressources, la diversité associative, donc on part de l'identité pour arriver à une démarche qui indique cette préoccupation de dialogue, avec les habitants et les acteurs de quartiers, sur les évolutions et les enjeux, et, in fine, cette formalisation pour préciser les objectifs de développement et hiérarchiser les actions qui répondent aux objectifs fixés, en étant humbles par rapport à cette dernière partie, comme je vous l'ai dit, puisque les actions, on en détermine le sens chaque année, mais ça pourra évoluer, bien entendu.

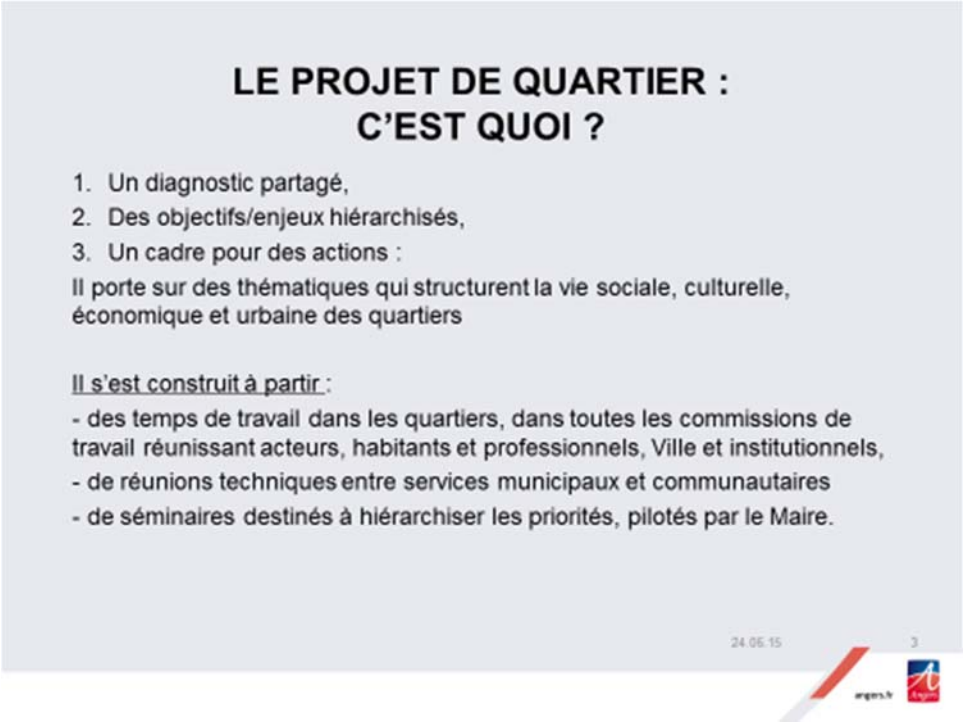

Diagnostic partagé, je l'ai dit, objectifs/enjeux hiérarchisés, cadre pour des actions, dans le domaine de la vie sociale, de la vie culturelle, de la vie économique qui est du ressort du quartier, pas à l'échelle de l'agglomération, bien sûr, donc les initiatives locales, et les préoccupations urbaines du quartier. Beaucoup de temps de travail dans des Commissions, avec habitants et professionnels, Ville et institutionnels, des réunions techniques entre services, et des séminaires, pilotés par le Maire, entre les élus, puisque vous le savez, hier, comme aujourd'hui, et sans doute demain, il s'agit de croiser les données des élus qui ont une spécialité thématique avec des élus qui sont sur un territoire, et qui ressentent et qui veulent faire vivre ces préoccupations du territoire.

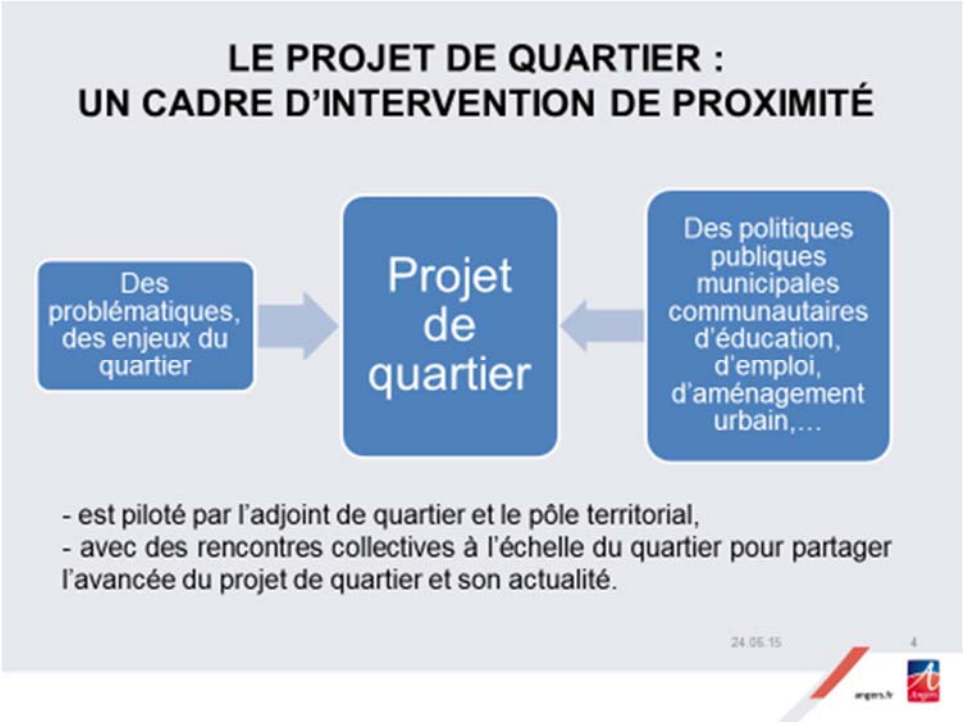

Voilà le récapitulatif de ce cadre d'intervention : problématiques, projets de quartiers, et la déclinaison dans les politiques, sur l'éducation, l'emploi, l'aménagement, piloté, à l'échelle du territoire, par l'adjoint de quartiers et le pôle territorial, et avec des rencontres collectives et régulières. Voilà, chers collègues, je ne vais pas rentrer davantage dans le détail, je préfère répondre à vos questions, présenter les projets de quartiers sur lesquels nous nous engageons, et, bien sûr, je vous invite à retrouver, nous n'avons pas imprimé, par souci d'économie, l'intégralité de ces documents sur le site de la Ville.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci à Michelle MOREAU pour cette présentation. Vous avez compris évidemment que la présentation de ce soir ne tenait pas au hasard. Il s'agit aussi d'avoir une base qui sera communiquée aux nouveaux conseillers de quartiers qui viennent de s'installer pour pouvoir initier le dialogue sur la base d'une forme de feuille de route qui aura vocation à évoluer, puisqu'elle est précise dans les orientations et les ambitions, mais qu'elle est extrêmement souple sur les modalités et sur la manière d'y parvenir. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire. Madame MOREAU, mes chers collègues. Nous nous réjouissons, tout d'abord, de la continuité de la démarche entamée dès 2012, mais il nous semble que la proposition que vous nous faites aujourd'hui ne soit pas à la hauteur de l'ambition des projets de quartiers de la ville d'Angers ; c'est pourquoi nous nous abstiendrons. En effet, nous nous posons un certain nombre de questions que je vous adresse, à vous et à vos adjointes et adjoints de quartiers. Tout d'abord, le terme « partagé » est revenu à 4 reprises en un même paragraphe de cette délibération : « une construction partagée », « un processus partagé », « afin de partager auprès des habitants », « le développement partagé du quartier », et vous l'avez même repris tout à l'heure en présentant cette délibération...

« Un diagnostic partagé ». Nous pensions bien, en lisant cela, que vous aviez dû beaucoup partager. Le terme de « partage » m'amène à penser que vous avez eu une réflexion partagée avec des acteurs du quartier : les associations, les habitants, les partenaires. D'un autre côté, la Charte des Conseils de quartiers que nous avons votée, il y a quelques mois, et dont Monsieur le Maire nous a présenté un certain nombre de représentants ce soir, nous disait que, dans ses objectifs, il y avait l'expression des habitants sur les enjeux, les projets, et les plans d'actions de leur quartier. Je vous demande donc pourquoi les Conseils de quartiers, dont l'objet est de travailler à cette co-construction de ces projets de quartiers, ne sont pas impliqués dans la démarche. Il nous semble important que la démocratie participative prenne vraiment tout son sens dans l'élaboration de ces projets de quartiers, avec les habitants et les acteurs du quartier. C'est pourquoi nous vous proposons, comme vous le faites pour les maisons de quartiers, de prendre plus de temps et de mettre ce temps à profit pour élaborer ces projets de quartiers avec les nouveaux Conseils de quartiers et les Conseils citoyens.

Ma seconde question porte sur l'appel à projets en direction des maisons de quartiers pour le futur conventionnement Ville/associations de quartiers : qu'en est-il ? Vous nous aviez dit, le mois dernier, que les maisons de quartiers et les associations, pour être plus précise, devront porter le projet de la ville. Nous resterons donc vigilants à ce que ces maisons de quartiers continuent à avoir une autonomie de travail nécessaire à l'avancée de leurs projets.

Enfin, sur le fond, nous émettons aussi quelques réserves sur les moyens qui vous permettront de remplir les objectifs affichés dans ces projets de quartiers. Par exemple, pour le projet de quartier de Belle-Beille, j'aimerais demander à Madame LEBEAUPIN, adjointe de ce quartier, comment elle compte répondre à la mixité sociale et à la diversité de peuplement dans le secteur Notre-Dame-du-Lac ? La rénovation urbaine est, bien entendu, l'un des moyens, mais il est loin d'être suffisant.

Je partage également mon inquiétude sur l'axe tranquillité publique qui révèle pleinement votre politique sécuritaire à travers la vidéo-surveillance qui apparaît dans quasiment tous les projets de quartiers : ainsi, dans le projet de quartier de La Roseraie, mais il en est de même pour d'autres quartiers, tels que Monplaisir, Grand-Pigeon, les Hauts-de-Saint-Aubin, et cætera. Vous nous dites clairement vouloir veiller à la sécurité des habitants grâce à la vidéo-surveillance et à la police municipale. À cela, nous préférons mettre plus de moyens sur la prévention et sur l'accompagnement social, d'où ma question

que j'adresse à Monsieur LATTE, en tant qu'adjoint de quartiers : qu'en est-il des moyens donnés à la prévention et à l'accompagnement social ? Qu'en est-il, par exemple, du dispositif des correspondants de nuit ?

J'en profite aussi pour vous dire l'émotion duale que nous avons ressentie avec des centaines et des milliers d'habitants du quartier de la Roseraie et d'Angers : une émotion, d'abord, de joie, suite à la montée en Ligue 1 du SCO, le vendredi, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, en début de ce Conseil. Et le lendemain, un jeune du quartier, il avait 15 ans, est mort suite à une crise cardiaque lors d'un match de foot. Toute la famille, la communauté guinéenne d'Angers, tout un quartier est en deuil aujourd'hui, et je voulais avoir cette pensée pour ce jeune Angevin et partager l'immense douleur de sa famille et de ses copains de la Roseraie.
Enfin, pour revenir à cette délibération et pour terminer, nous nous abstiendrons, car sur la forme, la démarche est à revoir, notamment dans le partage du travail réalisé, et sur le fond, car nous sommes réservés sur certains moyens que vous souhaitez mettre en œuvre. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Avant que chacun réponde, puisqu'il y a au moins un point, évidemment, sur lequel nous nous retrouvons tous : c'est celui, évidemment, du caractère effroyable de la mort d'un jeune de 15 ans d'une crise cardiaque pendant un match de foot, et sur lequel, bien entendu, l'émotion est ici unanimement partagée, quels que soient sa communauté d'origine ou son quartier, tout simplement parce que 15 ans, ce n'est pas un âge pour mourir, encore moins quand on est sur un terrain de sport entouré par l'ensemble de ses amis.

Maintenant, sur le fond, vous avez posé un certain nombre de questions et je remarque que vous en avez posé aussi bien sur la une, sur la quatre, donc on va faire en sorte de pouvoir vous répondre. Néanmoins, on n'est pas, ce soir, dans un débat sur ce qui se passe à Belle-Beille, à La Roseraie, avec une interpellation directe sur ce que les différents adjoints peuvent envisager ou sur la manière dont les choses s'organisent, Madame ARAB. J'apprécie le fait que vous ayez envie de distribuer la parole dans cette Assemblée, mais il se trouve que ce n'est pas tout à fait conforme ni au règlement intérieur ni à la manière dont les choses se passent. Donc on va faire en sorte de vous répondre. Peut-être Madame MOREAU, dans un premier temps, vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse ?

Michelle MOREAU : C'était deux questions. Il y a un élément que je ne comprends pas. J'ai eu l'honnêteté de vous dire la réalité, à la fois de continuité et de changement. Dans la précédente équipe, jamais, jamais les projets de quartiers n'ont été présentés officiellement. Alors, comme ça, on ne s'expose pas à montrer ce qu'on veut faire et à comparer ce qu'on a fait. Nous prenons le risque d'afficher, de façon détaillée, par quartier, ce que l'on souhaite faire, ce que l'on va faire, et vous êtes en train de critiquer le principe. Mais les premières réunions, elles datent de mars 2014. C'est vous qui aviez pris un cabinet parisien à 30 000 euros pour faire une enquête socio-urbaine sur les quartiers. Je peux vous assurer je n'aurais pas fait ce choix. Mais on a essayé de s'adapter et de faire participer. Les Conseils de quartiers viennent d'être installés ; il est évident, et je l'ai dit, qu'il y aura une révision annuelle des programmations, précisément pour s'adapter, mais à un moment donné, il faut bien donner le top départ. Les Conseils citoyens, créations de la Loi de février 2014 par l'État, viennent d'être mis en place par Monsieur le Préfet pour la politique de la ville. La politique de la ville, c'est 7 micro-quartiers de la ville ; là, on vous parle de 10 quartiers INSEE. C'est-à-dire qu'on fait le choix d'afficher une politique sur l'ensemble du territoire. Ça, c'est sur la question de principe.

Au niveau de l'implication, mais c'est évident que les Conseils de quartiers, ça va être un des premiers documents qu'ils vont recevoir, et ils vont amender, ils vont suggérer, ils vont proposer. Tout ce qui a été dit en matière de prévention, les collègues pourront bien sûr répondre, mais il y a beaucoup de questions qui relèvent, et d'ailleurs vous avez donné la réponse donc vous n'étiez pas dupe, du renouvellement urbain, puisque dans le programme de renouvellement urbain, on ne doit pas, cette fois-ci, se contenter de l'urbain, mais on doit intégrer le travail qui est le plus difficile de l'humain. Alors, reprocher le manque de mixité de l'avenue Notre-Dame-du-Lac, excusez-moi…

Monsieur le Maire : D'une manière plus large, moi, Madame ARAB, j'ai un vrai regret. Vous aviez

une intervention écrite, c'est votre droit. Mais vous n'avez absolument pas tenu compte de ce que j'ai dit juste avant que vous lisiez votre feuille. Et qu'est-ce que j'ai dit ? J'ai dit précisément qu'on les mettait en place ce soir, de manière concomitante aux Conseils de quartiers, pour faire en sorte que le dialogue puisse s'installer avec eux. Donc il y a déjà à peu près la moitié de votre intervention, sur comment est-ce que les choses vont s'articuler avec les Conseils de quartiers, qui tombe à plat, ou plutôt, sur laquelle je vous avais déjà donné des éléments. Tant qu'il n'y avait pas de Conseils de quartiers, on ne pouvait évidemment pas être dans une forme de concertation ; il nous semblait plus respectueux de le faire sur une base, comme vient de l'expliquer Madame MOREAU.

Sur l'ironie avec laquelle vous avez décidé de prendre la répétition du terme « partagé », c'est vrai qu'Euro RSCG, pour plusieurs dizaines de milliers d'euros, nous aurait sans doute conseillé d'utiliser le mot de « polyphonie », nous aurait peut-être même incités à expliquer que de la concertation comme d'une chrysalide, le papillon des projets, allait pouvoir sortir, ou ce genre de formule qui, compte tenu du coût à la minute, me semble peu respectueuse des citoyens dans la façon dont on les utilise et dont on les a financés. Alors, sur le fond, voilà, on pose des projets, et ces projets, figurez-vous, il se trouve que c'est la reprise des engagements de campagne que nous avons pris. Alors, vous pouvez nous reprocher de vouloir tenir nos engagements de campagne, et je ne vous reproche pas de ne pas les voter, mais c'est quand même assez singulier comme critique. Monsieur LATTE, vous avez été interpellé. Est-ce que vous souhaitez dire quelque chose ?

Gilles LATTE : Oui, je voudrais rassurer Madame ARAB, qui a une lecture un peu sélective des projets de quartiers, en se fixant sur la sécurité et les caméras. Il y a, dans ces projets de quartiers, des multitudes de propositions qui vont permettre de travailler tous les autres aspects de la vie sociale, de la vie sportive, de la vie culturelle, de la solidarité. Je pense que là, il y a un cadre qui va permettre à toutes les associations et à tous les acteurs des quartiers de s'investir dans une politique au service de l'ensemble citoyen. Rassurez-vous, il n'y a pas que de la sécurité dans les projets de quartiers, et j'invite tout le monde à les lire, et à les parcourir, et notamment tous les habitants et tous les responsables associatifs, pour se saisir de ça, et engager une vraie politique au service des habitants.

Monsieur le Maire : L'honnêteté vous aurait, par exemple, conduit à lire la phrase suivante, à propos de la Roseraie, « organiser des actions de prévention en direction des jeunes », puisque ça figure en toutes lettres comme étant l'un des tirets qui figure dans ces projets de quartiers, et de ne pas donner, par votre lecture cursive ou par le résumé que vous en faites, une lecture qui n'est pas appropriée. Accessoirement, vous étiez à la réunion de quartier de la Roseraie où plus de la moitié des questions ont porté sur les questions de sécurité. Alors, je veux bien croire qu'on est dans un délire, parce que, là, il faudrait peut-être que vous enfermiez l'ensemble des habitants qui expriment ce type de propos en réunion publique, également.

Sur Belle-Beille, honnêtement, nous serions en responsabilité depuis 50 ans, je pourrais entendre que vous nous posiez des questions sur l'équilibre et la mixité dans un quartier. Que vous nous demandiez, 12 mois après les élections, ce qu'on compte faire sur la manière de rétablir davantage de mixité dans un quartier, alors que c'est votre équipe qui, depuis près de 40 ans, est en responsabilité, je trouve simplement qu'il y a une petite confusion sur les échelles de temps. On a dit les choses de manière très claire, à la fois à travers l'opération de renouvellement urbain, et à travers la stratégie de peuplement que nous avons présentée devant l'Agglomération, que nous avons eu l'occasion de présenter devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et que nous déclinerons, en 2016, dans le cadre de la communauté urbaine. Là aussi, ce sont des propos très clairs que j'ai eu l'occasion de tenir dans d'autres enceintes. Sincèrement, je pense qu'il y avait une autre manière de nous expliquer que vous ne partagiez pas ces Conseils de quartiers, puisque c'était la copie de nos engagements de campagne et qu'ils n'avaient pas pu faire l'objet de la concertation avec les Conseils de quartiers, puisqu'ils se sont installés ce soir. Néanmoins, je vais les proposer à votre suffrage. Je vais vous demander quels sont ceux qui souhaitent voter contre ces projets de quartiers. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Et quels sont ceux qui les partagent ?

Délibération n°2015-207 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstentions : 12
M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Contrat de Ville : protocole de préfiguration.

Délibération DEL-2015-208

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville - Protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) - Adoption et autorisation de signature - Demandes de subventions

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre de la nouvelle contractualisation des projets de renouvellement urbain. Elle croise bien davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré : le contrat de ville unique. Désormais, le renouvellement urbain est partie intégrante de cette démarche contractuelle.

Les projets de renouvellement urbain de Belle-Beille et de Monplaisir marquent une nouvelle étape de la politique de la ville d'Angers. En effet, les projets de ces deux quartiers comme ceux en cours d'achèvement au titre du PRU constituent un outil à fort effet multiplicateur, en réponse aux orientations du contrat de ville.

Le nouveau projet de rénovation urbaine (NPRU) s'appuie sur un protocole de préfiguration d'une durée de 12 mois qui détaille l'ensemble des études stratégiques et de faisabilité nécessaires à la préparation du projet urbain global des deux quartiers éligibles Belle-Beille et Monplaisir. Un certain nombre d'opérations et de travaux nécessitent une demande de démarrage anticipé, la date de signature du contrat dit NPRU ne pouvant intervenir que lorsque le projet urbain global aura été consolidé.

Ce protocole de préfiguration développe les ambitions des deux projets urbains : une ambition environnementale, une ambition urbaine et une ambition économique.

- Le renouvellement urbain d'Angers s'appuiera sur les démarches que l'ANRU développe au titre des « éco quartiers réhabilités ».
- Une ambition de la recomposition urbaine sera soutenue par une nouvelle desserte tram porteuse d'une politique de programmation adaptée du logement, d'une plus grande diversité sociale de l'habitat et de son peuplement.
- L'ambition économique sera le cœur même des projets, qui renforceront le lien entre le tissu d'entreprises et les habitants. Le potentiel de développement économique de ces 2 quartiers sera optimisé pour un vivre ensemble renforcé.

L'ensemble de ces éléments a été présenté à l'ANRU et à ses partenaires, et tout particulièrement la Caisse des Dépôts et Consignations, réunis en Comité National d'Engagement le 16 avril 2015. Le coût estimé, toutes maitrises d'ouvrage confondues, des frais d'ingénierie éligibles au financement ANRU est de 1 283 000 € HT, l'ANRU étant appelée à hauteur de 538 000 €, la Caisse des Dépôts et Consignations à près de 170 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 2014-173 du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, art 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
Vu l'arrêté du 15/09/2014 portant approbation du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets,
Vu le Comité National d'engagement de l'ANRU de l'ANRU en date du 16 avril 2015 portant sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain dans sa phase de protocole de préfiguration

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve les principes du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Approuve les subventions des partenaires ANRU et Caisse des Dépôts et Consignations

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à engager les dépenses correspondantes et à signer le protocole et tout document afférents.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Michelle MOREAU : Il s'agit du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, puisque c'est l'Agence de Rénovation, mais on parle de Programme de Renouvellement Urbain. Cette délibération vise à approuver les principes du protocole de préfiguration. En effet, avant de commencer à transformer les quartiers et à programmer des opérations, l'État exige des résultats d'études de faisabilité très précises, afin de ne pas engager de financement public sur des opérations qui ne seraient pas valables. C'est la raison pour laquelle il y a eu une présentation de Monsieur le Maire, le 16 avril dernier, au Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et que cette agence a donc été appelée à cofinancer, ainsi que la Caisse des Dépôts et de Consignations, le montant total estimé toutes maîtrises d'ouvrages confondues, c'est-à-dire que les opérations soient réalisées sur de la voirie par la Ville, que les opérations soient réalisées sur des espaces commerciaux, par des commerçants, que ce soit réalisé par des bailleurs, toutes les études, aujourd'hui, correspondent à un montant total estimé de 1 283 000 hors taxes, et une demande de financement est faite à l'Agence Nationale pour un montant de 538 000, et à la Caisse des Dépôts et de Consignations pour un montant de 170 000. Ces études sont incontournables pour permettre de passer à l'étape suivante, à savoir la présentation des projets et les demandes de financement pour les projets de réhabilitation, de restructuration, ou de démolition, ou de construction dans les quartiers.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci. Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues. C'est avec conviction que nous voterons cette délibération, convaincus de l'importance et de l'urgence de ces deux rénovations urbaines qui étaient dans notre programme et sur lesquelles nous avions largement commencé les négociations et la concertation. Je voudrais m'associer aux remerciements pour toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à constituer les dossiers que vous êtes allés défendre auprès de l'ANRU. Au-delà des Services, mais aussi des bailleurs, que je remercie, je pense aussi aux élus d'aujourd'hui et d'hier, et notamment aux adjoints de quartiers qui ont défendu ces projets. Ce travail de longue haleine a permis la constitution d'un dossier cohérent et encourageant pour l'avenir de ces deux quartiers, et un dossier rapidement opérationnel, ce qui a séduit l'ANRU.

L'avenir, c'est bien écrit dans la délibération que vous nous proposez, passe aussi par de nouvelles dessertes pour ces quartiers, et nous réaffirmons, à cette occasion, notre vœu de voir se réaliser rapidement une deuxième ligne de tramway complète permettant d'accompagner ces deux opérations de renouvellement urbain : des opérations de renouvellement urbain dont nous avons toujours affirmé qu'elles ne devaient pas se contenter de travailler sur l'urbain, mais bien permettre de travailler en simultané sur l'urbain, le social, et l'économique. Cette condition, qui nous a toujours paru indispensable, est là aussi bien reprise dans le texte proposé.

Demain, c'est aussi tout l'accompagnement social qui va devoir se mettre en place pour accompagner au mieux les habitants et les acteurs économiques de ces deux quartiers qui vont être impactés par ce chantier conséquent. Pour avoir eu l'honneur de vivre de l'intérieur la rénovation urbaine en cours sur Verneau, je voudrais réaffirmer, ce soir, la nécessité de cet accompagnement social. Je ne saurai que vous conseiller, comme nous l'avions fait, de détacher un travailleur social du CCAS, dédié au relogement et à l'accompagnement des familles, en partenariat avec les bailleurs. Au-delà de l'aspect facilitateur dans une période que nous savons difficile pour les personnes qui seront, demain, concernées par le relogement, cela a aussi permis de dégager des droits à des personnes qui méconnaissaient leurs droits, et donc de lutter contre le non-recours. Par ailleurs, je crois qu'il est aussi fondamental d'associer au maximum les habitants et les acteurs économiques à ces opérations de renouvellement urbain ; je ne parle pas que de réunions publiques d'information et de présentation des projets, mais bel et bien d'une concertation permettant de dégager collectivement des projets et d'associer au mieux les habitants et les acteurs de ces deux quartiers. Et, pour terminer, je voudrais donner un petit clin d'œil et féliciter chaleureusement Gérard PENOT qui a remporté le Grand Prix de l'urbanisme 2015, et, avec l'atelier Ruelle, c'est lui qui a conçu l'ORU de la Roseraie, et je crois que c'est important de le souligner. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame CAMARA-TOMBINI. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On a un visuel ?

Michelle MOREAU : Oui. Je suis désolée, il va y avoir, Monsieur le Maire, encore le mot « partagé ». Donc, depuis un an, fragilités et potentialités des deux quartiers Belle-Beille et Monplaisir : bilan de l'expérience des premières opérations. C'est vrai que la ville d'Angers a été citée, au niveau national, sur la qualité d'utilisation des fonds et sur les traits de transformation, où il y a eu aussi quelques petits bémols d'indiqués : un diagnostic avec plusieurs critères de forces et faiblesses des deux quartiers ; des indicateurs inquiétants qui justifient notre intervention ; forte concentration de logements sociaux, puisque sur le cœur de Monplaisir, on est même à 100 %, donc il s'agit de faire évoluer ; des problématiques socio-éducatives ; des ruptures urbaines, c'est-à-dire des aménagements qui doivent être revus. Ce cumul de fragilités, mais avec des capacités d'évolution, étant donné qu'il y a partout, enfin, dans ces deux quartiers, toujours eu le maintien des services publics, un bon niveau de dessertes, même si le tram va évidemment transformer l'un et l'autre de ces quartiers, une vie associative qui reste diverse et riche, une diversité démographique aussi, proximité de zones d'activités et d'établissements à fort rayonnement hors quartier, donc un environnement favorable que l'ANRU a reconnu pour retenir les dossiers.

Les ambitions communes Ville d'Angers, Communauté d'Agglomération et partenaires : l'ambition économique : sans économie riche, il y a beaucoup de difficultés à faire du social ; ambition urbaine au service des habitants ; et, bien sûr, ambition environnementale, puisqu'Angers s'est portée candidate pour avoir le label Écoquartier Réhabilité, ce qui entraînera des exigences encore plus fortes, notamment en matière de réhabilitation.

Sur l'ambition économique au cœur des projets, c'est, évidemment, faciliter l'accès des habitants à l'emploi et à la formation, développer l'insertion économique. Vous savez que, dans les clauses d'insertion par l'économique, il y a non seulement ces clauses dans les bâtiments, travaux publics, métiers du développement durable, mais aussi sur les métiers de l'ingénierie. Et, actuellement, il y a une enquête en cours par un établissement public qui s'appelle Epareca, on en parlera tout à l'heure, une enquête qui est sur le quartier de Belle-Beille, et cet organisme a intégré des jeunes de la Mission Locale pour travailler. C'est-à-dire que la clause d'insertion, ce n'est pas seulement sur les marchés en matière de bâtiments, mais c'est également sur les études. Renforcer les liens entre le tissu d'entreprises et les habitants, et restructurer les centres commerciaux avec l'établissement public dont on parlera tout à l'heure. Améliorer l'accès au haut et très haut débit ; ça, ce n'est pas le plus compliqué quand c'est technique.

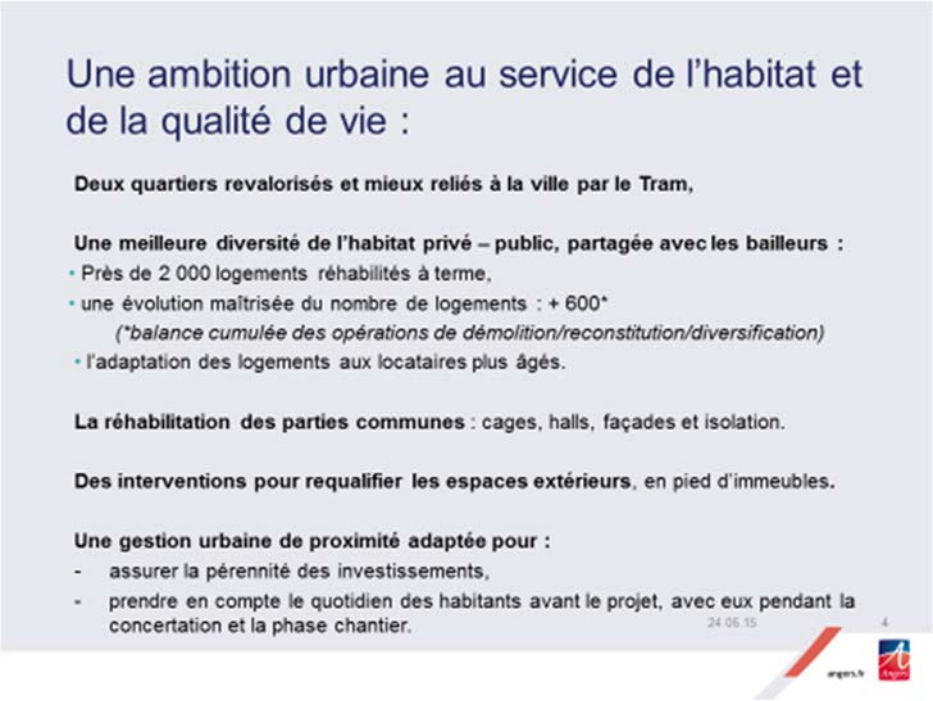

Les quartiers, qui seront revalorisés par la liaison avec le tram. La diversité, ça a été demandé tout à l'heure, au niveau de l'habitat privé/public. Le nombre de logements pour lesquels le Maire s'est engagé, c'est une balance cumulée : opération démolition/reconstruction/diversification de 600 qu'il faut, évidemment, un pour un, replacer au sein de l'agglomération. Adaptation des logements aux locataires les plus âgés, ça, c'est ce qui remonte des attentes des habitants : parties communes, intervention sur les espaces extérieurs, gestion urbaine de proximité qui est largement entamée à Angers, mais, et c'est aussi la richesse des investissements qui ont été faits, le problème, aujourd'hui, c'est de maintenir la qualité de ces investissements, d'où l'appel à des objets connectés pour notamment vider les conteneurs enterrés. Prendre en compte le quotidien des habitants, avec, bien sûr, vous l'avez dit, l'accompagnement social parce qu'être déplacé de logement, c'est quelque chose de difficile, et bien sûr, il y a une cellule qui y travaille déjà.

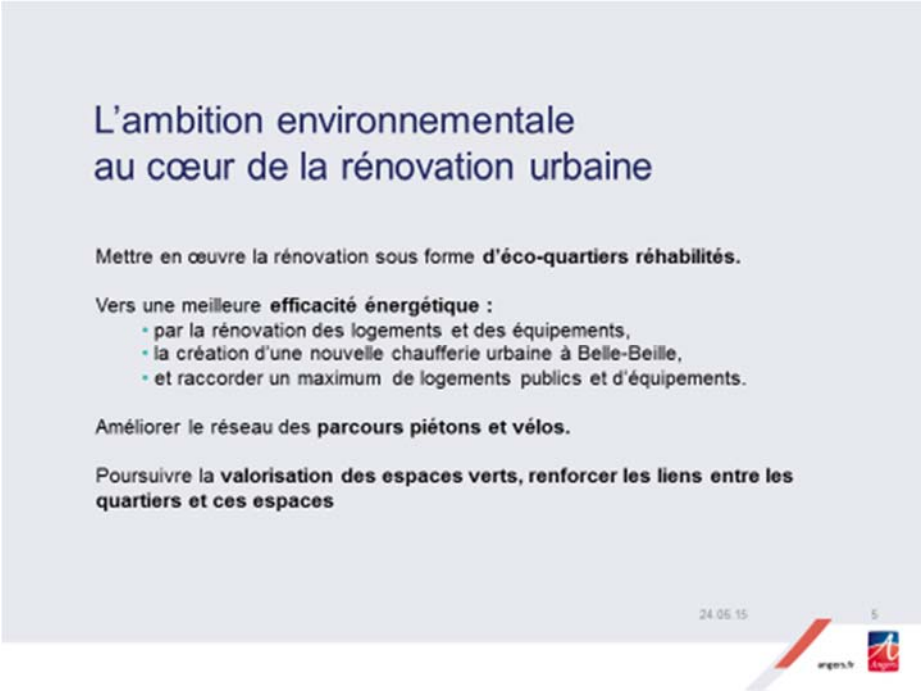

Ambition environnementale, je l'ai déjà évoquée : meilleure efficacité énergétique, parcours piétons, vélos protégés, valorisation des espaces verts, et renforcement les liens entre les quartiers et ces espaces. Je vais assez vite parce que ce sont des présentations qui vont faire l'objet de réunions publiques.

Deux labels : rénovation verte du grand Belle-Beille, ça n'étonnera personne puisque c'est vraiment le végétal qui l'emporte dans ce quartier, paysages remarquables ; et Monplaisir qui a choisi comme thème « Monplaisir réinvente sa place dans la ville », puisqu'on sait que la place de l'Europe est un élément qui rayonne bien au-delà du quartier, au moins 2 fois par semaine, le mercredi et le dimanche, avec le marché très dynamique.

La participation citoyenne au projet, dès juin, à Belle-Beille et Monplaisir :

Les conseils citoyens et les conseils de quartier sont installés et commencent à travailler :

- Leur information sera assurée en continu,
- La participation des habitants prendra en compte les temps du projet.

Deux Maisons du Projet à développer :

- A la Maison de l'Etang à Belle-Beille et à la Mairie Relais pour Monplaisir
- Une permanence « Rénovation Urbaine » en cours de lancement,

Les prochaines concertations locatives seront engagées par les bailleurs

24.06.15 10

Les premières opérations prises en compte dès le protocole de préfiguration soumis à délibération :

Le Règlement financier et administratif de l'ANRU n'est pas encore publié à ce jour,
Le projet global de Renouvellement Urbain d'Angers est en cours de consolidation

Afin de ne pas perdre de temps dans la mise en œuvre des premières opérations, le protocole retient le 16 avril 2015 (date du Comité National d'Engagement ANRU) comme date de référence des **autorisations de démarrage des opérations**

Pour les bailleurs ALH, Immo.Podeliha et Soclova :
la prise en compte des dépenses d'études de faisabilité et préalables aux opérations de démolitions et de réhabilitation

Pour ALM et la Ville d'Angers :
la prise en compte des dépenses de construction d'équipements (Maison du Projet de Belle Beille) et premières études de programmation

24.06.15 11

Je ne sais pas, Monsieur le Maire, s'il faut représenter le détail sur Belle-Beille qui va de l'habitat aux éléments du niveau social. La chaufferie urbaine biomasse, ça a déjà été fait dans d'autres quartiers et nous poursuivons, donc il y a bien ce souci, quand ça fonctionne, on poursuit. Voilà pour Belle-Beille. On peut passer sur Monplaisir. Et puis, avec l'ambition très forte, urbaine, et de la réussite éducative, construire une nouvelle école au fur et à mesure du développement du quartier, les réhabilitations des écoles existantes, et avec une ambition très forte sur le secteur éducatif, le lycée, qui est un projet exceptionnel, mais qui a besoin, aussi, d'internats d'excellence, enfin, après, il y aura des présentations, par quartier, de ces différents projets.

Monsieur le Maire : Très bien. Et je vous donne rendez-vous demain soir... à 20 h ou 19 h 30 ? 20 h, à la Maison pour Tous, pour la présentation de l'opération de renouvellement urbain de Monplaisir. C'est au gymnase. Sachant que, le mois dernier, le 28 avril, au Centre Jacques Tati, nous avions eu l'occasion de décliner déjà ce qu'étaient les grands contours de l'opération de renouvellement urbain de Belle-Beille. Depuis le début du mois de mai, 3 jours très exactement après la dernière réunion publique, nous avons ouvert une permanence qui permet de visualiser l'ensemble des ambitions que nous avons sur le quartier de Belle-Beille, et la même opération va voir le jour, dans la continuité immédiate de la réunion publique de demain, pour que l'ensemble des habitants puissent ensuite regarder, dans le détail, à la fois ce que sont les plans et ce que sont les ambitions qui sont décrites. Je voudrais donner quelques éléments par rapport à ce qui a pu être dit, mais Madame LEBEAUPIN, je vous en prie.

Sophie LEBEAUPIN : Oui, bonsoir. Je voulais juste préciser, par rapport aux permanences, qu'elles ont lieu le mercredi après-midi, ça, c'est jusqu'au mois de septembre, en attendant de mettre en place la Maison du Projet, et qui, elle, est ouverte à tout le monde, aux habitants, aux acteurs, aux partenaires, et qu'il y a également, autrement, toute la semaine, une boîte à idées qui est mise à disposition dans laquelle vous pouvez, soit poser des questions, ou soit donner des idées. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Cette Maison du Projet sera installée à la place de la Maison de l'Étang, et elle fait partie de ce que nous financerons avec cette convention de préfiguration. Est-ce que, mes chers collègues, il y a d'autres questions avant que je réponde, peut-être, à Madame CAMARA-TOMBINI ? Monsieur TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Si j'ai bien compris, nous sommes toujours à la délibération numéro 2 ? D'accord. Non, parce que, tout à l'heure, vous reprochiez à Chadia ARAB de poser des questions sur

d'autres délibérations à venir, alors que toutes portaient sur la délibération numéro 1, mais personne n'a été avisé. Là, pour le coup, vous cédez la parole, vous refaites la présentation, comme quoi, en matière de confusion, les échanges sont partagés.

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur TAILLEFAIT, peut-être que vous n'avez pas bien écouté l'intervention de Madame ARAB, puisqu'elle a évoqué la question, notamment, de nos rapports avec les Maisons de Quartiers qui est l'objet de la délibération numéro 4. Sauf que dans la délibération numéro 4, qui porte spécifiquement là-dessus, je vais avoir, à ce moment-là, l'occasion de répondre à Madame ARAB, et c'est ce qui expliquait la manière dont on a ventilé les choses. Pour ne pas ajouter de la confusion à la confusion, je redonnerai la parole à Madame ARAB quand on sera sur la délibération numéro 4 qui porte sur les Maisons de Quartiers, sauf si c'est pour intervenir sur le NPRU. C'est sur le NPRU ? Très bien. Donc, maintenant, je vais répondre à Madame CAMARA-TOMBINI sur le NPRU. Madame ARAB, si votre intervention ne porte pas sur cette délibération, puisque vous êtes déjà, tout à l'heure, intervenue et que vous aurez l'occasion de le refaire, et que je vous repasserai la parole quand on sera sur le sujet de la délibération, on termine sur le protocole de préfiguration et je réponds à Madame CAMARA-TOMBINI.

Donc, première chose, d'abord, pour m'associer aux propos de Madame CAMARA-TOMBINI sur la joie, le plaisir, la fierté que nous pouvons recevoir, collectivement, au moment de la distinction de Monsieur PENOT. Nous avons insisté, le 16 avril dernier, devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, sur le fait que la conduite, par Angers, il y a déjà 10 ans, d'opérations de renouvellement urbain nous permettait d'arriver devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en n'ayant pas seulement une vision pour l'avenir, mais en ayant une expérience du passé, en sachant ce qui avait fonctionné, ce qui avait moins bien fonctionné, et donc de pouvoir, à la fois, adapter nos ambitions et les protocoles à la réalité de ce qui avait été constaté ; ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que je suis sensible, et je pense qu'ils le sont aussi, aux remerciements que vous avez adressés à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé pour présenter ce dossier. Je voudrais rendre 2 hommages particuliers au niveau des Services, le premier à Madame COQUELET, le second à Monsieur LAMBERT, qui ont été, l'un et l'autre, depuis un an pour la première, et depuis moins d'un an pour le deuxième, les chevilles ouvrières de ce dispositif. Il y avait eu un début de réflexion qui avait été porté. On est passés de la décision de principe qui consistait à faire une opération de renouvellement urbain sur ces 2 quartiers au fait qu'il fallait écrire, dans le détail, à la fois ce en quoi ça pouvait consister, avec l'appui des équipes d'urbanistes, de paysagistes, d'économistes, avec lesquelles on travaillait, avec les bailleurs sociaux avec lesquels il a fallu échanger, et puis, plus largement, faire en sorte d'avoir aussi des trajectoires qui soient visibles par rapport à nos partenaires. On sait qu'une opération de renouvellement urbain, c'est quelque chose de long, qui s'étend sur une durée de temps qui, généralement, est de l'ordre, au moins, d'une dizaine d'années, il y avait donc une nécessité à expliquer ce qu'étaient les ambitions de la ville et du territoire, avec une nouveauté qui est la place de l'intercommunalité dans le dispositif, puisque ces opérations, tout comme la politique de la Ville, sont de plus en plus en train d'être communautarisées dans leur portage. Et de la même manière que le dossier politique de la Ville l'a été par la Communauté d'Agglomération, pour les quartiers d'Angers et de Trélazé qui étaient éligibles, de la même façon, la Communauté d'Agglomération aura à jouer tout son rôle, et sans doute celui d'intermédiaire et d'interlocuteur pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, compte tenu précisément du fait qu'un certain nombre d'ambitions, de mixités, ou de renouvellement urbain doivent s'appuyer sur un bassin de population et pas seulement par les contours administratifs d'une ville.

On a évoqué, il y a quelques minutes, la nécessaire mixité sociale. La mixité sociale, elle doit notamment s'apprécier à l'échelle du bassin des 300 000 habitants de l'agglomération ou du pôle métropolitain et pas seulement à l'échelle des différents quartiers d'Angers, y compris parce que les perspectives ou les possibilités de construction pour faire en sorte d'aller vers une mixité s'apprécient bien à cette échelle, et que la stratégie de peuplement, telle qu'elle est définie par la loi ALUR, qui a été défendue par Madame DUFLOT, se vit à l'échelle intercommunale et pas à l'échelle communale, et que dans les documents que nous avons présentés devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, c'est bien à

cette stratégie intercommunale que nous avons fait référence. Ça, c'est la première chose.

La deuxième : ce soir, on n'est pas encore dans le temps qui consiste à décliner les choses dans le détail, vous l'avez compris ; on est dans le temps qui consiste, officiellement, à déposer un protocole de préfiguration qui va nous permettre de recevoir les crédits pour finaliser un certain nombre d'études. Et dans un an, à peu près au mois d'avril de l'année prochaine, nous aurons le dernier oral devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à l'issue duquel les montants disponibles, pour la Ville ou pour les bailleurs, pour pouvoir conduire les opérations, seront connus. On a passé 2 étapes. La première, c'était la reconnaissance du caractère prioritaire des quartiers. À ce stade, que ce soit Monplaisir ou que ce soit Belle-Beille, nous n'avons pas eu de difficulté, et on a même pu enregistrer, au niveau de l'îlot Savary, une reconnaissance d'indicateurs sociaux qui justifient de son classement. L'îlot Savary n'a pas fait l'objet, dans les discussions que nous avons eues devant l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, de la possibilité d'être éligible. De la même manière, les chances d'être inscrit dans une opération d'intérêt régional semblent minces. Or, comme lors d'une première fois où j'étais intervenu devant vous, j'avais ajouté, à Monplaisir et à Belle-Beille, le sujet qui concernait, de manière spécifique, les 1 500 habitants de l'îlot Savary. Je le refais devant vous ce soir en vous disant qu'aux côtés de ces dossiers sur lesquels on contractualise, nous aurons sans doute à dégager des moyens pour faire en sorte d'accompagner une évolution du bâti dans cet îlot, parce que les indicateurs qui ont conduit à le retenir comme étant un îlot prioritaire, malgré le fait qu'il n'y ait pas de fonds publics, sont les mêmes, et du coup, il y aurait une forme d'iniquité si on ne faisait rien pour lui. Nous serons en réunion publique après-demain sur le quartier de l'îlot Savary, puisque vous savez que nous avons enlevé certaines grilles qui avaient été posées par le passé et que notre volonté est de continuer à essayer de retrouver un équilibre entre les différents habitants sur cet îlot.
Sur le fond, là aussi, les présentations en réunions publiques, qui ont eu lieu le mois dernier et qui auront lieu demain, permettent à la fois de poser des bases, d'arrêter un certain nombre de choses pour lesquelles les orientations sont claires, et pour d'autres, d'initier ou de poursuivre un dialogue, et, pour certaines, de conditionner aux moyens qu'on obtiendra, le calendrier de ce que nous pourrons conduire dans le temps. Donc, dans les 2 cas, on est partis sur ce qu'on pouvait faire à une échelle de 3 ans, et qui correspond, pour le coup, à ce que nous souhaitons mettre en place. Et puis, il y a un certain nombre de projets qui ont été phasés comme étant prioritaires pour être dans la première phase, et pour lesquels les niveaux de crédits qui nous seront attribués par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine permettront d'arrêter le curseur de manière précise.

Vous avez évoqué le tramway, en tout cas c'est comme ça que je l'ai compris, Madame CAMARA-TOMBINI, juste un conseil : si vous souhaitez vraiment qu'on puisse disposer d'une infrastructure de transports performante, faites en sorte de voter pour quand on le présente devant le Conseil d'Agglomération. Lors du précédent vote, vous avez tous voté contre le projet de tramway. Il y a donc un petit décalage, pour ne pas utiliser des mots qui sont autres, entre le fait de réclamer que ça aille vite et le fait d'inciter l'ensemble des membres du Conseil d'Agglomération à voter contre. Si vous aviez suivi, vous réalisez bien qu'à ce moment-là, ce projet n'aurait pas pu être réalisé en temps et en heure. On est dans une perspective simple : nous avons déposé un dossier qui doit nous permettre d'obtenir une Déclaration d'Utilité Publique, à l'automne 2016, et avec la perspective de faire en sorte que le tramway relie Belle-Beille à Monplaisir. C'est à la fois un engagement qui est très clair, c'est une dorsale par rapport à l'ensemble de cette opération de renouvellement urbain, et pour le reste, il y a un Conseil, démocratiquement élu, qui s'appelle le Conseil d'Agglomération et qui aura à se prononcer au premier trimestre de l'année qui arrive. Donc si vous souhaitez convaincre vos collègues, expliquez-leur que le vote contre de la dernière fois ne doit pas être compris comme étant une volonté de ralentir le projet. On va s'arrêter là et on va voter, à ce stade, la délibération. Mes chers collègues, que ceux qui veulent bien approuver ce protocole de préfiguration du NPRU veuillent bien lever la main. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie. Dans la continuité de ce nouveau programme, il y a un mot qui concerne l'EPARECA.

Délibération n°2015-208 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-209

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Contrat de Ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) - Conventions de cofinancement Ville d'Angers, EPARECA (Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Belle Beille et Monplaisir, une démarche de restructuration des centres commerciaux de Beaussier et Europe est engagée. Il est apparu nécessaire de construire des locaux à loyers modérés, à niveau de charges maitrisé, pour lesquels l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), en tant qu'établissement public national, est en mesure d'assurer un portage immobilier de qualité.

Une série d'études préalables est engagée sous maitrise d'ouvrage EPARECA, cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la ville d'Angers, pour chacune à hauteur d'un tiers.

Ces missions d'expertises au nombre de 5, pour les deux centres commerciaux consistent en :

- Une étude juridique et financière pour chacun des sites Monplaisir et Belle Beille
- Une étude de comportement des consommateurs pour chacun des sites
- Un diagnostic sûreté pour le quartier Monplaisir.

Pour Belle Beille, le montant de ces études s'élève à 33 543 € TTC, soit une participation financière de la Ville d'Angers de 11 180 € TTC.

Pour Monplaisir, le montant des 3 études s'élève à 42 570 € TTC, soit une participation financière de la Ville d'Angers de 14 189 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 97-130 du 12 février 1997 portant sur l'organisation d'EPARECA
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve les 5 conventions avec l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux et la Caisse des Dépôts et Consignations

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Michelle MOREAU : Cité tout à l'heure, l'Établissement Public National d'Aménagement et de

Restructuration des Espaces Commerciaux, avec lequel je vous propose de passer une convention, afin que cet établissement nous serve à faire les études d'expertises juridiques et financières, pour les 2 sites que sont la place de l'Europe et le centre Beaussier, une étude, également, sur le comportement des consommateurs, et un diagnostic sûreté pour le quartier de Monplaisir. Le montant total des études, à charge pour la Ville, est de 25 369 €, et la différence est évidemment portée et demandée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour nous aider dans ce travail préalable.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions sur ce qui est une modalité du dossier numéro 2 ? Je vais donc passer au vote là-dessus. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-209 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Vous me permettrez, à ce stade, évidemment, à mon tour, de remercier de manière appuyée les 4 femmes qui sont derrière les dossiers qui viennent de vous être présentés, puisque j'ai tout à l'heure cité les services. Et maintenant que le vote a eu lieu, je souhaite évidemment remercier Michelle MOREAU pour la manière dont, sur l'ensemble de ces dossiers, notamment le contrat de Ville, elle a fait en sorte de pouvoir mettre en musique un certain nombre de choses qui se vivaient, et remercier particulièrement Sophie LEBEAUPIN, Faten SFAIHI, et Jeanne ROBINSON, qui, chacune pour leur parti, ont fait en sorte d'initier ce travail, et qui, maintenant, vont avoir la lourde responsabilité de faire en sorte que les étapes qui arrivent puissent avoir le même succès. Mes chers collègues, nous en arrivons au dossier numéro 4. Madame MOREAU, vous avez toujours la parole.

Délibération DEL-2015-210

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Dotations 2015 - Associations gestionnaires des maisons de quartier- Avenants à la convention - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Conformément au vote du budget lors du conseil municipal du 30 mars 2015 approuvant l'attribution des subventions, à la prorogation des conventions avec les associations gestionnaires des maisons de quartier votée au conseil municipal du 27 Avril 2015, il est proposé d'approuver les avenants permettant le versement des subventions de fonctionnement pour l'année 2015 aux associations d'habitants et associations gestionnaires des maisons de quartier suivantes :

- inter association du Lac de Maine - 330 355 €
- Centre Jacques Tati - 448 052 €
- Centre Marcelle Menet - 443 949 €
- association des Habitants de St Serge - 195 245 €
- association du quartier du Haut des Banchais - 225 336 €
- association Angers Centre - 156 192 €
- association le 3 Mâts - 363 298 €
- association Maison pour tous de Monplaisir - 511 886 €
- association l'Archipel - 254 189 €
- association des Habitants de Monplaisir - 58 630 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conventions entre la Ville et les associations du 8 juillet 2009
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2015 n° DEL-2015-152 portant sur la prorogation des conventions jusqu'au 31 Décembre 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Approuve les avenants suivants :
- l'avenant n°27 pour l'association Centre Marcelle Menet,
- l'avenant n°24 pour l'association Centre Jacques Tati,
- l'avenant n°15 pour l'association Angers Centre,
- l'avenant n°22 pour l'Inter association du Lac de Maine,
- l'avenant n°20 pour l'association L'Archipel,
- l'avenant n°20 pour l'association Le Trois Mâts,
- l'avenant n°24 pour l'association Maison pour Tous Monplaisir,

- l’avenant n°23 pour l’association des habitants du quartier du Haut des Banchais,
- l’avenant n°22 pour l’association des habitants de quartier Saint Serge,
- l’avenant n°7 pour l’association des habitants de Monplaisir

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants mentionnés ci-dessus.

Impute les dépenses au budget principal de l’exercice 2015, article 6574.

Délibération DEL-2015-211

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fêtes de printemps - Associations gestionnaires des maisons de quartier - Attribution de subventions - Avenants - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Dans le cadre de l'appel à projet Fêtes de printemps, la Ville soutient les initiatives des associations gestionnaires des maisons de quartier pour un montant de 28 100 € selon la répartition suivante :

Maison de quartier le Trois Mâts :
- "Des petits coins de paradis" : 3 000 € sur un budget global de l'action de 12 025 €

Centre Marcelle Menet :
- "Fête des voisins animée" : 2 100 € sur un budget global de l'action de 2 400 €

Centre Jacques Tati :
- "Fête de l'été" : 3 000 € sur un budget global de l'action de 12 050 €
- " Festival Théâtratati" : 2 500 € sur un budget global de l'action de 11 700 €

Maison pour tous de Monplaisir :
"Alors on bouge !" : 3 000 € sur un budget global de l'action de 9 530 €

Inter association du Lac de Maine :
"Carnaval - Au clair de la Zik" : 6 000 € sur un budget global de l'action de 15 450 €

Maison de l'Archipel :
"Escale danse" : 3 000 € sur un budget global de 24 350 €

Association des habitants de St Serge
"Festival le tout pour le tout" : 2 500 € sur un budget global de 27 850 €

Association des habitants du haut des Banchais
« Imaginarium » : 3 000 € sur un budget global de 5 435 €

Il est nécessaire de compléter par avenants les conventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conventions entre la Ville et les associations du 8 juillet 2009

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Attribue les subventions aux associations désignées ci-dessus pour les projets s'inscrivant dans le cadre des fêtes de printemps.

Approuve les avenants d’un montant total de 28 100 €

Autorise Le Maire ou l’adjoint au Maire délégué à signer ces avenants.

Impute les dépenses au budget principal de l’exercice 2015, article 6574.

Délibération DEL-2015-212

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Angers Proximité - Projets 2015 - Attribution de subventions - Approbation d'un avenant

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Avec le fonds Angers Proximité, Angers souhaite développer une politique sociale et solidaire visant à un développement harmonieux entre ses territoires.
Au travers du fonds Angers Proximité, la Ville réaffirme ses engagements de solidarité en direction des territoires qui ne sont actuellement pas retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville mais qui rencontrent des difficultés similaires. C'est pourquoi ce fonds « Angers proximité » a pour vocation de soutenir les projets en direction des îlots dits sensibles de notre ville qu'ils soient ou non en géographie prioritaire.
L'apport d'une démarche concertée de développement social et urbain a fait ses preuves sur les territoires angevins, et une approche globale des problématiques perçues sur ces territoires est la condition de la réussite du désenclavement, et du développement de ceux-ci.
La volonté est de soutenir sur ces îlots des projets qui s'intègrent dans une démarche de développement local appliquée à ces micros territoires, qui mobilisent les acteurs locaux, et les habitants.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution de subvention pour 5 projets pour un montant de 42 030 €.

- Un projet « Quartiers d'été » porté par le Centre Marcelle Menet pour un montant de 3 000 € ;
- Un projet « Caravane Café » porté par le Centre Marcelle Menet pour un montant de 1 880 €.

Ces projets feront l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention initiale entre le Centre Marcelle Menet et la ville d'Angers.

- Un projet « Belle-Beille Plage » porté par le Centre Jacques Tati pour un montant de 6 800 €.

- Un projet « Accompagnement à la structuration d'une organisation sur Savary » porté la Déviation Réfléchie des Affaires Culturelles et Sociales (DRACS) pour un montant de 27 000€.

- Un projet « La Science en bas de chez toi » porté l'association Les Petits Débrouillards pour un montant de 3 350 €.

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Autorise M. Le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à procéder, au titre du Plan Angers Proximité, au versement de la subvention de 42 030 € pour l'action précitée (voir tableau joint) par la Mission Cohésion Sociale ;

Adopte l'avenant à la convention avec le centre Marcelle Menet ;

Autorise M. Le Maire ou l'adjoint au maire délégué, à signer l'avenant à la convention avec le centre Marcelle Menet.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Michelle MOREAU : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, conformément au vote du budget, de proposer la délibération sur les avenants de conventions avec les maisons de quartier, pour l'attribution des subventions pour l'année 2015. Une phrase a indiqué, tout à l'heure, que la Ville souhaitait que les maisons de quartier mettent en œuvre la politique municipale. J'espère n'avoir jamais dit ça parce que ça n'est pas cela. Il s'agit bien de conventions de partenariat avec les maisons de quartier où se croisent le projet social dans lequel la Ville est associée avec la Caisse d'Allocations Familiales, et les maisons de quartier, et, bien sûr, le croisement de la politique municipale, mais ça, c'est dans toute convention de financement et de subvention. Donc le total est 2 987 132 euros de subventions pour les maisons de quartier, plus la mise à disposition des locaux et les charges y afférant, pour un peu plus que ce montant.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à Rose-Marie VERON.

Rose-Marie VERON : Merci, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe. C'est moi qui vais intervenir sur les maisons de quartier, mais mes collègues auraient très bien pu le faire avec les mêmes propos. Donc nous allons voter cette délibération et celles qui suivent, de la délibération 4 à 6, sur le soutien aux maisons de quartier, que ce soit les subventions de fonctionnement, concernant cette délibération, puis celle de financement des projets, la fête de printemps, et les diverses autres actions s'inscrivant dans le cadre d'un développement local social, de la 4 à 6.

Alors, tous ces projets, ces animations de proximité contribuent au bien-vivre ensemble dans notre ville. Vous savez combien nous y sommes attachés, de même que nous sommes attachés aux démarches participatives, aux co-constructions de projets, et, d'ailleurs, pour rappel, mais peut-être que certains l'ont oublié, nous avions travaillé de manière très participative sur nos propres projets de quartier, et présenté, mais voilà, peut-être que la mémoire est courte et certains l'ont oublié. Donc, là, c'était la parenthèse. Je reviens sur les maisons de quartier, puisque c'est l'objet de mon intervention. Cette année, c'est une année de transition et nous avons déjà évoqué le sujet lors du précédent Conseil Municipal. Malgré tout, les réponses et les propos que vous avez tenus, lors de ce Conseil Municipal, nous laissent interrogatifs, avec ce que nous avons noté : réduction des budgets ; susciter la responsabilité des maisons de quartier, car, sans doute, vous trouvez que leur mode de gestion n'est pas responsable ; et comme l'a évoqué ma collègue Chadia ARAB lors de son intervention précédente, financer, de manière plutôt préférentielle, les projets décidés par la Ville, questionnant ainsi l'autonomie d'un projet associatif. Alors, les maisons de quartier jouent un rôle essentiel dans les quartiers ; elles font un excellent travail. Donc je me permets de vous rappeler notre inquiétude sur votre politique de soutien aux maisons de quartier et vous redire combien nous serons vigilants sur ce dossier, que ce soit en termes de financement ou de nouvelles conventions. Merci.

Monsieur le Maire : La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire de me redonner la parole. Je voulais juste préciser une chose, vu que vous m'avez citée à plusieurs reprises en disant que je n'avais pas bien lu la première délibération. Effectivement, les maisons de quartier concernent bien la quatrième délibération, mais dans la première, elle est citée dans la démarche, avec au troisième alinéa, l'appel à projets en direction des maisons de quartier pour le futur conventionnement Ville/associations de quartiers, donc, on peut aussi parler des maisons de quartier dans cette première délibération. Enfin, je tenais à remercier les réponses que m'avait apportées Monsieur LATTE, bien qu'elles ne me satisfassent pas, mais au moins il aura eu la gentillesse de me répondre. Merci.

Monsieur le Maire : Vous voulez dire à la différence de Madame MOREAU et de moi qui n'avons pas eu la gentillesse de vous répondre. Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Je n'ai pas l'habitude de me mettre en avant, mais sincèrement, me dire à moi que je mépriserais les maisons de quartier... Madame, relisez l'histoire locale. Relisez l'histoire locale ! Les maisons de quartier, c'est 114 équivalents temps plein. Qui, autour de cette enceinte, aurait envie de remettre en cause le travail qui est fait ? Lorsque l'on dit « responsabiliser », oui, c'est revoir les procédures. Lorsque vous avez augmenté de + 2 % les budgets l'année électorale, il est logique que l'équipe qui arrive après baisse de 2 % pour dire que, non, on ne fait pas, en fonction de période, des augmentations. Non ! Lorsque l'on propose systématiquement 3 000 euros par fête de quartier, j'ai suivi parce qu'on est en année charnière, moi je suis contre l'égalité, je suis pour l'équité : il y en a peut-être qui ont besoin de 5 000, et d'autres seulement de 1 500. Quand on dit « responsabiliser », c'est ça : on demande et on s'accorde avec la Ville. Il n'a jamais été dit que les maisons de quartier mettaient en œuvre la politique municipale. Ce qui a été dit, c'est que, de facto, la politique, la Ville, les maisons de quartier, ça représente, au total, si on ajoute les 2 qui sont en Délégation de Service Public, Mesdames et Messieurs, 10 millions d'euros. On a le droit de dire, d'exprimer, d'écrire qu'on peut avoir un retour qui corresponde vraiment à la réalité. Quand, dans une maison de quartier, le Président me dit : « Madame MOREAU, depuis que vous avez annoncé que vous alliez baisser les fonctionnements, on s'est posé des questions. On a un atelier... » Vous pourrez vérifier, en privé je vous donnerai le nom, vous irez vérifier mes propos. « On a un atelier qui ne fonctionne pas bien depuis 5 ans, mais on hésitait quand même à le supprimer. Humainement, c'est difficile, et cætera ». Oui, humainement, c'est difficile de remettre en cause des projets qui intègrent des personnes où on veut faire évoluer, mais financièrement, nous sommes tous ici contributeurs de la ville et nous devons responsabiliser. La critique, elle est constructive. C'est donc dans cet esprit appel à projets, ça n'a rien d'offensant, c'est vous qui l'avez mis en œuvre. Moi je ne faisais pas d'appel à projets ; c'est l'équipe précédente qui l'a fait. Donc on trouve que ce n'est pas mauvais et on va continuer à faire certains appels à projets.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues. Moi, j'aimerais avoir 3 réflexions. Je ne pensais pas que la tonalité serait celle-là, mais ce n'est pas très grave. Première chose. Moi, j'aimerais juste comprendre. L'État diminue ses dotations. À partir de ce moment-là, toutes les collectivités ont l'obligation d'être dans une forme de relecture de leurs politiques publiques. Et je vais même vous dire : même s'il n'y avait pas de baisse des dotations, s'interroger sur le bon usage des deniers publics, c'est une chose normale. Donc on est ici dans un travail qui consiste à regarder comment, de manière concrète, à l'échelle de la ville, à l'échelle des services, il faut réinterroger les choses. Et ce qu'il y a de bien, avec le cycle électoral, et entendez mes propos, s'il n'y avait pas eu d'alternance, un changement d'un certain nombre de responsables dans des responsabilités aurait sans doute amené cette même relecture des politiques publiques, ce qu'il y a de bien, avec le cycle électoral, c'est que ça permet, à un moment, de se reposer des questions sur ce qu'on fait.

Ce qui est vrai pour la ville doit l'être au niveau des partenaires de la ville, au niveau de ce qu'on finance. Michelle MOREAU vous a indiqué ce qui était le niveau de ces budgets ; c'est le contraire qui serait inquiétant, à tous points de vue. Donc, oui, on est engagés dans une démarche de relecture des politiques publiques, et le mot de « responsabilité » n'est pas un gros mot ; et le mot de « responsabilisation » non

plus. Je vous ai même donné l'exemple : je trouve totalement anormal, aujourd'hui, que les consommations de fluides, d'électricité, et cætera soient financées par la Ville et qu'il n'y ait pas de responsabilisation, de ceux qui sont dans les lieux, sur le niveau de ces factures. C'est quand même un principe de base : on fait plus attention à ce qu'on paye qu'à ce qu'on ne paye pas, et y compris quand on est attaché aux maisons de quartier et à faire en sorte qu'elles puissent avoir une autonomie associative, ça me semble être de bonnes politiques que de les responsabiliser sur ces aspects. Je maintiens donc totalement ces propos.

Ensuite, pouvez-vous m'indiquer quelles sont les baisses de budget auxquelles les maisons de quartier ont eu à faire face ? Non. Parce que vous êtes dans des déclarations, et je vais même vous dire, dans des procès d'intention. Si ! Vous jouez sur les peurs en expliquant qu'on est sur le point de ceci, de cela, que le GVT va augmenter de 6 %, qu'on va mettre x millions, bon, mais sur tous ces sujets, on vous donne rendez-vous en fin d'année, on aura l'occasion, dans le cadre de ces appels à projets, d'indiquer ce que sont les différents sujets. Donc au lieu de vous saisir d'un micro pour relayer une inquiétude qui ne correspond pas à quoi que ce soit d'avéré, puisqu'on est, dans cette démarche, avec les maisons de quartier, je vous invite à une forme de prudence dans le commentaire que vous faites de décisions qui ne sont pas prises. C'est aussi simple que ça. On présente ce soir ces avenants qui vont nous permettre, jusqu'à la fin de l'année, d'être sur une démarche qui va être une démarche, sur l'ensemble de la ville, de discussions et de dialogues avec l'ensemble de ces maisons de quartier, mais bien évidemment, dans le cadre des nouvelles conventions pluriannuelles, ce ne sera pas une reconduite à l'identique, il y aura des évolutions et des changements. C'est aussi simple que ça. Est-ce que vous voyez une opposition, parce que, du coup, on présente en même temps la 4, la 5, et la 6, puisque vous avez eu des propos qui étaient conformes sur les 3 délibérations ? Est-ce que, compte tenu du fait que j'ajoute la 5 et la 6, il y a des demandes d'intervention sur ces autres délibérations ? Je vous en prie. La parole est à Rose-Marie VERON.

Rose-Marie VERON : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Peut-être une précision sur la fête de printemps. Madame MOREAU, vous avez parlé d'un appel à projets. Pour dire, peut-être, que cette fête de printemps a été le relais du carnaval du centre-ville qui était porté par un collectif de 6 maisons de quartier, de mémoire. Ce collectif a voulu prendre une pause et réfléchir à de nouvelles modalités, c'est pourquoi nous avions mis en place cet appel à projets qui est justement un tremplin pour un autre projet collectif, et donc nous sommes cohérents et nous sommes fiers de voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Ça tombe bien parce qu'on est fiers de vous la présenter aussi. Vous voyez. Mes chers collègues, je vais donc, du coup, mettre aux voix la délibération numéro 4, avenants à la convention des maisons de quartier, puisque nous sommes tous d'accord ; attribution de subventions avec les avenants et approbation pour l'année, là aussi ; et enfin, Angers Proximité avec l'attribution de subventions...

Michelle MOREAU : Ce n'est pas la Direction Régionale, c'est la Déviation.

Monsieur le Maire : Vous avez une délibération corrigée sur les tables, ou sinon je la corrige : DRACS ne veut pas dire Direction Régionale des Affaires Culturelles et Sociales. Sinon, d'ailleurs, je ne vois pas bien... Faut-il une subvention à la DRAC dans le contexte dans lequel nous sommes ? Et j'ose espérer qu'il n'y aurait personne pour la voter. Ça veut dire « déviation ». C'est bien ça ? Déviation Réfléchie des Actions Culturelles et Sociales. N'est-ce pas, Madame ROBINSON ? Puisque c'est vous qui suivez particulièrement la DRACS. Je vous en prie.

Jeanne ROBINSON-BEHRE : C'est moi qui dévie, effectivement. Merci, Monsieur le Maire. Juste pour dire que c'est une association qui agit aujourd'hui sur le cœur de Savary avec l'idée d'accompagner les habitants sur la mobilisation et l'accompagnement à la parole. Ce qui me permet aussi de dire que je regrette que Savary n'ait pas été retenu dans le premier volet de l'ANRU ; je regrette que le Conseil Régional n'ait pas retenu Savary aussi dans les priorités régionales, préférant effectivement des communes comme Cholet et Saumur, sur lesquelles je ne reviens pas, mais je pense que Savary, qui est une petite opération en comparaison de Monplaisir ou de Belle-Beille, aurait tout à fait mérité d'être

dans ces petits échantillons. Voilà, ce n'est pas grave, on ne se décourage pas, on trouvera d'autres solutions, je le sais, mais c'était l'occasion de dire combien ce projet nous tenait à cœur, et, effectivement, ce n'est pas la DRACS qui nous accompagne, mais c'est la DRACS.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci pour ces 2 précisions. Monsieur DULONG.

Vincent DULONG : Juste une précision pour Madame ROBINSON-BEHRE : ce n'est pas la Région qui a exclu Savary ; je rappelle que le choix des programmes régionaux, c'est fait par la préfecture de Région. Différence quand même sensible.

Monsieur le Maire : Donc, vous voulez dire que c'est de la faute du gouvernement et pas du Conseil Régional. Voilà. Nous l'entendons, Monsieur DULONG. Non, non, mais personne n'a de problème avec ça. Je ne prétends pas que vous ayez le même problème, mais c'est comme ça que j'interprète les propos que vous venez de tenir, et je m'associe à votre dénonciation. Dans ces conditions, mes chers collègues, nous allons voter ces 3 délibérations : la 4, la 5, et la 6. Avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-210 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-211 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-212 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Nous passons au fonds d'intervention de cohésion sociale. Vous avez toujours la parole, Madame MOREAU.

Délibération DEL-2015-213

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Fonds d'intervention Cohésion Sociale - Projets 2015 1ère programmation- Attribution de subventions

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Angers Loire Métropole avait signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération le 19 mars 2007 aux côtés des villes d'Angers et Trélazé, de la CAF de l'Anjou, de la Caisse des dépôts et Consignations, et des principaux bailleurs sociaux du territoire. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2014.
La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre de la nouvelle contractualisation attendue. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.
Cela se traduit par :

- Une simplification et un resserrage de la géographie prioritaire
- Une mobilisation du droit commun en premier lieu sur les quartiers prioritaires
- Un caractère unique et global du futur contrat ville multi partenarial avec un portage de l'agglomération
- L'association des habitants au contrat ville unique via notamment la mise en place de conseils citoyens
- Une obligation de solidarité intercommunale

Cette première programmation 2015 mobilisera autour de la politique de la Ville, les montants suivants :

Pilier Cohésion Sociale : **15** actions pour 102 515 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain : 1 action pour 5 000 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville

Pilier Développement économique et emploi : 4 actions pour 44 940 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville

Il est nécessaire de compléter par avenants la convention initiale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Attribue, au titre du Contrat de Ville Unique, une subvention totale de 152 455 € pour les 20 actions précitées (voir tableau joint)

Approuve les avenants aux conventions avec chacune des associations suivantes :

- L'association des habitants du quartier du Haut des Banchais pour 1 500 €
- La Maison Pour Tous de Monplaisir pour 20 650 €
- Le centre Jacques Tati pour 28 800 €
- La Paperie pour 5 000 €
- La Régie de Quartiers d'Angers pour 30 000 €

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer les avenants aux conventions précitées.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Michelle MOREAU : Il s'agit de la première programmation, pour le contrat de ville unique, sur le fonds d'intervention de cohésion sociale qui est de 250 000 euros. C'est une première programmation pour un montant de 152 455 euros. Les actions sont proposées par des porteurs divers de projets, sont examinées en lien avec les différents partenaires, préfecture et Angers Loire Métropole, et vous avez donc la liste des bénéficiaires de ces premiers financements, sachant que, cette année, il y a beaucoup d'actions qui sont passées, je l'avais dit en Commission, sur les budgets de droits communs.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Avez-vous des questions ? La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Oui, pas de problème avec cette délibération en tant que telle, mais puisqu'on fait des grands discours sur la cohésion sociale, j'ai reçu, en fin d'après-midi, une lettre des syndicats, et comme vous avez envie de ne pas soutenir le gouvernement, je vais vous donner l'occasion de le faire, puisque la cohésion sociale, c'est aussi, dans notre ville, la place des syndicats, et cette lettre des syndicats nationaux au ministre du Travail, elle interroge le ministre du Travail sur la règle concernant la Bourse du travail dans les différents départements, villes, et cætera, et la règle non législative, mais d'usage d'accorder aux organisations syndicales, le bénéfice gratuit des locaux qu'ils occupent dans la Bourse du travail pour jouer leur rôle de régulateur social. Voilà. Et j'ai cru comprendre qu'à Angers, on remettait en cause, de manière insidieuse, on va dire ça comme ça, mais peut-être vous allez me réconforter, cette règle, puisque j'ai cru comprendre qu'il y avait eu une visite, par vos services et par vous-même, de la Bourse du travail, des avantages que ça constituait, du loyer qu'on pourrait faire payer, et cætera, et qu'à la fin, ça se traduit, semble-t-il, par une baisse des subventions aux organisations syndicales. Voilà, je voulais savoir ce qu'il en est, pour ne pas qu'on voit passer cette décision en catimini, peut-être qu'on ne l'a pas vue passer dans les subventions qui ont été accordées, ou des choses comme ça, je ne sais pas, mais vous allez certainement éclairer ma lanterne. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Je vais faire voter la délibération en elle-même, sauf s'il y a des remarques, et puis après je vous répondrai, Monsieur PAGANO puisqu'on n'est pas directement en lien avec la politique de la ville. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions ? Pas d'autres remarques ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-213 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur PAGANO, j'ai évoqué tout à l'heure, à propos d'une interpellation que vous avez eue vis-à-vis de moi, sur des propos tenus dans les journaux, le fait qu'une certaine fraîcheur en début de mandat

pouvait faire que des propos... D'un strict point de vue théorique, votre question est très exactement une question diverse qui devrait s'inscrire en fin de Conseil pour permettre, notamment à ceux qui rapportent des délibérations et qui, ensuite, ont des engagements, je pense à Alain FOUQUET ou à d'autres, de pouvoir examiner leurs dossiers à temps. Mais je vous réponds de manière directe, j'allais dire, puisqu'après avoir évoqué une forme de bienveillance et de clémence, je veux que chacun entende qu'elle est partagée, dans mon esprit. Si à chaque fois que je visite un lieu, ça veut dire que je suis sur le point de le fermer, il va falloir que j'arrête de sortir de la mairie, et ça m'inquiète. Ça m'inquiète d'autant plus que j'ai eu l'occasion de partager des moments avec beaucoup de responsables syndicaux, dans cette Bourse du travail, et qu'aucun de ceux avec lesquels j'ai pris le café ou partager quelques instants ne peut avoir déduit de ma visite que l'objectif était de fermer cette Bourse du travail sur le modèle de ce que d'autres villes, parfois lointaines, comme Toulouse, parfois plus proches, sans donner d'exemples, ont pu éventuellement décider de faire. Bon.

Cette Bourse du travail pose plusieurs questions. La première, c'est que c'est un très grand bâtiment dans le centre, et qui a aujourd'hui 2 concierges qui vont, l'un et l'autre, partir en retraite cet été. Il n'est donc pas totalement absurde que la municipalité, qui est propriétaire de ce lieu, s'interroge sur les moyens humains qu'il faut pour assurer le gardiennage de ce site. Et j'ai la faiblesse, sur un certain nombre de sujets, de penser que la lecture du dossier dans mon bureau ne suffit pas, et qu'en l'espèce, il était souhaitable, très concrètement, d'aller faire un tour, parce que j'ai peut-être eu moins d'occasions que vous, dans ma vie précédente, d'être invité à des réunions là-bas ou de participer à des réunions de section. Donc, avec l'adjoint qui se charge plus particulièrement des bâtiments, on a fait effectivement le tour du site, pour regarder et y compris pour se poser des questions sur les ventilations des locaux. Et puis, il y a d'autres questions annexes qui se posent. Le CLH disposait d'un espace au rez-de-chaussée ; depuis sa dissolution, il y a donc cet espace qui donne sur la rue qui est vide. On a beaucoup d'associations qui sont en attente éventuellement par rapport à des locaux, donc, voilà. Il y a des questions multiples qui sont susceptibles de se poser.

Par rapport au bâtiment proprement dit, notre souhait, c'est de regarder comment il évolue dans le temps, comment on en assure le gardiennage, et on considère que mettre un lieu à disposition, qui permette à des forces vives, qui participent au dialogue social sur notre territoire, ça a du sens. En revanche, nous avons effectivement arrêté les subventions aux unions départementales qui ont un caractère facultatif, qui s'appliquaient dans quelques villes, de diverses couleurs d'ailleurs, parce que, y compris quand on regarde à l'échelle de la région, des villes avec des majorités de gauche plurielle ne les appliquaient pas nécessairement, je pense à la ville du Mans, par exemple, pour ne pas la citer, ou à d'autres, et ça représentait une trentaine de milliers d'euros qui étaient versés au titre des frais de fonctionnement. Et on considère que, à partir du moment où on met à disposition les bâtiments, et que ça vise précisément à permettre d'avoir des conditions de fonctionnement qui soient adaptées, les deux font double emploi. L'avantage matériel que représente la mise à disposition du lieu est sans commune mesure avec ce que représentaient ces subventions. Voilà ce que je peux vous indiquer. Et, ce courrier, les organisations syndicales l'avaient reçu avant ma visite, Monsieur PAGANO. J'ai écrit à chacune d'elles, donc si vous êtes aussi bien renseigné qu'en recevant des tracts, j'imagine que vous avez dû avoir des copies. Plusieurs représentants de ces organisations syndicales m'ont dit comprendre dans le contexte dans lequel on était, que ces frais qui n'étaient pas fléchés, et qui ne faisaient pas l'objet d'une justification en termes d'usage, disparaissaient dans le contexte de relecture des politiques publiques, et que ce à quoi ils étaient attachés, c'était, effectivement, au maintien d'un site avec une amplitude horaire qui leur permette de réunir un certain nombre de choses, mais là-dessus, il n'y a pas la moindre décision de prise, et il n'y en a pas non plus dans les cartons, qui viseraient à remettre en cause cet état de fait. Voilà ce que je peux vous dire, de manière très claire.

Nous passons aux emplois associatifs : renouvellement des aides pour l'année 2015 ; dossier numéro 8.

Délibération DEL-2015-214

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Emplois associatifs - Renouvellement des aides pour l'année 2015

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

La Ville a accepté à partir de 1998 de cofinancer les projets des associations initialement dans le cadre du dispositif des emplois-jeunes sur une durée de 8 ans.

La Ville se propose de maintenir ce soutien à la mise en œuvre des missions correspondantes au profit de 19 associations figurant dans le tableau en annexe. Pour 2015, cela représente un montant total prévisionnel de 73 525 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Attribue un montant total de subventions de 73 525 euros aux associations figurant dans le tableau en annexe.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Michelle MOREAU : Il s'agit de l'aide à la pérennisation pour les ex-emplois jeunes. Bien entendu, les services concernés par les associations qui ont ces emplois, qui sont pérennisés, vérifient que les missions sont toujours remplies pour permettre le versement de ces aides parce qu'il y en a qui partent, évidemment.

Monsieur le Maire : Très bien. Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-214 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Madame SFAIHI, vous avez la parole concernant le dossier numéro 9.

Délibération DEL-2015-215

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Commémoration abolition de l'esclavage - Collectif pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage et des traites négrières -Attribution de subvention

Rapporteur : Faten SFAÏHI,

EXPOSE

Le Collectif pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage et des traites négrières initie des actions de sensibilisation sur l'année et organise un temps plus spécifique à l'occasion des commémorations officielles nationales du mois de mai.

Il est proposé d'apporter une aide financière de 350 € au Collectif pour la tenue des évènements des 2 et 3 mai 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Attribue une subvention de 350 € au Collectif pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage et des traites négrières.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Faten SFAIHI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération numéro 9 concerne le collectif pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage et des traites négrières qui initie des actions de sensibilisation sur l'année et organise un temps plus spécifique à l'occasion des commémorations officielles nationales du mois de mai. La date officielle nationale de commémoration est le 10 mai, mais pour des raisons d'organisation matérielle, la Ville et le collectif ont décidé de fixer cela aux 2 et 3 mai de cette année. À titre d'exemple, les actions menées durant ces 2 jours ont été d'ordre littéraire, de tables rondes, de spectacles de gospel, et d'un concert qui a eu lieu à la chapelle des Ursules. Il est proposé d'apporter une aide financière de 350 euros au collectif pour la tenue des événements des 2 et 3 mai 2015.

Monsieur le Maire : Merci, Madame SFAIHI. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-215 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Le mieux, c’est évidemment quand on peut passer les délibérations avant les événements pour leur donner un peu de résonance, mais là, je crois que dans l’envoi tardif avec le collectif, ça a été compliqué de vous le présenter avant ce soir. Hommage aux blessés de l’armée de terre : Madame ENGEL.

Délibération DEL-2015-216

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Hommage aux blessés de l'armée de terre le 8 mai 2015- Collecte de fonds par l'Association des militaires du 6° Régiment du Génie - Attribution de subvention

Rapporteur : Karine ENGEL

EXPOSE

Lors des cérémonies du 8 mai, le 6° Régiment du Génie a voulu rendre hommage aux blessés de l'Armée de Terre. Cet hommage s'est concrétisé par la vente de t-shirts lors de la manifestation sportive « Crazy race », par l'Association des militaires du 6° Régiment du Génie.

Cette vente a permis de collecter des fonds au profit des blessés de l'Armée de Terre et à leur famille. L'achat des 2000 t-shirts a été totalement financé par l'Association des militaires du 6° Régiment du Génie.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 500 €, afin de couvrir une partie de ses dépenses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Attribue une subvention de 1500 € à l'Association des militaires du 6° Régiment du Génie.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice.2015, chapitre 65, article 6574.

Karine ENGEL : Nous rendons ici hommage aux combattants d'aujourd'hui. Je vous rappelle que le 6e Régiment du Génie envoie quelque 3 000 hommes dans ce qu'on appelle des opérations extérieures, chaque année, et que ces opérations ne sont pas sans risques. C'est pour tenter de réparer ces risques et en hommage aux blessés et aux mutilés de guerre, que la Ville d'Angers a organisé, avec le Génie, ce que nous avons appelé « la Crazy Race ». Cette course a eu lieu le 8 mai dernier, dans le cadre du 70e anniversaire de l'Armistice, et a vu quelque 2 023 personnes, coureurs, s'engager sur un parcours type combattant. De nombreuses familles, enfants, et jeunes gens sont venus courir pour la mémoire, pour une cause juste, et surtout pour le plaisir. À cette occasion, des tee-shirts rappelant l'objet de la course ont été vendus, avec le prix de l'inscription. Et il faut savoir que Crazy Race, plus Génie Race, plus la subvention de la Mairie ont amené les bénéfices à 11 000 euros, qui ont été reversés à l'association Terre Solidarité. Donc, c'est un bel effort auquel nous avons participé. Et afin de participer à cette collecte de fonds, je vous propose l'attribution de la subvention de 1 500 euros pour l'achat des fameux tee-shirts.

Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci, Madame ENGEL. Est-ce que vous avez des questions ? J'ajoute, dans ce cas-là, simplement quelques remerciements, puisqu'il m'a semblé qu'il y a au moins 2 élues de cette Assemblée, vous et Madame NEBBULA, qui avez participé à cette Crazy Race en tant que participantes, en rampant, également, quand il le fallait, et bravo pour le succès populaire de cette manifestation. Mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-216 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Madame FEL, vous avez la parole pour le dossier numéro 11.

Délibération DEL-2015-217

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Règlement de fonctionnement pour les structures d'accueil de la Petite Enfance gérées par la Ville d'Angers - Actualisation liée à la Prestation de Service Unique.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers répond aux besoins d'accueil Petite Enfance des familles en développant des services diversifiés et en coordonnant une politique locale pour le développement d'accueil des enfants, mise en oeuvre par divers partenaires publics, associatifs, mutualistes et privés :

- l'accueil en structures : crèches collectives, familiales et multi accueils,
- l'accueil au domicile d'une assistante maternelle indépendante agréée,
- des solutions complémentaires de garde d'enfants, soit en emploi direct, soit par des organismes de services au domicile.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), dans sa circulaire 2014-009 du 26 mars 2014, a réaffirmé son soutien aux partenaires dans le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et la réduction des inégalités territoriales et sociales. Elle est notamment attentive à favoriser la mixité sociale et à veiller à ce que les contrats se fassent au plus près des besoins des familles.

Au niveau départemental, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) fournissent une aide au fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant. La CAF de Maine et Loire est le principal partenaire financier de la Ville d'Angers pour garantir un accueil de qualité.

Le règlement en vigueur ne correspond plus aux nouvelles dispositions de financement de la Prestation de Service Unique. Il a donc été entièrement revu.

Un groupe de travail a été mis en place avec la CAF et les principaux partenaires la Ville (Association Petite Enfance et Mutualité Française Anjou Mayenne) pour définir les règles de base communes vis à vis des familles angevines, tout en conservant les spécificités propres à chaque gestionnaire.

Le règlement présenté, définit les nouvelles modalités de conditions d'accueil et de fonctionnement des structures Petite Enfance municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve le nouveau règlement de fonctionnement pour les structures d'accueil de la Petite Enfance municipales.

Caroline FEL : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous présente une délibération qui est liée à une réforme assez significative de l'accueil de la petite enfance, au niveau des crèches de la ville

d'Angers. Comme vous le savez, aujourd'hui, la Ville répond aux besoins d'accueil de la petite enfance, à la fois en proposant une partie des modes d'accueil que sont les crèches municipales, et d'autre part, elle coordonne l'action d'autres modes d'accueil que sont notamment les assistantes maternelles indépendantes agréées par le biais du RAM, et d'autres solutions complémentaires de garde d'enfants, notamment avec certaines associations qui viennent épauler la collectivité et l'offre existante pour assurer la meilleure réponse aux besoins des parents.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales, par son antenne départementale, soutient très largement le financement des modes de garde sur la ville, et elle a souhaité réviser récemment l'organisation de la prestation qu'elle verse aux collectivités, qui est connue sous le nom de « Prestation de Service Unique ». Afin de mettre en conformité le règlement des crèches de la ville d'Angers avec les nouvelles exigences de cette PSU, je vous propose donc un nouveau règlement qui définit les nouvelles modalités des conditions d'accueil et de fonctionnement des structures Petite Enfance municipales, comprenez par-là les crèches de la ville. Les différences significatives, par rapport au système qui existait jusqu'à présent, sont dans le calcul du nombre d'heures, et dans la redéfinition, de manière beaucoup plus précise, des contrats que nous proposons aux familles. Le système d'un forfait global que prenaient les parents, comme précédemment, ne sera plus possible. Il s'agit, bien évidemment, de la part de la CNAF et de la CAF, d'un souci d'économie de l'argent public, ce qui nous a donné, par ailleurs, l'occasion de repenser plus globalement l'accueil de la petite enfance à l'échelle de la ville. J'aurai d'ailleurs l'occasion, dans le courant de la semaine prochaine, de présenter les détails de cette PSU avec la Directrice de l'Action Sociale de la CAF, dans le cadre d'une conférence de presse qui se déroulera dans les prochains jours. Madame La Première Adjointe.

Présidence de Madame MOREAU.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame Laure REVEAU

Laure REVEAU: Merci Madame la Première Adjointe. Madame FEL, chers collègues. Donc le règlement de fonctionnement que vous nous avez remis est un document extrêmement intéressant qui est clair et précis, et il permettra, sans nul doute, aux familles angevines, de mieux comprendre le fonctionnement des crèches municipales. Et à l'occasion de cette délibération, je souhaite, au nom du groupe Aimer Angers, remercier et saluer le travail de qualité du service Petite Enfance en la matière.

J'avais besoin de quelques petites précisions. La première : vous nous avez expliqué qu'il s'agissait, effectivement, de la PSU à l'heure ; est-ce que ça a eu une incidence technique forte, en matière d'équipements, pour les crèches ? Et si oui, laquelle ? Et puis, par ailleurs, je souhaitais profiter de cette délibération pour revenir sur un sujet paru récemment dans la presse, au sujet des nouvelles modalités d'inscription et d'attribution des places en crèche, dont la presse s'est fait l'écho. Le précédent système de préinscription unique n'aura fonctionné qu'une petite année, est-ce qu'il sera possible d'avoir un bilan de ce fonctionnement, de manière à comprendre les ajustements qui ont été apportés, dont nous ne remettrons pas en cause la légitimité, parce que, voilà, au regard d'un bilan, des ajustements peuvent parfois être nécessaires.

Cela étant, concernant les ajustements que vous avez apportés, et toujours selon la presse, il concerne 2 éléments majeurs. La première serait la création de 4 grands secteurs permettant aux familles de voir leurs enfants préinscrits, dans 7 à 11 crèches, si j'ai bien vu la carte, a priori, et tous gestionnaires confondus. Et puis, également, l'autre point que vous évoquez, et la presse vous cite, apparemment, toute proposition de place refusée entraînerait le classement du dossier. Donc, sur le premier item, sur les 4 grands secteurs, peut-être, effectivement, qu'en termes de probabilité, cela peut laisser plus d'opportunités ou de possibilités d'obtenir une place pour les parents, mais puisque ce modèle fonctionne, semble-t-il, depuis presque un an, vous allez peut-être pouvoir nous apporter des éléments d'éclairage. Et enfin, concernant le second point, notre interrogation, c'est : est-ce que les choix éducatifs des parents vont pouvoir être respectés ? C'est le propos que j'avais tenu au journaliste lorsqu'il m'a contactée. Donc qu'en est-il ? Tout étant toujours perfectible, bien entendu, nous ne sommes pas critiques ou opposés à ces nouvelles modalités, mais vous conviendrez qu'il est regrettable

d'en avoir été informés par la presse, a priori un peu plus d'un an après la mise en place. Merci d'avance de vos réponses, Madame.

Monsieur le Maire : Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? Pas d'autres questions ? Madame FEL.

Caroline FEL : Merci, Monsieur le Maire. Alors, je vais commencer par vous répondre. Merci de me donner d'abord l'occasion de répondre de manière globale sur cet article de presse. Ça va me donner l'occasion de préciser un ou deux points qui peuvent avoir paru confus.

Pour vous répondre uniquement sur le point de l'équipement : oui, effectivement, le nouveau système de prise en compte du temps réellement passé par les enfants dans les crèches va nécessiter la mise en place d'un système de douchette qui permettra de passer les cartes des enfants, en termes de présence, de manière à être très exacts quant au retour que nous ferons à la CAF, car l'une des conditions pour obtenir les financements de la CAF, c'est que les heures correspondent au plus près au contrat signé par les parents, et que tout écart trop important serait sanctionné par une baisse du financement public sur ce point-là.

Concernant l'article paru dans Ouest-France, pour ne pas le citer, il me semblait précisément que sur un sujet comme celui-là qui touche à ce que nous avons de plus cher, nos enfants, et qui concerne un choix que chaque parent fait avec un certain nombre de contraintes, d'horaires, de localisation, soit de son domicile, soit de son lieu de travail, une communication globale était, et par voie de presse, par nature, la plus inadaptée. Nous avons la chance d'avoir, à la Ville d'Angers, un service formidable qui s'appelle le Point Info Famille (PIF) qui est le lieu, la porte d'entrée, de toutes les familles angevines qui cherchent de l'information, sur n'importe quel sujet concernant l'enfance, et particulièrement concernant les inscriptions et le choix du mode d'accueil des enfants. Depuis le mandat où vous aviez ce domaine en responsabilité, avait effectivement été mis en place un système de dossier unique qui avançait vers le guichet unique, que j'ai eu le plaisir de finir de valider, puisque c'est un des premiers dossiers que j'ai eu à traiter, donc je ne prétends pas, sur ce dossier-là, avoir eu particulièrement la main. Donc nous nous sommes inscrits exactement dans la continuité de ce qui avait été fait, à savoir que les 3 principaux opérateurs de modes d'accueil sur la ville d'Angers, que sont la Ville d'Angers d'une part, la mutualité d'autre part, et l'association Petite Enfance, sont centralisés au niveau de ce Point Info Famille. Toute famille qui se présente au PIF reçoit une information sur chacun des opérateurs, sur les spécificités, ce qui fait d'ailleurs la richesse de l'offre Petite Enfance sur la ville d'Angers.

Avoir une communication globale sur quelque chose qui est aussi précis et, j'allais dire, quasiment intime, me semblait aberrant. Donc, chaque parent qui s'est présenté au Point Info Famille, depuis que nous avons décidé la mise en place de ce nouveau système, a, quant à lui, reçu une information précise concernant ce nouveau redécoupage par secteur. Pourquoi ce redécoupage par secteur ? Parce que le précédent système qui existait, pour le faire assez rapidement, faisait que vous choisissiez 3 à 5 crèches maximum, et que dès lors que vous refusiez l'une de ces crèches, votre dossier était effectivement clos, et il fallait repartir au début de la procédure. Un grand nombre de familles ne comprenait pas forcément très, très bien comment ça se passait, il y avait pas mal de mécontentements, ces retours avaient été faits de manière massive auprès de nos différents services, que ce soit dans les crèches elles-mêmes ou en centrale, à la mairie, au Point Info Famille, et il m'a semblé intéressant de chercher un système qui, tout en répondant à un certain nombre de contraintes, propose un service public de grande qualité, mais nous ne pouvons, hélas, pas garantir à chacun d'avoir une place dans la crèche qui est en bas de chez lui. On adorerait tous pouvoir le faire. Je rappelle, d'ailleurs, sur ce sujet, que la Ville d'Angers a un taux de couverture qui est déjà très largement supérieur à la moyenne nationale : la moyenne nationale est à 47 % ; on avoisine les 70 % à Angers. Je comprends bien qu'il y ait encore parfois des familles insatisfaites, mais je pense que nous répondons déjà très largement. Effectivement, chaque famille se voit désormais proposer la possibilité de choisir un à deux secteurs, ce qui couvre, de facto, la moitié de la ville. Alors plus de risques d'avoir une crèche un peu plus loin de chez soi, mais aussi beaucoup plus de chances d'avoir une place, et je pense que l'inquiétude et le souci majeur des familles qui viennent se présenter, c'est d'avoir une place en crèche et d'avoir un mode d'accueil pour pouvoir continuer une

activité professionnelle ou une formation. Et c'est ce qui nous semblait particulièrement important à maintenir. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ?

Monsieur le Maire : Très bien. Merci, à la fois pour la présentation, la question, la réponse. S'il n'y a plus de questions, je vais vous proposer que nous puissions voter pour cette évolution qui, vous l'avez compris, s'inscrit à la fois dans une innovation que la municipalité précédente avait mise en place, qui était d'aller vers un guichet unique, et puis, sur les retours qu'on a eus par les services de ce qui étaient les limites du dispositif précédent, et sans en faire un objet de polémique, compte tenu du fait que, sur ces sujets, chacun sait à quel point c'est compliqué d'arriver à tout concilier. Vous voulez ajouter quelque chose, Madame FEL ?

Caroline FEL : Simple petite information : le nouveau règlement sera disponible dans tous les points d'information à partir de la semaine prochaine, peut-être même dès la fin de cette semaine.

Monsieur le Maire : Dans ces conditions, je soumets à votre suffrage le règlement de fonctionnement pour les structures d'accueil de la Petite Enfance. Mes chers collègues, avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-217 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Merci pour cette unanimité. Garde d'enfants à domicile ; convention d'attribution de subvention pour l'année 2015 à l'association Proxim'Services.

Délibération DEL-2015-218

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Association Angers Proxim' Services - Garde d'enfants à domicile - Convention d'attribution de subvention pour l'année 2015 - Avenant.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

L'Association Angers Proxim' Services propose depuis 1993 des services à domicile, notamment la garde d'enfants.

La convention en cours, adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2010, vise à faciliter et rendre accessible la garde d'enfant sur des besoins atypiques, pour des familles fragilisées, isolées et en démarche d'insertion professionnelle. Elle permet de proposer à ces familles des tarifs adaptés à leurs revenus.

La Ville d'Angers a reconduit cette action dans le Contrat Enfance Jeunesse 2012 / 2015, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'avenant proposé, au titre de l'année 2015, détermine le montant de la subvention attribuée par la Ville, en fonction de l'activité du service de garde atypique d'enfants de moins de 6 ans, à hauteur de 50 000 € maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Attribue à l'Association Angers Proxim' Services, pour l'aide au fonctionnement en 2015 du service de garde atypique d'enfants, à domicile, de moins de 6 ans, une subvention d'un montant maximum de 50 000 € qui sera calculée en fonction de l'activité réelle du service ;

Approuve l'avenant à la convention d'attribution de subvention pour l'année 2015 avec l'Association Angers Proxim' Services ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Caroline FEL : Il s'agit d'une délibération courante, Monsieur le Maire, qui concerne l'attribution d'une subvention à l'association Proxim'Services qui propose précisément un de ces services complémentaires à l'offre actuelle existant sur la ville, car elle permet de fournir un temps de garde

d’enfants à domicile pour les familles les plus en difficulté. C’est un service qui est utilisé par quelques familles chaque année, mais qui répond à des besoins très spécifiques, notamment des situations de monoparentalité, essentiellement, avec des personnes qui ont des horaires commençant particulièrement tôt le matin ou finissant particulièrement tard le soir, et qui ne peuvent donc pas avoir de mode d’accueil, hormis en s’appuyant sur une structure comme celle-là. On a eu l’exemple de familles qui laissaient les enfants tout seuls pour pouvoir aller travailler à 5 h.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d’opposition. Pas d’abstention.

Délibération n°2015-218 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Vous avez un dernier rapport, Madame FEL.

Délibération DEL-2015-219

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

Accueils de loisirs associatifs - Versement de la participation sociale 2014.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Depuis 2001, la Ville assure directement le soutien aux associations en prenant partiellement en charge les frais d'activités et de restauration supportés par les accueils de loisirs associatifs angevins proposés aux enfants dont les familles, résidant à Angers, ont un quotient familial (Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole) inférieur ou égal à 349 €, sous conditions de proposition de tarifs préférentiels par les associations aux familles concernées.

Le montant de l'aide attribuée est la suivante :

Tranches de quotient familial	**A1 0 - 266 €**	**A2 267 € - 306 €**	**B1 307 € - 349 €**
$^1/_2$ journée ou journée sans repas	0,54 €	0,45 €	0,40 €
Journée complète avec repas	1,40 €	1,17 €	1,10 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve le maintien des quotients et des tarifs appliqués tels que présentés ci-dessus ;

Verse des aides d'un montant total de 4 874,77 € aux associations figurant en annexe, au titre du 4ème trimestre 2013 et des trois premiers trimestres 2014, le 4ème trimestre sera intégré aux versements qui seront effectués en 2016 (un trimestre au titre de 2014, trois trimestres au titre de 2015) ;

Impute les dépenses, pour l'année 2014, d'un montant de 4 874,77 €, sur le crédit prévu au budget primitif de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Caroline FEL : Également une délibération classique qui concerne le versement de la participation sociale aux accueils de loisirs associatifs de la ville d'Angers. Je vous propose d'approuver le maintien des cautions et des tarifs appliqués tels que présentés dans la délibération. Est-ce que souhaitez que je le détaille ?

Monsieur le Maire : Je pense que ce n'est pas utile de détailler les montants. Le principe est ancien. Il

faisait l’objet de l’unanimité hier ; je pense qu’il fera l’objet de l’unanimité ce soir également. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci, Madame FEL.

Délibération n°2015-219 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Nous passons à la culture. Et c’est à vous, Monsieur FOUQUET, qu’il revient le soin de nous présenter la délibération numéro 14.

Délibération DEL-2015-220

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Etablissement Public de Coopération Culturelle Anjou Théâtre/Festival d'Anjou - Convention de partenariat pour le Festival 2015

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

La 66ème édition du Festival d'Anjou se déroulera du 8 au 27 juin 2015.

Accueillant en moyenne 23000 spectateurs chaque année, ce festival constitue un événement théâtral incontournable, se plaçant au second rang national des festivals de Théâtre après Avignon.

Cette année encore, la programmation proposée est riche et diversifiée, avec 20 spectacles programmés en soirée (correspondant à 26 représentations) et un dimanche dédié aux familles.

Dans le cadre d'une volonté partagée de réinstaller dans la Ville d'Angers cette manifestation culturelle majeure, six spectacles sur les vingt programmés durant le festival seront proposés à Angers : cinq au Grand Théâtre (le 15, 16, 17, 18 et 19 juin) et un au Quai (le 26 juin).

Une convention doit donc être passée entre la Ville et l'EPCC Anjou Théâtre, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de ce partenariat et les engagements de chaque partie, la Ville apportant quant à elle une contribution financière de 150 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat passée avec l'EPCC Anjou Théâtre/Festival d'Anjou ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, VA0200013 – 65737/313.

Alain FOUQUET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération numéro 14 a donc pour objet l'approbation d'une convention entre la Ville et l'EPCC Anjou Théâtre, qui porte, en particulier, le Festival d'Anjou, festival dont je rappelle, qu'avec une moyenne de 23 000 spectateurs, il se situe, aujourd'hui, à la deuxième place des festivals de théâtre, après le Festival d'Avignon. Cette convention tend à poser les conditions de retour, à Angers, du Festival d'Anjou. C'est ainsi que, dans le cadre de la 66e édition du Festival, qui se tiendra du 8 au 27 juin 2015, donc le mois prochain, 6 spectacles, sur les 20 programmés, seront donnés à Angers, 5 au Grand Théâtre du Ralliement, et 1 au Théâtre du Quai. Le montant de l'engagement, pour la Ville, ressort à la somme de 150 000 euros. Je me dois de souligner brièvement, mais d'une façon tout à fait convaincue, la portée, pour notre ville, d'un tel retour aux

sources du Festival, puisqu'il s'agit bien d'un retour aux sources. Ce retour aux sources répond, à l'évidence, à l'attente des habitants du territoire. Selon, en effet, les dernières informations, pour la plupart des spectacles programmés au GTA et au Quai, eh bien les réservations sont clôturées. Il reste encore quelques places. Je me permets, mes chers collègues, de vous inviter à faire diligence. Je me permets également de formuler cette invitation à l'égard du public.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET, pour cette présentation. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, la délibération qui est soumise à nos suffrages ce soir, si j'ai bien compris, consiste à décider de verser une subvention de 150 000 euros à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Théâtre d'Anjou, ou Anjou Théâtre, pour le financement du Festival d'Anjou qui, par ailleurs, évidemment, est porté par le Conseil Départemental. Alors, on le dit haut et fort, et on le répétera, nous admettons sans peine la haute qualité artistique, la haute qualité culturelle du Festival d'Anjou, et nous avons bien conscience que sa notoriété est pour le moins nationale, et pour ma part, c'est avec enthousiasme que j'assisterai à un certain nombre de ces représentations.

Dans le même temps, mais vous pouvez compter sur nous, et notamment sur notre ténacité, nous serons toujours mobilisés pour mettre en évidence, et disons-le franchement, condamner toute opération d'assistance financière au Conseil Général, et c'est dans l'état que l'on sait, par assistance par notre ville. La bonne santé financière de la ville, telle que vous l'avez héritée de l'ancienne majorité, ne doit pas servir, je le répète, et nous le répéterons, à combler le passif laissé par Monsieur BÉCHU au Conseil Général.

Cette précaution étant faite, et ce n'est pas une surprise, puisque je l'ai formulée en Commission, je voudrais, ce soir, si vous le permettez, obtenir une confirmation, poser une question, et vous faire une proposition. En ce qui concerne la confirmation, il a été indiqué en Commission Éducation ou en Commission des Finances que le financement du Festival d'Anjou se répartissait entre le mécénat, ce qui est tout à fait remarquable, notamment compte tenu du niveau du mécénat pour cette activité, la billetterie, le Conseil Général, et désormais, ce soir, si nous votons cette délibération, et la Ville d'Angers. Pouvez-vous confirmer ce que nous avons cru comprendre en Commission, que cette subvention de la Ville ne conduit pas à réduire la subvention versée par le Conseil Général ?

Deuxième question : là encore, des réponses ont été fournies à cette question, lors du travail en Commission, auquel vous n'avez pas participé, Monsieur BÉCHU, mais la question était la suivante, c'est pour ça que je la répète, pour que vous soyez au même niveau d'information que nous. Ces 150 000 euros ne sont pas prévus à la décision budgétaire modificative de ce soir, ça signifie donc qu'ils sont financés par le Budget Culture de la Ville, et comme l'a précisé l'Adjoint à la Culture lors des 2 Commissions en question, ces 150 000 euros ne se traduisent pas par une réduction des financements d'activités culturelles de la Ville, menées par la Ville jusqu'à présent. Et, en particulier, je signale au passage que la structure du Quai aurait mérité, aussi, quelques aides supplémentaires, notamment pour la création artistique et culturelle ; mais ça, c'est simplement une petite remarque au passage.

En conséquence, nous vous faisons une proposition qui est la suivante : nous proposons qu'aux 150 000 euros versés par la Ville au Conseil Départemental, et à son Établissement Public de Coopération Culturelle, corresponde, en retour, une demande de subvention au Conseil Départemental, de 150 000 euros par exemple, pour nous aider à financer les Accroche-Cœurs. Chacun, ici, conviendra que cette activité culture de la fin de l'été a un rayonnement qui dépasse très largement notre territoire urbain. Si vous proposez des collaborations en Conseil Départemental, il est assez logique que celui-ci nous propose aussi des collaborations ; et la structure financière pour assurer ces collaborations, ce sont des financements croisés, d'où cette proposition de ce soir, et c'est la raison pour laquelle nous vous demanderons, ce soir, dans cette délibération, d'ajouter une toute petite phrase, un sujet, un verbe, un complément, au moyen de laquelle vous vous engagez à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention, de 150 000 euros, par exemple, pour le financement des Accroche-Cœurs.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Monsieur CAPUS.

Emmanuel CAPUS : Vous voyez, Monsieur TAILLEFAIT, on a déjà eu une bonne part de cet échange en Commission des Finances, je vais donc vous rapporter un certain nombre de réponses que je vous ai déjà faites lors de la Commission des Finances. Mais, tout d'abord, je voudrais quand même vous dire que vous avez un raisonnement qui est particulier. Parce que vous nous dites toujours : « Je vais aller à Terra Botanica parce que c'est formidable, je vais y aller ; je vais aller au Festival Anjou parce que c'est formidable, je vais y aller », mais derrière, vous nous dites : « À Terra Botanica, il ne faut absolument pas subventionner ; le Festival d'Anjou, il ne faut absolument pas subventionner. » Vous avez quand même un problème de logique qui m'interpelle.

Alors, je vous rappelle ce que je vous ai dit en Commission des Finances : c'est une opportunité historique formidable que la ville d'Angers revienne au Festival d'Anjou. Pendant plus de 30 ans, pendant la moitié de sa vie, le Festival d'Anjou a été le Festival d'Angers. C'est donc une réparation d'une erreur historique, plus personne ne sait pourquoi la ville d'Angers s'était retirée du Festival d'Anjou. J'ai lu, dans un excellent numéro spécial d'un média local, que c'était éventuellement en raison d'un différend entre Jean SAUVAGE et Jean MONNIER, ce sont des différends qui ne nous regardent plus. Voyons le futur, et le futur, c'est réparer cette erreur historique.

Deuxième réponse que je vous ai déjà faite : le budget de la Culture, entre le BP 2014 et le BP 2015, augmente de 1,4 million d'euros. On était à 12 267 000 euros l'année dernière, en BP 2014 ; on est à 13 641 000 au BP 2015. Donc le budget de la Culture, il augmente. Est-ce que les 150 000 euros, on les prend sur telle ou telle opération, ça n'a pas de sens, ça n'est pas comme cela que l'on crée un budget. Le budget de la Culture, il est en augmentation de 1,4 million d'euros entre votre BP, enfin, pas le vôtre, mais celui de votre majorité, et le nôtre. Donc c'est un faux sujet.

Le dernier point que vous nous dites, et vous avez raison parce que vous avez bien retenu ce que je vous ai dit, le Festival d'Anjou a une particularité extraordinaire, c'est que c'est un des rares festivals de France, une des rares opérations culturelles de France qui a un financement sain, c'est-à-dire qui a un financement qui est à moitié issu du privé. C'est-à-dire sur un budget d'environ 1,7 à 1,8 million d'euros, sur un budget qui, lui-même, de l'EPCC Anjou Théâtre, est de 2,3 millions d'euros, vous avez une opération qui est financée à peu près, les grandes masses, c'est ça, par un tiers de billetterie, un tiers de partenariat, enfin, même un peu moins, mais 450 000 /450 000, c'est ce qui est espéré, en tous les cas. Donc on a plus de 50 % de recettes qui proviennent du privé, c'est ça qu'il faut soutenir, c'est ça qu'il faut soulever, c'est le caractère sain de cet établissement.

Et je vous rappelle : ça n'est pas le Conseil Général, c'est le Plessis-Macé, la commune de Doué-La-Fontaine, associés avec le Conseil Général, dans un Établissement Public de Coopération Culturelle, à laquelle la Ville d'Angers pourra peut-être, d'ailleurs, participer dans le futur. Donc ça n'est pas du tout une subvention au Conseil Général. Pour le reste, il est tout à fait normal que le Festival d'Anjou venant à Angers, la Ville participe à son financement, et du reste, je ne crois pas que vous critiquiez la subvention à l'EPCC Anjou Théâtre, du Conseil Régional, qui, certes, est ridicule, et qui a baissé ces dernières années, mais qui se maintient toujours, année après année. Donc il n'y a aucune raison que la Ville d'Angers ne participe pas au subventionnement, financièrement, à l'établissement EPCC Anjou Théâtre, à partir du moment, et je terminerai par ça, où, pour la Ville d'Angers, c'est une opportunité extraordinaire.
80 % des usagers, ou plutôt, des festivaliers, sont issus d'Angers et de son agglomération, 80 %. Donc le Festival d'Anjou pourrait s'appeler le Festival d'Angers à nouveau. Et ensuite, pour Angers, cette année, c'est une opération extraordinaire puisque, je vous l'ai dit encore en Commission des Finances, c'est innovant, on a une semaine entière de Concours des Compagnies, à 19 h, du 15 au 18 juin, avec un tarif attractif à 60 euros ; 60 euros, je vous vends l'article. À 60 euros, vous avez un pass où vous avez les 5 spectacles. C'est même 50 euros si vous êtes à tarif réduit. De telle sorte qu'on a une opération extraordinaire, à Angers, qui va permettre aux Angevins d'y retourner. Je pense que vous n'avez plus maintenant qu'à aller acheter votre pass pour le Concours des Compagnies, si vous ne l'avez pas encore fait.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe la parole à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR : Oui, mes chers collègues, je voudrais vous rassurer parce que, comme moi, je pense, un certain nombre d'entre vous craignent que Monsieur TAILLEFAIT soit pris de troubles obsessionnels, mais je tiens à vous rassurer parce qu'il n'en est rien. En effet, dans l'exercice de vos talents de procureur sur l'action politique passée dans ces territoires, chacun aura remarqué que vous avez un exercice assez sélectif du soupçon. Je ne vous ai jamais entendu poser des questions gênantes, pour la précédente majorité, sur des sujets, quand bien même assez graves et importants pour les finances de notre collectivité, que sont Biopôle, que sont les bilans des différentes ZAC dont nous parlons régulièrement ici, ou encore le budget de fonctionnement du Quai. Donc j'apprécierais que, si vous estimez nécessaire de généraliser cette stratégie du soupçon sur l'action politique passée et actuelle, sur notre territoire, vous le fassiez de manière partagée et objective, ce qui ne me semble pas du tout être le cas, et cette intervention sur cette délibération en est un nouvel exemple.

Monsieur le Maire : Merci, je vais passer la parole à Alain FOUQUET, et je vous rappelle qu'il représente l'ensemble de notre Conseil Municipal pour l'inauguration de Cinémas d'Afrique, et comme c'est dans moins de 15 minutes, je n'épuiserai pas le débat. Chacun, ensuite, pourra s'exprimer. Mais pour que l'Adjoint à la Culture ait quand même l'occasion de répondre, même s'il n'assistera peut-être pas au vote et que nous devrons reprendre cette délibération, je lui passe la parole maintenant.

Alain FOUQUET : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues. Deux très brèves observations, en réponse à votre questionnement, Monsieur TAILLEFAIT. D'abord, la politique culturelle que j'entends incarner avec Monsieur le Maire, et l'ensemble de la majorité, la municipalité, c'est une politique qui tend, de toutes ses forces, à placer la culture au-dessus des clivages, au-dessus des cloisonnements, dont le public est lassé, et dont le public trouve, justement, dans la culture, j'allais dire, le levier indispensable pour trouver un peu d'espérance dans, il faut bien le dire, un certain nombre de débats, qui minent petit à petit cette espérance. Je prends des mots à dessein que je voudrais à voix ferme et digne, pour vous dire que, pour moi, un festival de cette ampleur, comme la plus modeste des manifestations culturelles, ne peut pas être l'enjeu, ne peut pas devenir l'enjeu de clivages ou de cloisonnements, quels qu'ils soient, en tout cas politiciens. Ça, c'est mon sentiment, et en tout cas, c'est ma conviction et ma volonté. Ça ne peut pas être l'enjeu. On ne peut pas se battre comme se battraient des parents séparés sur à qui appartient un festival, est-ce qu'il est à celui-ci, est-ce qu'il est à celui-là. Voilà ce que je voulais dire.

Deuxième remarque très brève : en ce qui concerne la proposition que vous faites, on ne peut pas être dans une économie de troc, voyez-vous. Moi, ce qui m'intéresse, ce n'est pas de faire un troc avec le Conseil Général. Emmanuel CAPUS vous a dit, du reste, très justement, que notre partenaire n'est pas le Conseil Général dans cette affaire, mais c'est l' EPCC Anjou Théâtre. N'allons pas demander à l'EPCC Anjou Théâtre de nous aider à subventionner les Accroche-Cœurs, pas davantage que nous ne demandons, à quelque collectivité publique que ce soit, de répondre à des financements de la Ville par des financements correspondants de la part de l'État, de la Région, ou du Conseil général, le cas échéant. On n'est pas dans cette économie de troc donnant-donnant, « je fais ceci, tu me donnes cela ». Si nous nous engageons dans cette démarche du festival, vous l'avez dit vous-même, Monsieur TAILLEFAIT, c'est parce que c'est un projet prestigieux pour la ville, pour la culture de la ville, pour les Angevins, et pour le rayonnement de la ville. Par conséquent, ça n'est pas pour n'importe quelle autre raison de basse politique. Voilà ce que je voulais répondre, encore une fois, très simplement, à vos questionnements, pour vous apaiser, et j'espère véritablement que nous aurons le plaisir de nous retrouver au Festival d'Anjou.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur FOUQUET. Il y avait d'autres demandes d'intervention. La parole est à Gilles MAHÉ.

Alain FOUQUET : Je vous remercie d'excuser mon absence à partir de cet instant. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Gilles MAHÉ : Oui, merci Monsieur le Maire. Merci, Monsieur FOUQUET de votre dernière intervention. Je ne relèverai, en aucune manière, l'intervention précédente de Monsieur Roch BRANCOUR qui, en termes de troubles obsessionnels, pourrait largement revoir les choses, et, en tout cas, c'est inacceptable ce type d'intervention.

Donc, pour en revenir, là, de manière plus positive, je souhaite réaffirmer que, bien entendu, nous partageons tout l'intérêt que peut avoir ce festival, tout l'intérêt qu'il a pour les Angevins, et ce, depuis de très nombreuses années. En aucune manière, nous ne sommes opposés à un partenariat. Nous sommes tout à fait conscients que les amoureux du théâtre, qui sont extrêmement nombreux dans la région angevine, trouvent en ce festival matière et intérêt à assouvir leur passion, en attendant, comme il est écrit dans la délibération, celui d'Avignon, l'été prochain, pour les plus passionnés. Monsieur CAPUS, oui, à la Commission des Finances, et c'est les propos que vous avez repris : l'ensemble des éléments historiques de ceux qui ont été à l'origine de la fondation, de la création de ce festival ont été ces artisans éclairés de cet événement. De tout cela, ça n'est pas l'objet. Donc, ne cherchons pas de clivages sur l'objet de l'intérêt.

L'objet de la différence et du questionnement, c'est celui de la hauteur de la subvention de 150 000 euros, mais au-delà de la somme de 150 000 euros, c'est la clarification de la partition des compétences. Dans une Assemblée, il n'y a pas si longtemps que cela, nous avions évoqué la partition des compétences, au regard, entre autres, de la loi, Notre, et la nécessité d'éviter des doublons, la volonté de faire des économies, disiez-vous, Monsieur le Maire-Président, et, à l'occasion de différentes délibérations précédemment, c'est un sujet, aussi, qui est revenu sur d'autres sommes. Et dans la proposition qui était faite par notre collègue Antony TAILLEFAIT, cet aspect de réciprocité a toute sa légitimité et sa pertinence, et, surtout, moi j'attends une réponse, sur la compétence culture, et à différentes strates de collectivités, la Commune, le Conseil Communautaire, future Communauté Urbaine, d'autres partenaires potentiels que sont le Conseil Général, le Conseil Régional.

Voilà, on souhaiterait avoir une lisibilité sur ces partitions. C'est vous-même, Monsieur le Maire-Président, qui y avez fait appel, à moult reprises, sur différents sujets. Celui-ci en fait partie. Et, même si ensuite Monsieur CAPUS a élucidé aussi l'objet où apparaissent véritablement ces 150 000 euros, il ne m'apparaît pas qu'il y a 2 décisions modificatives, mais enfin, on va en parler, en tout cas pas à ce Conseil-là, parce que je ne pense pas avoir vu apparaître cette ligne de soutien à ce festival sur la décision modificative à venir, mais peut-être les prochaines, puisqu'il semblerait qu'il y ait des décisions modificatives qui soient régulièrement proposées à ce Conseil. Donc, par rapport à cette confusion, à ce manque de clarification, a priori, ce refus de voir ce principe d'une réciprocité pour accompagner des manifestations culturelles, eh bien nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vais vous répondre, Monsieur MAHÉ. Et vous aurez l'occasion de voir que la confusion à laquelle vous faites référence, les inquiétudes que vous brandissez, ne sont pas de rigueur et que l'intervention de Monsieur FOUQUET était la bonne manière de poser les choses. Mais je vais le faire. Il y a encore d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est que je suis un peu abasourdi, aussi, de la teneur de ces échanges. Il m'avait semblé comprendre que la minorité municipale était plutôt les tenants de la culture pour tous, et qu'à l'heure où nous proposons aux Angevins les plus fragiles, peut-être aussi les plus âgées d'ailleurs, de pouvoir avoir, aux portes de chez elles, 6 spectacles supplémentaires, 6 représentations supplémentaires de qualité, vous l'avez dit vous-même, on ne peut que se réjouir de permettre à toutes ces populations, qui n'ont pas les moyens d'aller à 40 kilomètres d'Angers pour participer à ce festival d'Anjou, ce magnifique festival d'Anjou, vous l'avez dit, de renommée nationale, on ne peut que se réjouir de leur permettre enfin de participer aussi à ce festival aux portes de chez elles, et pour cela, je ne peux que me réjouir, évidemment, de cette initiative qui est la nôtre, qui vous est présentée aujourd'hui par Alain FOUQUET.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Bon. D'abord, là aussi, on va peut-être essayer de faire les choses dans l'ordre. Est-ce que les 150 000 euros sont au budget ou est-ce qu'il y aura une décision modificative ? Ils sont au budget. Ils sont dans le budget culturel, il n'y aura aucune décision modificative, sauf circonstances extraordinaires qu'on ne peut pas prévoir, ce qui, a priori, sur le plan culturel, ne devrait pas être le cas d'ici la fin de l'année. Mais je vous le dis de manière très claire : ils sont inscrits dans le Budget Primitif de cette année, donc il n'y a pas de modification : ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'on évoque plein de choses de manières, là aussi, très différentes. De quoi on parle ? On parle d'une somme qui représente 1 % du budget culturel de la Ville, en termes de subventions : c'est ça, 150 000 euros. Ensuite, on peut débattre : est-ce que ce n'est pas trop, et cætera. Mais la réalité, elle est celle-là. Et quand on cite d'autres établissements, je crois que c'est aussi important de les mettre en regard : le Quai, c'est 4,8 millions d'euros d'efforts par la Ville. Et contrairement à ce que vous avez suggéré, Monsieur TAILLEFAIT, et je ne dis pas ça sur le ton de la polémique, là, on va faire des économies, pas sur le projet artistique, mais sur les frais de fonctionnement de la structure dans la manière dont elle a été conçue et pensée. Quand vous réalisez qu'il y avait, à l'arrivée du nouveau directeur que nous avons nommé, 3 directeurs de la Communication, au motif qu'il y avait 3 structures juridiques distinctes à l'intérieur, qu'il y avait 3 directeurs artistiques, nous avons comme projet, avec l'actuel patron du Quai, de regarder comment on peut dégager des crédits pour faire des économies de fonctionnement, et notamment pour pouvoir dégager des crédits artistiques, mais on parle de 2 choses qui sont sans commune mesure, en termes de poids. Si vous voulez, le budget global du Quai, comparé à celui de l'EPCC Anjou Théâtre, c'est le jour et la nuit, et je ne vous parle pas des budgets additionnels du NTA ou du CNDC qui font l'objet de subventions du Conseil Général, bien que ce soit des établissements angevins ; je vous parle bien du Quai dans son fonctionnement.

Donc, demander une subvention au Conseil Départemental sans projet, ça n'a pas de sens. La subvention qu'on apporte, dans le cadre de l'EPCC Anjou Théâtre, c'est lié à un projet triple. Le premier, et j'aimerais remettre, là aussi, les choses à leur place, c'était inscrit dans notre programme, noir sur blanc : si vous allez sur la page Culture, nous avions indiqué que nous souhaitions le retour du Festival d'Anjou à Angers. C'était écrit. Deuxième chose : il s'agit de la valorisation du Grand Théâtre. Est-ce qu'on ne peut pas, mes chers collègues, se mettre d'accord, quand même, sur le fait qu'avec 50 événements sur 365 jours ouvrés, dans un théâtre où il y a une équipe d'une dizaine de personnes, on avait là un équipement public qui ne donnait pas nécessairement le meilleur de lui-même. Et si vous êtes capables de me faire une programmation culturelle qui remplit le Grand Théâtre pour un montant inférieur à la subvention qu'on apporte avec l'ensemble des à-côtés qui vont avec, on peut discuter. La réalité, elle est quand même celle-là : c'est que dans le cadre de ce partenariat, on fait en sorte que le Grand Théâtre retrouve une vitalité et se réinscrive comme un lieu où il se passe quelque chose dans cette ville, et ça va avec notre stratégie de faire en sorte de ramener du monde dans le centre-ville.

Moi je ne veux pas revenir sur le passé, j'ai été assez blessé dans une vie antérieure. Quand j'ai pris la présidence du Festival d'Anjou, j'avais justement proposé que la coopération entre la Ville et l'EPCC se mette en place. Et pour ne rien vous cacher, on avait même proposé quelque chose que je trouvais formidable, qui était une pièce de Shakespeare en anglais avec des comédiens issus du même village que Christopher CRIMES, dans un chapiteau, devant le Quai, dans l'année qui avait suivi son ouverture, avec un dispositif de sous-titrage. La municipalité de l'époque avait considéré qu'un tel chapiteau, c'était bon pour aller à la Paperie, au grand désespoir de Christopher CRIMES, puisque c'était une partie de ses amis qui jouait dans cette troupe. Et, malheureusement, des exemples comme cela, je peux en donner un certain nombre, de mesquineries ou de petites bêtises qui nous ont empêchés de pouvoir marcher main dans la main, je le dis de manière très claire, et c'est vraiment l'optique dans laquelle on est, qui n'est pas une optique polémique, mais qui est d'apporter une coopération nouvelle.

Plusieurs choses : qu'est-ce que ça permet ? D'abord, qu'il y ait une création, cette année, au Festival, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Si on était seulement dans une optique qui consistait à pallier un désengagement, vous le verriez, il n'y aurait pas d'évolution. Donc on est bien dans une perspective qui consiste à permettre au Festival, à la fois de proposer une programmation avec une création, et de tester une formule qui n'a jamais été essayée, que sont des spectacles à 19 h en pleine

ville. La billetterie a ouvert samedi, et comme vous aviez, effectivement, posé des questions en Commission, ça nous a permis, avant d'entrer en séance, de nous dire : « Au fait, au cas où nous aurions à nouveau la question ce soir, quels sont les éléments de réponse objectifs, factuels, qu'on pourrait apporter ce soir à la minorité ? » Le taux de remplissage des spectacles du Festival des Compagnies était, ces dernières années, de l'ordre de 50 %. Quand on était sur la semaine des Compagnies, alors on a eu parfois des années aux alentours de 70, c'est notre record, on oscillait les 2 dernières années entre 50 et 55. À la minute où je parle, on est à 90 %. Bon. On n'a aucun doute sur le fait que tous ces spectacles sont pleins, en moyenne, sur la totalité de la semaine des Compagnies. Donc on va faire le plein sur tous les spectacles angevins, et cet horaire de 19 h est manifestement plébiscité, ce qui est l'occasion aussi, quand on aime le théâtre, de se dire que c'est peut-être l'occasion de trouver un nouveau public plus urbain. La contrepartie de notre subvention, c'est que le fameux pass à 5 spectacles pour 60 euros est en dessous du prix de revient de ces spectacles quand on regarde les jauges et qu'on les rapporte à l'unité, donc il permet d'aller chercher aussi un public différent.

L'équilibre budgétaire du Festival, pas de l'EPCC parce que c'est toute la nuance et la subtilité, sur la partie Festival proprement dite, la part des subventions représente un tiers du budget global ; il y a un tiers de mécénat ou de soirées financées par des entreprises et un tiers de billetterie. On est bien sur un tiers, enfin, sur trois tiers distincts. Et la subvention que la Ville apporte, elle est dans ce cadre : nous ne participons pas aux frais de fonctionnement du château du Plessis-Macé ou à d'autres aspects de la politique culturelle d'Anjou Théâtre qui, par exemple, amènent tous les ans des soutiens à la création, y compris à des compagnies angevines, et sur lesquels, pour le coup, on aurait éventuellement pu avoir des demandes de subventions considérant que, dès lors qu'il y avait des troupes qui étaient ou qui relevaient du territoire, de l'agglomération ou du pôle métropolitain, il n'était pas illogique que la collectivité municipale finance. Donc, honnêtement, on n'est pas là-dedans. Mais on n'est pas là pour accompagner, j'allais dire, une évolution négative du Festival, on est là pour accompagner ses projets. Et je pense que c'est important à rappeler parce qu'on ne peut pas tout mettre, sincèrement, sur cette délibération, sur le même plan.

Maintenant, pour la suite. On passe une convention pour l'année en cours ; on ne vous propose pas, ce soir, un plan de développement. On passe une convention qui a un objet, un soutien, et qui a une conséquence, l'intégralité de la semaine des Compagnies au Grand Théâtre à 19 h, plus un spectacle qui va se jouer au Quai et qui pourrait donner lieu à quelque chose, éventuellement, après. On a des questions stratégiques pour l'avenir, et ces questions stratégiques, c'est : est-ce que c'est cette année ? Est-ce qu'on prolonge les choses ? À ce moment-là, sur quelles bases ? Si on apporte une subvention de manière récurrente, il serait à ce moment-là logique qu'on ait des places au Conseil d'Administration et qu'on participe, dans le cadre d'un Établissement Public de Coopération Culturelle, à une part de définition de ce festival. Est-ce que c'est pour aller, éventuellement, vers une partie qui serait portée par l'EPCC et qui consisterait à défendre un projet théâtral angevin pour éviter les doublons en considérant que ça peut être la bonne structure, par exemple, pour accompagner les troupes amateurs, parce que le vaisseau amiral du Quai n'est pas forcément le bon endroit pour le faire ? Je pose des questions, je n'y réponds pas. Là, on est bien dans une subvention pour cette 66e édition, avec les conséquences que je suis en train d'évoquer. Les questions stratégiques, elles sont sur la table, et on aura l'occasion de les évoquer à nouveau.

Mais je veux ajouter quelque chose dans la continuité de l'intervention d'Alain FOUQUET et faire une annonce, ce soir, devant le Conseil Municipal. L'Adjoint à la Culture l'a dit avec des mots que, je crois, assez forts sur le fait que la culture, elle peut relier ou elle peut opposer. La volonté politique de notre équipe est très clairement de faire en sorte que la culture puisse être un sujet de débat, mais soit le moins possible un sujet de discorde : le débat, il est légitime, il est sain et il est souhaitable ; la discorde, elle est stérile et elle finit par affaiblir tout le monde. Dans ce contexte, j'envisage de soumettre à ce Conseil Municipal la signature du pacte culturel avec le ministère de la Culture. On est dans un contexte de baisse des crédits ; chacun le sait. Le ministère de la Culture a donc souhaité proposer aux villes volontaires de signer un engagement sur 3 ans, en demandant aux villes de s'engager à ne pas diminuer les moyens consacrés à la culture malgré la nécessité de faire des arbitrages budgétaires, ne pas les augmenter, ce qui représente déjà un effort parce que s'il n'y a pas d'inflation, vous vous doutez bien

que ça veut dire qu'il faut, de toute façon, faire des économies. Une trentaine de villes en France ont signé, ou sont sur le point de signer, ce pacte culturel, et 3 grandes villes, seulement, de plus de 100 000 habitants, se sont engagées dans ce processus. Nous pourrions être la quatrième grande ville. J'étais avec Alain FOUQUET, qui est celui qui a conduit l'ensemble de ces négociations depuis plusieurs semaines, au ministère de la Culture, mercredi de la semaine dernière, pour, justement, rencontrer des membres du ministère et discuter avec eux d'un certain nombre de points sur les modalités, sur la manière d'écrire les choses. Parmi les grandes villes qui, à l'heure actuelle, ont signé ce pacte, ou qui sont sur le point de le faire, il y a la ville de Strasbourg, la ville de Rennes, et la ville de Toulon. Voilà, ça s'arrête là.

Ensuite, j'aimerais que chacun réalise ce que nous sommes en train de faire. À Nantes, la diminution des budgets culturels a entraîné la fin du Festival Eurofonik ; à Dijon, dans le contexte que chacun connaît, il y avait une carte très éclairante, dans un quotidien du matin, plutôt de gauche, il y a quelques mois, je pense à Libération, donc je peux même dire vraiment de gauche, enfin, vraiment de gauche pour nous tous, sauf pour Monsieur PAGANO, qui listait tous les festivals : à Dijon, c'est le Festival Opéra d'Eté, en Bourgogne, qui a été supprimé ; à Besançon, le collectif Princesses Peluches ; à Cholet, après, s'est fait l'écho de l'arrêt, également, d'un festival ; à Montpellier, le Festival Hybrides et I Love Techno, et cætera. On est en train, ici, d'évoquer un maintien du budget culturel en considérant qu'il s'inscrit dans une cohésion de notre ville. Et vraiment, sur ce sujet-là, à partir du moment où ça représente collectivement un effort, je pense que ça fait partie des sujets sur lesquels, au contraire, on doit être capables de se retrouver. Monsieur CAPUS a évoqué les chiffres tout à l'heure : quand on fait la comparaison de Budget Primitif à Budget Primitif, ils sont anormalement flatteurs pour notre majorité, puisque le Budget Primitif qui nous avait été laissé était insincère. Certes, il y a une progression d'un million et quelques ; la réalité, quand on regardera les chiffres en fin d'année sur la base des Comptes Administratifs, ce sera une légère progression, ce ne sera pas une progression de plus d'un million d'euros des moyens consacrés à la Culture, sinon vous les verriez dans d'autres événements culturels programmés à l'échelle du territoire, et vous les auriez vus. Mais, pour être clair, ces propos sont exacts en ce qui concerne la présentation de BP à BP, et, surtout, on est bien dans une somme qui sera globalement supérieure à celle de l'année dernière et qui doit nous permettre cette signature d'un pacte triennal 2015-2016-2017 à l'intérieur duquel, nous pourrons faire des arbitrages, et nous ferons des arbitrages d'évolution, mais sans qu'il y ait, dès cet instant, de diminution des moyens globaux. Et la contrepartie, c'est que l'État s'engage à ne pas diminuer ses propres moyens consacrés aux sites culturels angevins. On a un tout petit peu hésité, pas sur la finalité, mais sur le caractère un peu cynique du procédé, parce que ceux qui ne le signeront pas, peut-être parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, s'ils ne le signent pas, ça veut dire qu'en plus de la baisse de la DGF, ils auront des baisses ciblées de crédits culturels, et donc les difficultés vont s'ajouter aux difficultés pour ces villes. Néanmoins, à partir du moment où on a le sentiment que ça a du sens politiquement, et puis c'est, sur le plan symbolique, un acte dont je mesure qu'il n'est pas neutre, mais que j'assume, parce qu'il me semble aller dans le sens des intérêts des habitants. Voilà ce que je peux dire sur ce dossier. On soumettra et on présentera le document que nous pourrons ensuite ratifier avec la ministre de la Culture dans les prochaines semaines.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous indiquer à l'appui de ce dossier. Je pense qu'il n'y a plus de questions et qu'il n'y a plus de remarques ? On va donc passer au vote. Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ce dossier ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Délibération n°2015-220 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstentions : 12
M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Délibération DEL-2015-221

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Ensemble Amarillis - Convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire et l'ensemble Amarillis 2015/2017 - Approbation.

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

L'ensemble Amarillis est un orchestre de musique baroque de renommée nationale et internationale soutenu notamment par l'Etat et par la Région des Pays de la Loire.

Cet ensemble participe à la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville. Aussi, depuis 2010, la Ville apporte son soutien financier et logistique aux activités de création, de diffusion, ainsi qu'aux actions de sensibilisation développées auprès de différents publics (scolaires, élèves du conservatoire…).

En retour, la Ville souhaite que cet ensemble devienne un ambassadeur artistique de la Ville, qui participe au renforcement de la notoriété et de l'attractivité du territoire angevin à travers ses tournées internationales ou ses productions discographiques.

Considérant la volonté de la Ville d'accompagner le développement d'actions en faveur de la création et de l'innovation artistique, il convient de formaliser le partenariat avec l'ensemble Amarillis par le biais d'une convention de 3 ans qui fixe la subvention annuelle de la ville à 15.000 €, et à titre exceptionnel sur 2015, une subvention d'investissement de 5.000 € pour l'acquisition d'un clavecin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire et l'ensemble Amarillis dans le cadre du développement d'actions en faveur de la création et de l'innovation artistique ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ;

Autorise le versement des subventions ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 65, article 6574

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, il y a ensuite la convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire. Avez-vous des remarques ? Il s'agit d'aider la Région, et là, comme par hasard, tout le monde est d'accord. Il n'y a pas de justice. Dans ces conditions, mes chers collègues, pas d'opposition, pas d'abstention.

Délibération n°2015-221 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-222

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

Dans le cadre d'actions culturelles développées à Angers en 2015, diverses associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

L'association Holster Rock a organisé le 22 mai 2015 un évènement intitulé « Metal Made in Angers » qui s'est déroulé à la Maison de quartier le Quart'Ney et programme trois groupes amateurs angevins.

L'Association Jazz Maine a organisé du 22 au 25 mai 2015, la 6ème édition du festival « Bouche à Oreille » sur la commune de Bouchemaine. Toutefois, pour la 2ème année consécutive, soucieuse d'élargir l'audience du festival, l'association a proposé 2 évènements à Angers: un concert cale de la Savatte le 22 mai, et une balade musicale « musiques en Maine » le dimanche 24 mai : la Maine a été mise en musique sur la quasi totalité de son parcours, au total, 100 musiciens ont jalonné le trajet conduisant d'Angers à Bouchemaine, et ont proposé différentes formes musicales autour du thème de l'improvisation (des sets de 5 minutes à intervalles réguliers). A travers ce festival, l'association souhaite promouvoir un jazz innovant et créatif, par une programmation de têtes d'affiches mais elle accueille aussi de jeunes musiciens pour leur donner l'occasion de rencontrer un large public ; une dizaine de groupes amateurs angevins se sont produits ainsi durant ce festival.

La maison de quartier "Le Trois Mâts" a organisé, le 16 mai 2015, la 2ème édition d'un concert intitulé « Sons pour sons ». L'objectif premier est d'impliquer les jeunes et les groupes amateurs qui répètent à l'espace jeunesse de la maison de quartier. Cette année, 4 sont programmés et valorisés par la mise en place d'une scène équipée de matériel professionnel, d'un technicien son et d'une communication à l'échelle du territoire.

L'association Solidarcité 49 a organisé, le 7 mai 2015, un événement solidaire intitulé « Solidarcité Show 4 » au profit de l'association Leucémie 49, à la Maison de quartier le Quart'Ney. Cette soirée a eu deux objectifs : sensibiliser le public à la maladie de la leucémie et promouvoir les jeunes talents du quartier des Banchais. Pour cela, 4 groupes amateurs du quartier ont été programmés.

L'association Vigne en Ville Angers organise, le 29 août 2015, la 3ème édition de l'événement intitulé « Vigne & Folk » sur la parcelle de vignes de la Congrégation du Bon Pasteur à Angers. L'objectif est de valoriser le patrimoine viticole, la gastronomie angevine, au travers d'un temps fort musical de qualité. Un concert de musique en acoustique est donc programmé avec un groupe amateur angevin et un groupe extérieur.

L'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest organise en septembre et octobre 2015 l'opération « Les clefs du sol », science-tour de la biodiversité des sols avec des bars-sciences ainsi qu'un camion labo itinérant dans les quartiers Belle-Beille, Monplaisir et Grand-Pigeon puis en centre-ville pour la Fête de la science. Cette opération est articulée avec l'exposition sur la biodiversité des sols organisée par la Muséum de sciences naturelles d'Angers de septembre 2015 à août 2016.

L'association Pleins champs organise pour la seconde fois une saison de l'Université populaire à Angers. Il s'agit de proposer des conférences gratuites et ouvertes à tous animées par des conférenciers bénévoles spécialistes des sujets abordés : « Une histoire du féminisme », « Pourquoi la philosophie ne pense plus la mort ? », « Le vin en biodynamie », « De l'art contemporain pour quoi faire ? »...

L'association Société Octave Mirbeau poursuit son action de diffusion de l'oeuvre d'Octave Mirbeau par la publication de cahiers, l'animation de site internet, l'enrichissement du fonds installé à la Bibliothèque universitaire et la préparation de la commémoration internationale du 100ème anniversaire de la mort de l'écrivain en 2017.

L'association Cinélégendes organise son cycle de conférence-projection autour de thématiques mythologiques et légendaire dans les films. Pour 2015, les thèmes proposés sont la descente aux enfers, les souterrains et les contes.

Le CEZAM Pays de la Loire (ex-Inter CE DACC) poursuit la mise en place d'actions culturelles à destination des personnels des entreprises adhérentes, dans le cadre de la convention conclue avec la Ville d'Angers qui prévoit pour chaque année une subvention de 15 000 € au titre de la Vie associative et 2 000 € au titre de la Culture.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Attribue dans le cadre du fonds d'intervention culturel, les subventions suivantes, d'un montant total de 15 200 € à :

- Holster Rock ..... 1 700 €
- Jazz Maine ..... 5 000 €
- Maison de quartier "Le Trois Mâts" ..... 600 €
- Solidarcité 49 ..... 500 €
- Vigne en Ville Angers ..... 1 000 €
- Petits Débrouillards Grand Ouest ..... 2 000 €
- Pleins champs ..... 1 000 €
- Société Octave Mirbeau ..... 400 €
- Cinélégendes ..... 1 000 €
- Cezam Pays de la Loire ..... 2 000 €

Approuve la convention avec les Petits Débrouillards Grand Ouest ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention conclue avec Les Petits Débrouillards Grand Ouest ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Monsieur le Maire : Il y a ensuite le soutien aux arts de la scène, et vous avez la liste des associations qui pourraient bénéficier de subventions. On parle de 15 200 euros qui sont à ventiler entre une dizaine d'acteurs. Est-ce que vous avez des questions sur le détail ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport à vos suffrages. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n°2015-222 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-223

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Organismes culturels - Conventions d'objectifs et de moyens - Avenants d'actualisation des subventions pour l'année 2015

Rapporteur : Christophe BECHU,

EXPOSE

Suite au vote du budget le 30 mars dernier, il est nécessaire de compléter par avenants les conventions d'objectifs et de moyens passées avec l'association Parole D.E.L.I.E.E (Dire, Ecrire, Lire, Interpréter, Ecouter, Editer) et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle le Quai afin de préciser le montant des subventions allouées pour l'année 2015 ainsi que les modalités de versement.

Il convient donc de procéder à la modification de l'article 3 des conventions conclues avec les partenaires culturels suivants :

- Parole D.E.L.I.E.E. : montant de la subvention de fonctionnement fixé à 80 000 € ;
- E.P.C.C le Quai : montant de la subvention d'investissement fixé à 40 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Parole D.E.L.I.E.E.

Approuve l'avenant n° 12 à la convention passée avec l'E.P.C.C le Quai,

Autorise le versement des subventions ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants et tout autre document y afférent,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Monsieur le Maire : Les avenants d'actualisation pour les organismes culturels, et en particulier, Parole DELIEE et l'EPCC le Quai, sur la partie investissements. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstention.

Délibération n°2015-223 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-224

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Charte Culture et Solidarité - Saison 2014/2015 - Conventions avec le Département de Maine et Loire - Collégiale St Martin - et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre/Festival d'Anjou

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

La Charte Culture et Solidarité, initiée par la Ville d'Angers en 1998, s'adresse en priorité aux personnes isolées et en difficulté financière. Elle a pour objectif l'accompagnement de ces personnes dans la découverte de formes artistiques et culturelles, la valorisation de leur culture et leur créativité. L'art et la culture ouvrent à chacun la possibilité de nouer des liens, de partager des émotions avec d'autres personnes et de se sentir citoyen. La Charte Culture et Solidarité inscrit ses actions dans la vie de la cité et met en place les conditions d'une mixité sociale.

Ce sont près de 60 partenaires qui s'engagent : associations, maisons de quartier, services et structures de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle. Pour les participants, sont organisés des ateliers de pratique artistique, des sorties culturelles à un tarif unique de 2 €, des temps d'échange autour de formes artistiques, des rencontres avec des artistes, la découverte de lieux de création… Autant d'occasions d'être en relation avec les autres.

Les partenaires de la Charte Culture et Solidarité proposent un ensemble de spectacles, de concerts, d'ateliers, de visites sur la saison 2014/2015. La Collégiale Saint Martin du Département de Maine et Loire et l'EPCC Anjou Théâtre Festival d'Anjou, s'engagent dans la Charte Culture et Solidarité en proposant aux associations, une programmation spécifique pour la fin de la saison 2014/2015.

Les dates, le nombre de places mises à disposition, les modalités de réservation, les tarifs et les actions spécifiques sont déterminées avec eux et font l'objet d'une convention de partenariat avec la Ville.

Les dépenses prévues sont au maximum de 4 500 € pour la prise en charge des frais engagés sur la saison culturelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve la convention passée avec le Département de Maine et Loire pour son engagement dans la Charte Culture et Solidarité ;

Approuve la convention passée avec l'EPCC Anjou Théâtre pour son engagement dans la Charte Culture et Solidarité ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces conventions, ainsi que tout document y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 011, articles 6188 et 6288.

Monsieur le Maire : Charte Culture et Solidarité : il s'agit de faire en sorte que les usagers du CCAS puissent bénéficier de tarifs sociaux pour la Collégiale Saint-Martin et l'EPCC Anjou Théâtre. Vous n'avez pas de remarques à faire sur le fait que c'est lié au Conseil Départemental, cette fois-ci ? Dans ces conditions, je vous propose que cet accès des plus fragiles à la culture se fasse sur tous les sites et tous les lieux. Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n°2015-224 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-225

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Fête de la Musique 2015 - Avenant n° 1 à la convention avec l'association UL'3 SONS

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

Dans le cadre de la Fête de la Musique, qui aura lieu le dimanche 21 juin 2014, l'association Ul3sons sera en charge de la programmation musicale de deux scènes situées Place du Ralliement de 18h à 2h.

Cette programmation est un des temps forts organisés par l'association Ul3sons et a pour but de valoriser les groupes amateurs et émergeants de la scène des musiques actuelles d'Angers.

L'avenant à la convention du 15 décembre 2014, précise les obligations de l'association Ul3sons, dans l'organisation des deux scènes musicales pendant la fête de la musique et les mises à dispositions et obligations de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention du 15 décembre 2014 ;

Autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint au maire délégué à signer cet avenant ou tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Et j'en arrive au dossier UL'3 SONS sur la Fête de la Musique où il s'agit de pouvoir financer la programmation musicale de 2 scènes qui seront situées place du Ralliement, le dimanche 21 juin. Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-225 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Festival Tempo Rives.

Délibération DEL-2015-226

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Festival Tempo Rives 2015 - Contrats avec des artistes

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

La ville d'Angers organise, du 13 juillet au 13 août, l'édition 2015 de Tempo Rives, manifestation musicale gratuite et tout public se déroulant à la Cale de la Savatte, au Château et dans les quartiers Monplaisir et Roseraie.

Cet événement est devenu un rendez-vous culturel incontournable dans ce domaine, reposant sur une programmation artistique de qualité.

Des groupes professionnels de renommée nationale et internationale offriront au public des représentations gratuites.

En conséquence, des contrats de cession de droits de représentation sont passés avec différentes structures de production, pour les artistes et montants suivants :

LE BAL A MOMO (Association Trois Heures Moins le Quart)..... 5.275,00 €
PANIQUE AU BOIS BETON (Armada Production)..... 1.951,75 €
THE PARTY (Armada Production) ..... 1.424,25 €
FAADA FREDDY (Caramba spectacles)..... 6.330,00 €
DAFUNIKS (En Même Temps)..... 3.376,00 €
JEANNE ADDED (Association Wart)..... .4.220,00 €
CABADZI (Le Cirque Absent) ..... 3.376,00 €
SUPERSONIC (3D Family Production)..... 4.431,00 €
AFROROCKERZ (DuNose Production)..... 3.481,50 €
VAUDOU GAME (Metiola Productions) ..... 3.165,00 €
CHICO TRUJILLO (Selvamonos Productions)..... 7.385,00 €
I ME MINE (Les jeudis du rock).....2.110,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve les contrats passés avec les artistes ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ainsi que tout document y afférents ;

Autorise la prise ou charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 25€ par personne) et des frais d'hébergement (pour un montant maximum de 60€ par personne) ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 011, article 6288.

Monsieur le Maire : Est-ce que sur le Festival Tempo Rives, Madame MARCHAND, vous voulez nous dire un mot ?

Pascale MARCHAND : Avec plaisir, Monsieur le Maire. Il convient d'approuver des contrats avec des artistes qui vont donc se produire dans le cadre de la nouvelle édition de Tempo Rives qui aura lieu du 13 juillet au 13 août, sur la Cale de la Savatte, auprès du Château, et dans les quartiers de Monplaisir et de la Roseraie. Vous avez la liste des groupes, ainsi que les sommes qui sont proposées. J'en profite pour rappeler que le tremplin a eu lieu il y a quelques jours au Quai, et a permis, aussi, de faire une sélection des premières parties de ce festival, ça a particulièrement remporté un gros succès ; il y a eu, notamment, un prix du public. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous êtes trop modeste, Madame MARCHAND. Nous avons, enfin, vous avez décidé, et je remercie, et je félicite, à la fois, la Directrice du Service Culturel, Alain FOUQUET et vous-même, fait en sorte que ce soit les Angevins qui votent pour savoir quels seraient les groupes qui se produiraient, et qu'au lieu que ce soit seulement un jury, via les réseaux sociaux, il y a eu, au contraire, la participation de l'ensemble de ceux qui étaient là, un peu plus de 1 200 spectateurs, pour pouvoir déterminer ce qui leur plaisait le plus. Et on a commencé ce Conseil en parlant de démocratie participative, je trouve que ça a quand même beaucoup de sens de permettre finalement, grâce aux technologies numériques, aux spectateurs, d'appeler les groupes qui les ont enchantés, à revenir dans ce contexte. Donc toutes mes félicitations, et je nous invite à suivre le choix du public. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Délibération n°2015-226 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Il en est ainsi décidé.

Délibération DEL-2015-227

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animations - Accueil de l'auteur Sandrine COLLETTE - spectacles "Heure d'Œuvre à St Nicolas" et "Heure d'œuvre en transat" avec Bibliothéatre - Contrats.

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

Dans le cadre de ses animations autour de la lecture, la ville d'Angers accueillera :

- L'auteur Sandrine Collette le 29 mai 2015 à la Bibliothèque Nelson Mandela, et le 30 mai 2015 à la Bibliothèque des Justices, pour des rencontres avec le public ainsi que des lectures de passages de son oeuvre.
- Le spectacle « Heure d'Oeuvre » donné par Philippe Mathé du Bibliothéâtre, à la Bibliothèque Saint-Nicolas les 22 janvier, 12 mars, 7 mai et 11 juin 2015.
- Le spectacle « Heure d'Oeuvre » en transat, donné par Philippe Mathé les 18 juillet et 22 août 2015, à la Bibliothèque municipale Toussaint, en extérieur.

En conséquence, un contrat de droits d'auteurs est passé avec Sandrine Collette, et un contrat de vente de spectacle est passé avec le Bibliothéâtre pour les interventions de Philippe Mathé.

Le montant total de ces contrats s'élève à 3 250 €, plus frais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de droits d'auteur avec Sandrine Collette ;

Approuve le contrat de vente de spectacle avec le Bibliothéâtre ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats, ainsi que tout document y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 11.

Monsieur le Maire : Il y a ensuite l'accueil de Sandrine COLLETTE pour l'« Heure d'Œuvre à Saint-Nicolas » et l'« Heure d'Œuvre en transat », avec le Bibliothéâtre. Je pense qu'il n'y a pas de remarques particulières là-dessus ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n°2015-227 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-228

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées - Proposition d'un legs d'une collection de livres appartenant à Monsieur Jacques Colonna - Refus

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

En 2014, Monsieur Colonna avait proposé à la Ville d'Angers, le legs d'un ensemble de livres.

A ce titre, Ariane James-Sarazin, directrice des musées d'Angers, et Marc-Edouard Gautier, conservateur adjoint de la bibliothèque municipale d'Angers, se sont rendus au domicile de Monsieur Colonna pour apprécier ce fonds d'ouvrages et de périodiques.

Après examen de l'ensemble des documents, la Ville d'Angers ne souhaite pas accepter ce legs puisque certains livres sont déjà présents en plusieurs exemplaires dans les collections des musées et de la bibliothèque municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Refuse la proposition de legs de l'ensemble des ouvrages proposés par Monsieur Colonna.

Monsieur le Maire : Le refus d'un legs, puisque c'est une collection de livres que nous avons déjà. Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-228 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-229

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées - Acquisitions d'œuvres d'art pour l'année 2014 - Intégration dans le patrimoine de la ville

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

Les collections des musées d'Angers se sont enrichies, au cours de l'année 2014, d'un certain nombre d'œuvres d'art. Certaines de ces acquisitions ont été réalisées lors de ventes publiques, parfois par préemption, auprès de professionnels ou auprès des artistes qui les ont créées (liste jointe).

Toutes représentaient un réel intérêt pour la ville d'Angers et ont été soumises à la commission scientifique d'acquisition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui, après avoir statué, a donné un avis favorable à ces acquisitions.

Par ailleurs l'artothèque a également acquis en 2014 de nouvelles œuvres (voir liste jointe) qui seront ensuite mises à disposition des publics.

Il convient donc d'intégrer dans le patrimoine de la ville d'Angers l'ensemble de ces acquisitions au titre de l'année 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Éducation du 7 mai 2015
Vu la Commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Approuve les acquisitions réalisées par les musées et l'artothèque de la Ville d'Angers.

Approuve l'intégration de ces œuvres d'art dans le patrimoine de la Ville

Approuve les écritures d'ordre constatant l'intégration patrimoniale de ces acquisitions qui seront faites au cours de l'exercice comptable 2015.

Monsieur le Maire : Nous avons acheté des œuvres d'art en 2014 ; il convient de les intégrer dans le patrimoine de la ville. Je vous propose de ne pas détailler la liste, « La procession des guillotinés », de la « Nature morte à la lampe » d'Alexis MERODACK-JEANNEAU, et cætera, que nous avons achetée, mais chacun a le détail. Dans ces conditions, pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-229 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-230

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musée château de Villevêque - Musée des Beaux-Arts - Contrat de cession de droits de représentation avec la Compagnie Vent Vif, l'association "la Chapelle Harmonique" et la Compagnie Les Monstrueuses

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

Dans le cadre de « Rendez-vous aux jardins », au musée château de Villevêque, un contrat de cession de droits de représentation est passé avec la « Compagnie Vent Vif » pour un entresort poétique intitulé «BribES», présenté le 7 juin 2015 de 15h30 à 17h30 pour un montant de 300 €, auquel s'ajoutent des frais de repas et de transport.

Un contrat de cession de droits de représentation est passé avec l'association « La Chapelle Harmonique» pour un récital de viole de gambe, intitulé «Comme Jordi !», présenté le 17 juin 2015 à 20h30 au musée des Beaux-Arts. Le montant de cette prestation s'élève à 1.800 €, auquel s'ajoutent des frais de transport.

Dans le cadre de l'exposition Curiosités, un contrat de cession de droits de représentation est passé avec la compagnie « Les Monstrueuses » pour deux représentations du spectacle intitulé «Le Collectionneur». Il sera présenté le 23 juin 2015 à 20h30 et à 22h00 au musée des Beaux-Arts. La durée de ce spectacle est de 45 minutes. Le montant de cette prestation s'élève à 2.500 €, auquel s'ajoutent des frais de repas, de transport et de location de véhicule.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Education du 07 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Vent Vif ;

Approuve le contrat de cession de droits de représentation avec l'association La Chapelle Harmonique ;

Approuve le contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Les Monstrueuses ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ainsi que tout document
y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le Musée Château de Villevêque et le Musée des Beaux-Arts, il s'agit d'un contrat de cession de droit de représentation avec la compagnie Vent vif pour des animations. Avez-vous des questions ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Il en est

ainsi décidé. Et, mes chers collègues, nous en arrivons au sport, et nous commençons par le sport féminin, Madame BIENVENU.

Délibération n°2015-230 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Et, mes chers collègues, nous en arrivons au sport, et nous commençons par le sport féminin, Madame BIENVENU.

Délibération DEL-2015-231

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Union Féminine Angers Basket 49 - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

L'Union Féminine Angers Basket 49, pour sa seconde saison en Ligue de Basket féminin, soit le plus haut niveau du Championnat de France, a bien réussi sa saison en finissant à la 5ème place du classement.

Il faut également souligner sa participation au Challenge Round réservé aux clubs classés entre la 5ème et 8ème place de la saison régulière, et permettant une qualification en Eurocoupe.

Le Centre de Formation de l'UFAB 49 vit sa seconde année officielle, en collaboration avec le Lycée Chevrollier. La formation est organisée à travers un double projet :

- projet scolaire, avec une formation scolaire et universitaire adaptée,

- projet sportif, avec une formation la plus efficace possible pour atteindre le meilleur niveau.

Le club s'appuie notamment sur une ossature de jeunes joueuses formées localement, principalement d'Angers et de sa proche couronne.

Enfin, il faut noter les bons résultats d'ensemble des autres équipes du club, avec notamment les seniors Région finissant à la 2ème place, les U17 Nation : 4ème et les U15 France : 3ème.

Du fait de ces bons résultats et du maintien de l'équipe 1ère en Ligue Féminine de Basket, la Ville d'Angers est désireuse de continuer à soutenir l'U.F.A.B. 49 dans un contrat d'objectifs à conclure pour la saison 2015-2016 prévoyant l'octroi d'une subvention de 700 000 €.

La Collectivité tient également à s'engager sur le projet associatif de l'association pour une durée de trois saisons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Attribue à l'Union Féminine Angers Basket 49, au titre de la saison 2015-2016, une subvention de 700 000 €, avec un versement de :

- 60 % (420 000 €) au titre de l'exercice 2015,
- 40 % (280 000 €) sur l'exercice 2016.

Approuve le contrat d'objectifs à conclure avec l'U.F.A.B. 49 pour la saison 2015-2016 en vue de fixer les obligations du club

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à le signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur le Maire. Oui, en effet, le sport féminin, il va m'appartenir au sens de prendre la responsabilité de vous proposer 3 subventions pour des groupements sportifs de haut niveau, ou dits de haut niveau. Vous vous souvenez que nous avons déjà fêté le hockey sur glace dans un temps précédent pour attribuer la subvention aux Ducs d'Anjou, et ce soir, nous allons examiner 3 subventions : l'une pour l'Union Féminine pour le Basket Angevin au féminin ; ensuite, le tennis de table, et d'ailleurs, vous préciser qu'en ce moment même, le Club de la Vaillante dispute sa dernière rencontre dans la salle Jean Moulin, donc si le cœur vous en dit, comme ça dure un peu tard le soir, vous pouvez aller saluer leur dernière rencontre ; et puis, ensuite, nous examinerons la subvention attribuée pour le Handball, au Club d'Angers Noyant.

Alors, en ce qui concerne l'UFAB Angers, les basketteuses ont performé cette année pour leur deuxième, on va dire, et pas seconde, année en ligue féminine, c'est-à-dire le plus haut niveau de basket féminin. Elles nous ont offert de belles rencontres et des résultats fort honorables, puisqu'elles terminent 5e à l'issue de la saison régulière, ce qui leur permet, à la fois, de se maintenir sans inquiétude dans ce niveau le plus haut du basket français, et, par ailleurs, considérant qu'un autre club du nord de la France a terminé dans les premiers, a performé en Europe, eh bien on se trouve, de ce fait, avec notre équipe féminine propulsée, l'année prochaine, dans la compétition européenne, et en mesure de disputer une partie en Eurocoupe. Dans ces conditions-là, on vous propose de revisiter la subvention. Par ailleurs, il s'agit de soutenir le projet associatif qui amène, en fait, le club à proposer aux jeunes filles de ce groupement sportif de développer le double projet, à la fois leur formation initiale, c'est-à-dire concilier un parcours scolaire normal, en partenariat avec le lycée Chevrollier, et un horaire aménagé afin de pouvoir s'entraîner 6 à 7 fois dans la semaine, pour pouvoir progresser dans le niveau de compétition. Considérant ce projet associatif qui rencontre aussi nos orientations de politique sportive et de développement de la performance tout en offrant un basket pour tous aux jeunes filles d'Angers et de son territoire, nous vous proposons de regarder une subvention augmentée de 100 000 euros par rapport à l'année dernière, et il nous appartient, au sens de la responsabilité qui nous est donnée, de vous proposer une subvention à hauteur de 700 000 euros, et il nous appartient également, au sens des responsabilités, de vous demander d'approuver le contrat d'objectifs, avec l'UFAB Angers, pour la saison 2015-2016, afin de s'entendre sur les modalités de réalisation du projet associatif.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci, Madame BIENVENU. Monsieur PAGANO, vous avez une question.

Alain PAGANO : Oui, si vous me le permettez, je vais en poser quelques-unes sur l'ensemble des délibérations parce que c'est lié.

Monsieur le Maire : Alors, dans ce cas-là, ce que je vous propose, on laisse Madame BIENVENU présenter les 3 délibérations qui consistent à...

Alain PAGANO : D'accord.

Monsieur le Maire :... expliquer quelles sont les subventions de soutien au sport de haut niveau, en précisant ce que sont les montants. On s'arrête à la fin de la troisième, et à ce moment-là, vous posez

des questions, éventuellement, sur le sport de haut niveau, enfin, sur ce que vous voudrez, mais au moins ça permettra de rendre intelligibles les montants que vous citeriez ensuite, par rapport au public, notamment. D'accord ? Madame BIENVENU, je vous laisse donc détailler la subvention de fonctionnement pour la Vaillante.

Délibération DEL-2015-232

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Vaillante Angers Tennis de Table - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Premier club des Pays de la Loire avec 230 licenciés, la Vaillante Angers Tennis de Table dispose d'une équipe 1ère qui évolue en Pro A Masculine. Cette formation a également été demi-finaliste de la Coupe ETTU (European Table Tennis Union).

Par ailleurs, les autres équipes ont réalisé une excellente saison sportive, notamment :
- les deux équipes en championnat National,
- les deux équipes minimes/cadets, 1ères en D2 du championnat jeunes.

Il faut également souligner les divers projets du club, avec notamment :
- les animations en direction des handicapés avec la section handisports qui organise des animations auprès des établissements scolaires,
- la qualification éventuelle d'un jeune aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016.

Dans ce contexte, il apparaît souhaitable, pour la saison 2015-2016, de conclure un contrat d'objectifs avec la Vaillante Angers tennis de Table, avec l'attribution d'une subvention de 230 000 €.

La Ville d'Angers tient également à soutenir le projet associatif de l'association pour une durée de trois saisons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Attribue à la Vaillante Angers Tennis de table, pour la saison 2015-2016, une subvention de 230 000 €, dont 20 000 € en vue de développer les animations en direction du handicap, avec un versement de :
- 60 % (138 000 €) sur l'exercice 2015,
- 40 % (92 000 €) au titre de l'exercice 2016.

Approuve le contrat d'objectifs à conclure avec la Vaillante Angers Tennis de table, pour la saison 2015-2016, en vue de fixer les obligations du club

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur le Maire. Donc, le Tennis de Table qui performe au niveau européen, demi-finaliste de la coupe ETTU, qui se maintient dans le plus haut niveau de compétition français, en Pro A, et il faut souligner aussi le projet du Club de la Vaillante Tennis de Table qui vise à développer un projet d'accueil des personnes à mobilité réduite ou handicapées, et, de la même manière, de développer un accompagnement qualitatif pour un jeune qui ambitionne d'aller aux Jeux Paralympiques de Rio 2016. Dans ce contexte-là et compte tenu du projet associatif, il nous appartient, au sens des responsabilités, de vous demander l'accord d'attribuer une subvention de 230 000 euros au Club de la Vaillante, en considérant qu'on flèche, d'une certaine manière, 20 000 euros en vue du développement des animations en direction des publics à mobilité réduite ou handicapés, et par voie de conséquence, d'approuver le contrat d'objectifs à conclure avec la Vaillante Angers Tennis de Table pour la saison 2015-2016.

Délibération DEL-2015-233

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Noyant Handball Club - Saison 2015-2016 - Subvention de fonctionnement - Approbation du contrat d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Angers Noyant Handball Club, avec environ 250 licenciés et actuellement à la 8ème place du classement, évoluera la saison prochaine en Pro D2, au même niveau que cette année.

L'association, pour les saisons à venir, met en place un projet club, avec trois axes importants :

- la performance du club, avec une réaffectation des moyens à la formation des jeunes joueurs, tant dans l'accompagnement technique que dans le suivi scolaire et médical,

- le renforcement des actions sociales, avec la création d'un demi-poste, permettant ainsi au club de s'orienter davantage sur le terrain, vers les maisons de quartiers, les écoles...,

- la consolidation à moyen terme des fonds associatifs, par le développement des partenariats, afin de gérer l'association avec plus de sérénité.

Par ailleurs, il faut souligner les bons résultats des équipes amateurs, avec notamment les -10 ans en finale de la Coupe de l'Anjou, les -15 ans actuellement 1er de leur poule et l'équipe 3 Nationale Masculine à la 9ème place.

Compte tenu des éléments précités, la Ville décide d'attribuer une subvention de 622 000 € pour la saison 2015-2016 dans le cadre d'un contrat d'objectifs à conclure avec Angers Noyant Handball Club.

La Collectivité tient également à s'engager sur le projet associatif de l'association pour une durée de trois saisons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Attribue à Angers Noyant Handball Club, pour la saison 2015-2016, une subvention de 622 000 €, avec un versement de :
- 60 % (373 200 €) sur l'exercice 2015,
- 40 % (248 800 €) au titre de l'exercice 2016

Approuve le contrat d'objectifs à conclure avec Angers Noyant Handball Club en vue de fixer les obligations du club pour la saison 2015-2016

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Roselyne BIENVENU : Et la troisième délibération, c'est la numéro 27, concerne le club de hand-ball, Angers Noyant Hand-ball, qui a réalisé une saison très honorable en Pro D2, alors que le club avait été repêché à l'intersaison, l'année dernière. Il se trouve que le projet associatif d'Angers Noyant Hand-ball a été revisité avec une réaffectation des moyens très orientés vers la formation des jeunes joueurs et pour renforcer l'accompagnement technique, ainsi que le suivi scolaire. Le club propose également de créer un demi-poste pour renforcer le travail en lien avec les maisons de quartier et les écoles, et, à terme, de développer des partenariats avec le secteur privé, afin de pouvoir renforcer son projet associatif. Alors, compte tenu des résultats, puisque le club a terminé 8e bien qu'étant repêché, mais cette saison, en fait, lui permet de se maintenir en Pro D2, nous vous proposons une subvention de 622 000 euros, et il nous appartient, au sens des responsabilités qui nous incombent, de vous proposer d'attribuer, à Angers Noyant, une subvention qui sera abondée de 30 000 euros par rapport à l'année N-1, et de signer un contrat d'objectifs à conclure avec Angers Noyant Hand-ball, en vue de fixer les obligations pour la saison 2015-2016.

Monsieur le Maire : Très bien. Et je vais peut-être vous proposer, en fait, d'évoquer également la subvention qui concerne le SCO, parce qu'au cas où le football s'inviterait dans la discussion, autant que la délibération concernant le sport de haut niveau, même si ça n'est pas l'attribution d'une subvention et que ça concerne le stade, soit présentée dans le même mouvement.

Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur le Maire. Alors, j'avais prévu, quand même, en liminaire de cette délibération, de revenir sur le carton rouge, Monsieur PAGANO, parce que ce serait mal me connaître que de croire que je laisserai passer cette belle occasion que vous m'avez offerte de vous le renvoyer. Et je salue, Monsieur le Maire, le propos qui a été le vôtre de dire combien mon discours était frais et oxygénant. En effet, parce que, quand vous dites, Monsieur PAGANO, que je profite de cette occasion pour faire une OPA politicienne, j'avoue que c'est vraiment une injure que vous adressez au monde sportif en général, et au SCO en particulier. J'ai une trop grande ancienneté dans le monde sportif pour savoir combien il est laïque, combien il n'est pas politique, et il y a dans cette Assemblée des dirigeants sportifs que je pourrais prendre à témoin. Alors, je trouve que vous utilisez une situation dans laquelle, certes, certes moi-même, quand j'ai lu l'article, j'ai trouvé que c'était assez stupide, ce verbe « appartenir ». Et comme je n'aime pas trop avoir ce sentiment, à titre personnel, c'est sans doute un peu d'ego, mais que j'assume, je suis allée voir dans le dictionnaire le verbe « appartenir » ; figurez-vous qu'il a plusieurs sens, donc je vous fais un petit peu de français, à l'occasion. Parce qu'en plus, les réseaux sociaux se sont animés. J'ai regardé aussi d'où venaient les quelques tweets qui circulaient. Cela ne fait aucun doute : en effet, il y a bien une OPA politicienne sur le sujet. Mais moi, je vous rappelle que je relève de la société civile, et que mon discours, mon propos, l'interview que j'ai donnée à un journaliste n'était pas du tout, du tout, mais absolument pas, dans une orientation politique. Je le réaffirme ici, parce qu'on est ici dans le Conseil Municipal de la Ville d'Angers, et que c'est devant tous mes concitoyens que j'affirme que, dans le débat qui concerne le sport, dans la délégation que le Maire d'Angers, Christophe BÉCHU, m'a confiée, je ne ferai jamais de politique. J'en ferai peut-être ailleurs, mais pour le sport, vous pouvez compter sur moi, je n'en ferai jamais.

Alors, la fraîcheur, je vais y revenir. Je préfère que votre carton rouge se transforme en rose pourpre, à la manière de Pierre RONSARD : « Mignonne, allons voir si la rose, qui ce matin... », voilà, et je vous laisse terminer, parce que ça donne un peu de légèreté, en effet, puisque ça m'appartient, allons-y. Donc le verbe « appartenir », en effet, « être la propriété de quelqu'un ». Mais qu'aurais-je été stupide de

considérer que le SCO nous appartenait ! Non, vraiment, ce n'était pas le sens. L'autre sens, il y en a plusieurs, il y en a 4, mais celui que j'ai retenu : « appartenir » : « être à la disposition de quelqu'un et se prêter à une activité de sa part ». Qu'est-ce que ça voulait dire, Monsieur PAGANO ? Ça voulait dire ce qui s'est passé vendredi soir, et 10 jours avant, et même peut-être 15 jours avant, je vous passe la charge de travail : il nous appartenait de faire en sorte que 17 000 personnes aillent au stade ; il nous appartenait d'organiser la circulation ; il nous appartenait de gérer le stationnement ; il nous appartenait de décider de mettre un écran géant ; il nous appartenait de sécuriser le boulevard Foch ; il nous appartenait de faire en sorte que 13 000 Angevins et Angevines, et plus largement, viennent gratuitement place Leclerc pour assister au match ; il nous appartenait de les faire applaudir pour le 1, et le 2, et le 3-0 ; il nous appartenait de recevoir l'équipe du SCO dans cet Hôtel de Ville ; il nous appartenait de mettre au balcon les joueurs, le Président, et son staff au côté du Maire d'Angers ; il nous appartenait de faire plaisir aux Angevins. Voilà, Monsieur PAGANO, ce que ça voulait dire. Et je réaffirme, ici, que si l'année dernière, par chance, le SCO était monté, nous n'aurions pas pu faire ça un mois après notre arrivée, car nous n'avions pas les relations avec le Président CHABANE, car nous n'avons pas les relations, à ce moment-là, avec Monsieur PIQUEUX, car nous ne parlions pas aussi facilement que je le fais aujourd'hui, chaque jour, chaque semaine, depuis un mois, avec le staff du SCO. Voilà ce que ça veut dire, tout simplement, et je suis très fière que cela nous ait appartenu, au sens des responsabilités politiques et de la majorité que nous représentons.

Et maintenant, la délibération qui suit. Alors, dans le sillage de cette montée, évidemment, dont chacun et chacune sont très fiers, il nous appartient de revoir comment nous allons organiser le stade, et il se trouve que notre stade est vétuste, que l'ensemble des tribunes est assez compliqué, qu'elles ne forment pas une enceinte, mais ce n'est pas le sujet. Pour le moment, nous allons regarder la capacité qu'aura le SCO à développer une zone de chalandise pour pouvoir attirer les entreprises, des partenaires, des personnes qui viendront dans les loges. Chacun et chacune, pour avoir été au stade, sait combien c'est compliqué, combien, quand nous sortons des loges, nous avons l'impression que nous allons tomber dans le vide, et à l'image de Furiani, nous retrouver les uns sur les autres. Il n'est pas possible d'imaginer être en Ligue 1 et avoir des loges qui n'en sont pas. Ce sont des petites cages. Vous verrez, on n'entend rien dans le stade ; on ne peut pas accéder, quand on est dans la loge, à l'ambiance du stade, enfin, j'en passe et des meilleures, car je vais faire trop long. C'est déjà fait, je crois.

Considérant cette situation et affirmant aussi le fait que la Ville d'Angers ne va pas investir de deniers publics sur ces loges, nous dialoguons avec le Président CHABANE et, l'aménagement, j'ai bien dit l'aménagement, car il ne s'agit pas de modifier structurellement le staff, il s'agit simplement de restructurer la partie des loges, donc des aménagements, pour y apporter du confort, pour y apporter des conditions d'accueil dignes de la Ligue 1, afin de permettre au club de pouvoir développer une billetterie ou un catalogue qui pourra faire venir des entreprises, des partenaires, à Angers, pour pouvoir abonder le financement d'Angers SCO.

Considérant cet accord et cette intervention sur la partie loges uniquement, il nous appartient, au sens des responsabilités que nous assumons, de vous demander d'approuver une convention à conclure avec la SASP SCO dès ce soir, à la différence des saisons précédentes où, en fait, dès le coup de sifflet final du dernier match à domicile, la convention cesse et elle ne se réactive que pour le premier match de la saison suivante, ce sera le 8 août cette année, donc allez à vos agendas, vous pouvez marquer ça parce qu'ils en auront besoin, c'est une histoire qui commence et ils auront vraiment besoin de notre soutien pour se maintenir en Ligue 1, et on y croit d'ailleurs. Et donc il convient de donner tout de suite la convention à date du Conseil Municipal de ce soir, et d'autoriser le Président de la SASP Angers SCO à déposer un permis de construire pour les interventions structurelles éventuelles qui seraient nécessaires, parce que je vous ai dit, il s'agit d'un aménagement, mais il est probable que, peut-être, en fonction des travaux, à certains endroits, on touche sur un équipement qui soit un petit peu plus structurel. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais présenter au Conseil Municipal concernant cette délibération numéro 29.

Monsieur le Maire : Vous avez fini, Madame BIENVENU ?

Roselyne BIENVENU : Je pourrais dire autre chose ?

Monsieur le Maire : Non, non, mais je n'aimerais pas vous contrarier. Je vais maintenant...

Roselyne BIENVENU : Non, non, je ne suis pas contrariée.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant, mes chers collègues, laisser la parole à ceux qui le souhaitent. Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Merci. Bien. Je n'ose pas, Monsieur le Maire, vous dites que vous vous qualifiez de vrai professionnel parce que si j'ai bien compris la réponse que vous m'avez faite tout à l'heure, les professionnels, c'est ceux qui manient la langue de bois, moi, je vais rester amateur ; on va au moins partager la fraîcheur avec Roselyne BIENVENU, à défaut d'être d'accord sur ce qu'elle vient de dire. C'est quand même une drôle de défense que de faire un cours de sémantique pour m'expliquer des choses un petit peu inexplicables. J'aime mieux quand vous faites comme défense : « Je suis allée un petit peu trop loin, ma pensée l'a emporté, et, voilà ». Je préfère ça comme excuse que de dire que : « Les propos, ça voulait dire autre chose ». Mais, bref, au moins, on va être d'accord sur une chose : votre réponse était très travaillée, ce qui prouve au moins une chose à tous ceux qui en doutaient, c'est que les fonctionnaires territoriaux travaillent très bien, vos collaborateurs ont bien travaillé, ils ont dû regarder le dictionnaire et tout ça, donc, c'est parfait. Maintenant, je vais venir à des questions sans esprit polémique...

Monsieur le Maire : Monsieur PAGANO...

Alain PAGANO :... sans esprit polémique.

Monsieur le Maire : Non.

Alain PAGANO : Sans esprit...

Monsieur le Maire : Alors...

Alain PAGANO :... je vais terminer.

Monsieur le Maire : Non, attendez...

Alain PAGANO : Je vais terminer.

Monsieur le Maire : 15 secondes, parce que là...

Alain PAGANO : Je vais terminer.

Monsieur le Maire : Je vais vous laisser tout votre temps. Je souhaite juste corriger ce point. On a un certain nombre de collaborateurs : administratifs, directeurs, chefs de service, et cætera. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Figurez-vous que les Services préparent le contenu administratif, technique, les modalités, et que nous ne leur demandons pas d'aller écrire, de manière politique, ce que vont être les propos des uns et des autres. Et d'ailleurs, je vous invite à regarder la manière dont la plupart des membres de mon équipe présentent leurs délibérations : ils ne sont pas en train de lire des fiches.

Alain PAGANO : Les fonctionnaires travaillent bien, c'est ce que je disais, et je reviens donc maintenant sur mes questions qui sont plus des demandes d'éclaircissement pour savoir où nous allons. Alors, voilà, on a évoqué quelques subventions, je vais dire tout de suite que les délibérations que vous allez nous faire voter sur le sport, n'appellent pas de remarque majeure négative de notre part, voilà, je vais commencer comme ça, mais dire qu'on s'interroge sur là où on va, d'une manière globale, puisqu'effectivement, la montée du SCO en Ligue 1, ça interroge. Vous êtes interrogé, Monsieur le

Maire, régulièrement, par les journaux pour savoir si vous allez augmenter la subvention au SCO. Il y a eu beaucoup de réponses très affirmatives au départ, un petit peu moins dans la dernière interview que j'ai vue. Donc, voilà, je voulais savoir où on en est. Est-ce qu'il y a une réflexion aboutie sur la question ? Est-ce que la réponse est confirmée sur la non-augmentation de la subvention au SCO ?

Deuxième question qui va aller de pair avec la première : si augmentation de la subvention au SCO, je vois qu'il y a eu des augmentations aussi pour les délibérations qui nous sont proposées, où prenez-vous l'argent nécessaire ? Parce qu'on est à budget constant. Est-ce que c'est sur les lignes budgétaires dédiées au sport amateur ? Est-ce que c'est sur les manifestations sportives ? Est-ce que c'est ailleurs ? Voilà une question qui nous intéresse au plus haut point.

Troisième point : si je suis personnellement soulagé de savoir que les urinoirs du stade Jean Bouin seront rénovés, j'ai entendu qu'il y aura un certain nombre d'autres travaux à Jean Bouin, nous aimerions en savoir un peu plus sur la nature exacte de ces travaux. Je pense que, là non plus, il n'y aura pas forcément d'esprit polémique puisque, par exemple, il y a tout ce qui est aux alentours très proches du stade, en termes de restauration, qui serait probablement réaménageable, et notamment, il n'y a pas de restauration chaude. Je pense que cette question de l'optimisation des rentrées financières pour le club, c'est aussi une des manières de répondre au défi d'avenir pour pérenniser le SCO en Ligue 1, tout en préservant, parce que ça m'est cher, ça nous est cher, des tarifs de billetterie raisonnables pour que le spectacle reste populaire. Je sais bien que ce n'est pas nous qui fixons les tarifs, mais par contre, ce qu'on peut faire, c'est aider le club à avoir des ressources autres que la billetterie pour assumer les coûts de la Ligue 1.

Et enfin, dernière question : on a lu, dans la presse, des projets autour du déménagement d'ACT... Oui, excusez-moi. J'ai fait une faute c'est ATC. Si nous pouvons regretter un déménagement, semble-t-il, annoncé sans concertation, l'idée, en soi, de travailler à ce déménagement peut se faire en proposant une solution convenable au club pour un aménagement optimisé. À côté de Jean Bouin, est-ce qu'il y a projet de parking, pas projet de parking ? Voilà, ça aussi, ça fait partie des choses sur lesquelles on aimerait en savoir plus également. Merci d'avance pour les réponses.

Monsieur le Maire : Bon. Mes chers collègues. D'abord, il y a un principe ; chaque année, les résultats des clubs sont regardés, et en fonction de ça, on ajuste les budgets : des clubs qui connaissent des saisons qui les conduisent à jouer dans des niveaux plus élevés conduisent plutôt à des augmentations de subventions ; des résultats sportifs qui sont un peu en retrait conduisent à des diminutions. Ce soir, on a regardé les nouvelles qui étaient plutôt bonnes. L'ensemble des clubs collectifs angevins n'a pas forcément eu des résultats de ce type, vous le savez. Le mois prochain, nous examinerons d'autres clubs. L'ASGA verra sa subvention fortement diminuer par rapport à l'année dernière, conformément aux engagements qu'on a pris et qui consistaient à verser, de manière anticipée, une somme pour les aider à régler une dette qu'ils héritaient du passé, et pour faire en sorte de diminuer leurs frais financiers. Donc, on vous présentera, le mois prochain, un budget qui, si on le compare, du coup, fera apparaître un disponible budgétaire par rapport à l'enveloppe du sport de haut niveau de l'année dernière, et comme on ajuste en fonction des résultats, il y a certains clubs avec lesquels nous allons avoir, dans les jours qui viennent, des discussions, puisque leurs saisons viennent de se terminer, pour être clair. Ce qu'on vous passe ce soir, on le passe parce que les choses étaient stables, qu'on avait déjà une visibilité sur ce qui allait se passer ou que les championnats étaient finis. Il y en a d'autres qui passeront le mois prochain, et, à la fin du mois prochain, vous aurez une vision globale. L'enveloppe sport de haut niveau n'augmente pas, et elle n'augmente pas au détriment du sport amateur. Elle avait même, l'année dernière, été un peu gonflée à cause d'un effort exceptionnel en direction de l'ASGA, donc quand on comparera les choses à la fin de l'année, on aura même en trompe-l'œil une diminution. D'accord ? Ça, c'est la première chose. Et sur la question : les compléments financiers qui nous sont proposés ce soir, est-ce qu'ils viennent du sport amateur ? La réponse est non, ils viennent de l'enveloppe globale du sport professionnel.

Deuxième niveau de réponse : sur l'ATC. Parce que, maintenant, on passe au stade où je vais peut-être rester sur les subventions. Qu'en est-il sur le SCO ? La saison du SCO vient de se finir, et ce n'est pas seulement compte tenu de la superstition du Président, mais c'est aussi pour éviter de perdre du temps,

discuter de ce que sont les éventuelles hypothèses, tant que la saison n'est pas terminée, ça n'avait pas de sens. On a eu une discussion, on a une rencontre prévue avec le Président CHABANE, dans quelques jours, pour faire un point sur ce qui arrive. La position de la Ville, j'ai eu plusieurs occasions de l'exprimer. La première chose, c'est que, globalement, l'essentiel des recettes va venir du privé et des droits TV. Et quand vous dites qu'il faut qu'on accompagne la Ville et qu'on accompagne le club là-dedans, vous avez raison. Je considère que les élus, le Maire, en particulier, peut jouer un rôle de VRP, pour utiliser ce terme dont je n'ai pas peur, pour essayer de convaincre un certain nombre de partenaires privés d'accompagner le projet qui est bien celui du club. Tout ce qui aide le club participe au rayonnement de la ville, et si nous avions des efforts à faire, ils se feraient au titre de la communication, et en aucun cas, au titre du sport, et, là aussi, je crois avoir été très clair dans les propos.

Est-ce que la subvention va rester la même ? Là-dessus, on aura des occasions de discuter, mais s'il y avait une évolution, elle serait peu substantielle. Pourquoi est-ce que je marque cette prudence ? Parce qu'il y a 2 types d'aides : il y a une aide qui est fiscalisée et il y a une aide qui se fait sous forme de subvention. Il se trouve que, par définition, la partie qui consiste à un achat de prestations se fait sur une base théorique qui est celle de tarifs, notamment s'il y a des travaux dans les loges et que le montant moyen de la place de loges augmente, si vous voulez avoir le même nombre de places, ça se traduit par une augmentation théorique du prix. Et on ne peut pas, d'un côté, expliquer à la Ville qu'on ne majore pas la subvention, et de l'autre, ne pas participer à ce que serait la définition de nouveaux tarifs. Donc ça, c'est la première chose. La deuxième, je ne souhaite pas m'étendre de manière trop publique sur le sujet, mais la particularité du soutien de la Ville au SCO, quand on se compare à d'autres territoires, c'est le montant de la subvention qui est élevée et la partie d'achats de prestations de services qui est faible. Ça a un mérite : c'est que ça majore la part réellement perçue par le club puisque, par définition, il n'y a pas de TVA sur la subvention. Est-ce que ce modèle, dans sa forme, dans sa finalité, dans ces justificatifs, est le bon ? Mais s'il devait évoluer, à somme constante, il faudrait rajouter de la TVA. On a deux-trois petites choses à regarder compte tenu du contexte juridique dans lequel on se trouve, du niveau dans lequel on joue, et il peut y avoir un niveau de soutien qui est à peu près le même, mais avec une structure qui ne serait pas nécessairement la même compte tenu de certaines obligations. J'évite d'être plus précis, mais chacun comprend mes propos et l'environnement dans lequel il se trouve. Voilà où on en est sur la réflexion.

Sur le stade, on vous présente, ce soir, quelque chose d'assez singulier : on vous propose d'autoriser le Club à faire, à ses frais, des travaux sur notre patrimoine. Vous avouerez que d'un strict point de vue financier en termes d'inquiétude pour les contribuables, c'est à peu près l'exact contraire de ce que chacun pouvait redouter. Le sujet de la délibération, c'est : est-ce que vous êtes d'accord pour que ce soit le Club qui paye les loges ? La réponse que j'espère de votre part, c'est oui. Pourquoi ? Certes, c'est notre patrimoine, et donc ça enrichit le patrimoine de la ville, et dans le même temps, si le niveau de confort est plus élevé pour ceux qui viennent au stade, ça permettra sans doute au SCO de mieux valoriser ses emplacements, et il aura un retour sur l'investissement qu'il est sur le point de faire. En termes de travaux, on envisage quoi ? Quelques dizaines de milliers d'euros de travaux. Comme sur tous les bâtiments publics, on a une enveloppe, et cette enveloppe n'est pas liée au passage en ligue 1. Tous les ans, sur le Budget Bâtiments que vous votez en début d'année, il y a des sommes qui permettent, sur les différents bâtiments, d'aller faire des travaux. À quoi est-ce qu'on va utiliser les budgets dont on dispose ? À un sujet que vous avez précédemment évoqué dans cette enceinte, Monsieur PAGANO, en particulier, et peut-être à quelques travaux de conformité électrique aux abords des aménagements faits par le Club parce que, là, on touchera la structure et on considère que c'est notre part de responsabilité. Autant à l'intérieur, c'est le club ; autant la manière dont on raccorde tout ça, y compris pour que les choses se fassent et que le propriétaire, qui a quand même une responsabilité, ensuite, juridique, puisse en attester, finance ces 30 ou 40 000 euros de travaux électriques, a priori, qu'il faudrait qu'on conduise, en parallèle à une opération beaucoup plus lourde pour le Club. Voilà ce que je peux dire.

Sur l'ATC, l'histoire n'est pas celle que vous décrivez de manière raccourcie. La première fois que la perspective de déménagement de l'ATC a été évoquée, c'était il y a 8 ans entre la Ville et le club. Ça n'est pas une sorte de lubie qui daterait, si vous voulez, d'il y a quelques jours, d'il y a quelques semaines, ou même d'il y a quelques mois. C'était il y a 8 ans. Il y a eu des discussions pendant toute

cette période, et, à partir d'un principe simple, c'est que dès lors que la Ville est propriétaire des installations, des investissements, s'ils devaient être faits sur un site, et si ces investissements étaient lourds, il faudrait qu'on s'assure de leur durée d'amortissement et du fait qu'il y a une logique. Or, indépendamment de l'enclavement du stade, il y a aussi un enclavement du club, les uns enclavant les autres. Et un des sujets, aujourd'hui, pour le club de l'ATC, c'est son enclavement. Et un des sujets par rapport à un éventuel investissement, s'il fallait lui permettre d'avoir les moyens de se développer, c'est aussi de participer à son désenclavement. Et, dans ce contexte, depuis plus de 10 mois, il y a eu de multiples rencontres entre la Ville et l'état-major du club. Qu'on soit sur une discussion ou sur les principes, ça n'a rien de choquant ; qu'ensuite, le temps de la concertation, une fois qu'on a évoqué les principes et qu'il y a un accord pour qu'on discute des modalités, là aussi, les choses sont dans ce calendrier. Je pense qu'il y a eu une malheureuse concordance des temps, puisqu'il n'y avait manifestement pas eu, en interne, le degré d'information vis-à-vis des adhérents, et que certaines annonces sont arrivées le lendemain de la demande de relance des adhésions pour l'année qui suivait. Mais, pour autant, dans les conversations très libres que j'ai eues, au moment de la finale de l'Open d'Angers, avec le Président et l'ensemble de ceux qui l'entouraient, on ne baissait pas la voix pour évoquer les perspectives de toutes les rencontres qui avaient eu lieu depuis 10 mois entre la Ville et le club, et qui s'inscrivaient dans la continuité d'échanges qui avaient déjà eu lieu au cours des deux mandats précédents ; c'est ça la réalité du sujet. Et je « reprécise » que l'objectif, c'est le désenclavement ; ça n'est pas d'aller faire des places de parking au ras du stade. Ça n'aurait pas de sens. On est sur une optique qui consiste, potentiellement, à aérer les espaces immédiats autour du stade. D'accord ? La question de la stratégie sur le stationnement, elle est réelle, mais ce n'est pas tel cours de tennis, si vous voulez, qui libérerait un nombre de places de stationnement qui serait suffisant pour absorber les besoins que nous avons.

Et je redis ce soir, en profitant de ce micro, qu'en aucune manière, les investissements qui pourraient être faits à Jean Bouin ne le seront, ou ne le seraient, en fonction de l'accession en Ligue 1. Notre souhait collectif, c'est de ne plus jamais revivre ce qu'on a vécu vendredi, de ne plus jamais revivre une montée en Ligue 1, pour la bonne et simple raison qu'on espère bien qu'ils ne redescendront plus jamais en Ligue 2, donc qu'on n'aura pas à « refêter » le retour en Ligue 1, mais l'aléa sportif doit évidemment être pris en compte dans les décisions publiques, et il n'est pas question d'aller dimensionner ou d'aller financer quoi que ce soit, en fonction du niveau conjoncturel dans lequel joue l'équipe. OK ? Là-dessus, les choses sont très claires. Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais apporter comme réponse, en complément de Roselyne BIENVENU, sur les 3 décisions qui vous sont présentées ce soir et sur l'attribution ou sur l'autorisation, pour le club, de faire des travaux dans le stade.

Je commence par la subvention à l'UFAB, à Angers Noyant, et à la Vaillante Angers Tennis de Table. Est-ce que certains souhaitent qu'on sépare les votes sur ces 3 clubs ? Pas de vote séparé. Je vous invite à ce qu'on puisse exprimer à l'unanimité notre soutien à ces équipes, à leurs dirigeants, et leurs supporters. Quels sont ceux qui votent pour ces 3 dossiers ? Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n°2015-231 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-232 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-233 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Merci pour cette unanimité. Et enfin, un dernier dossier. Madame BIENVENU.

Délibération DEL-2015-234

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Associations sportives amateurs - Subventions "manifestations" - Attribution.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent 2 clubs pour une dépense totale de 1 140 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

▪ ***800 €, à l'association Mölkky Club d'Anjou***, pour l'organisation de l'Open de France de Mölkky les 23 et 24 mai 2015

▪ ***340 €, au S.C.O. Escrime***, pour les animations proposées dans le cadre du Raid « Angers Maine Aventure » le 21 avril 2015 (Charte de partenariat)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, au chapitre 65, article 6574.

Roselyne BIENVENU : Monsieur le Maire, un dernier dossier pour attribuer 2 subventions pour des manifestations. Une manifestation qui a eu lieu ce week-end, sur le parc de la Baumette, qui accueillait, sous l'égide du club angevin, l'Open de France de Molkky. Donc on avait là 400 équipes en binômes, ça faisait 800 personnes qui ont été logées, hébergées pendant tout le week-end de la Pentecôte, et que j'ai rencontrées hier soir, qui ont salué, à la fois, la qualité des équipements et de l'espace de la Baumette, mais aussi la beauté de notre ville, et qui ont salué aussi la montée du SCO, puisque vendredi soir ils ont pu se mêler à la fête. Je leur ai dit, et je profite de l'occasion pour le souligner, qu'à la périphérie d'un événement comme une montée en Ligue 1, leur rassemblement, à Angers, d'un sport de loisirs, était tout un symbole et finalement qu'il illustrait bien le choix politique de la Ville de soutenir du sport de très haut niveau, professionnel, mais aussi le sport de loisirs et amateur. Et puis, l'autre subvention, donc 800 euros pour l'association Molkky Club d'Anjou, et la seconde subvention, 340 euros pour un raid qui a été également organisé à Angers, dans le cadre de la Charte de partenariat au SCO Escrime.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, il conviendrait qu'on félicite des quantités de structures et d'associations. Je pense, en particulier, à un titre de champion de France gagné hier par le club de karaté de la Roseraie, je pense à la finale dans laquelle jouent les Hawks, nos Hawks à nous, pas les Hawks d'Atlanta, et des quantités d'autres, la montée du rugby qui a évidemment été citée tout à l'heure par Monsieur PAGANO, et puis l'ensemble des distinctions dans des sports individuels, collectifs, et cætera, dont, d'ailleurs, il serait intéressant de recenser la liste. En revanche, à travers cette délibération, comme l'a très bien expliqué Roselyne BIENVENU, c'est l'occasion de bien expliquer qu'à côté des clubs fanions de l'élite, il y a des manifestations qui peuvent connaître beaucoup de retentissements et qui s'inscrivent dans la pratique du loisir, ce qui, pour beaucoup d'entre nous, est la seule forme de sport que nous puissions pratiquer, compte tenu de nos qualités athlétiques respectives, et donc, quand on les subventionne, au moins, on se dit qu'à notre niveau aussi, on participe au rayonnement sportif de notre territoire. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-234 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-235

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Stade Jean Bouin - Mise à disposition - Aménagement d'espaces - Convention avec la SASP Angers SCO - Approbation

Rapporteure : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Avec une affluence moyenne de presque 8 000 spectateurs par match au stade Jean Bouin pour la saison 2014-2015, Angers SCO est particulièrement performant cette année avec la possibilité d'évoluer la saison prochaine en division supérieure, la Ligue 1.

Ce sont environ 132 000 spectateurs cette saison qui ont fréquenté le stade Jean Bouin. Outre le grand public, la SASP SCO fidélise également des entreprises partenaires qui concourent à la dynamique et à l'équilibre financier du club.

Pour ses rencontres, la Ville d'Angers met à la disposition d'Angers SCO le stade Jean Bouin et ses annexes, moyennant une redevance d'occupation fixée tous les ans par le Conseil Municipal et une redevance annuelle basée entre autre sur le chiffre d'affaires des bars/buvettes.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil de ses partenaires, la SASP Angers SCO envisage de procéder à des aménagements dans les espaces dédiés aux partenaires.

Au vu de ces éléments, il est proposé de passer une convention de mise à disposition du stade Jean Bouin, de préciser les modalités d'intervention de la SASP Angers en matière d'aménagement dans l'équipement, de rédiger sous le couvert de la Ville, propriétaire, un permis de construire pour les autres travaux plus structurants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec la SASP Angers SCO, pour la saison 2015-2016, dans le cadre de l'utilisation du stade Jean Bouin.

Autorise le Président du club à déposer, sous le couvert du Maire, un permis de construire pour les interventions plus structurelles.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les recettes aux budgets principaux 2015 et 2016

Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne la mise à disposition du stade à la SASP Angers SCO pour y faire des travaux d'aménagement, voire, éventuellement, pour déposer un permis de construire, quels sont celles et ceux qui s'y opposent ? Quels sont celles et ceux qui souhaitent s'abstenir ? Quels sont celles et ceux qui souhaitent voter pour ? Merci pour cette unanimité.

Délibération n°2015-235 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Nous en arrivons au dossier d’urbanisme. Monsieur BRANCOUR, vous avez un dossier qui concerne le site des Éclateries, avec une procédure d’expropriation.

Délibération DEL-2015-236

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Les justices - Site des Eclateries - Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement du site - Procédure d'expropriation

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par délibération en date du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'aménagement du site des Eclateries à Angers.

Par délibération en date du 24 septembre 2012, le Conseil Municipal a sollicité l'organisation d'une enquête parcellaire conjointe.

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté DIDD/2014 n°89 le 10/04/2014 pour déclarer d'utilité publique l'urbanisation du secteur des Eclateries.

L'arrêté de cessibilité a été pris par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire le 20/02/2015.

La propriété privée restant à acquérir dépend de plusieurs successions non réglées. Aussi, il ne peut être évité de recourir à la procédure d'expropriation afin de pouvoir obtenir une prise de possession de la parcelle.

Il est donc proposé d'autoriser la poursuite de la procédure judiciaire d'expropriation à l'encontre des propriétaires et héritiers présumés notamment par la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Expropriation,
Vu l'arrêté préfectoral de DUP DIDD/2014 n°89 en date du 10/04/2014,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à solliciter et/ou signer toutes pièces, courriers ou documents nécessaires à la poursuite de la procédure d'expropriation notamment toutes pièces relatives à la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation, dans le cadre de la DUP du site des Eclateries à Angers.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Roch BRANCOUR : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un des derniers actes de la partie des actions foncières concernant un projet d'aménagement d'habitat, porté par Immobilière Podéliha, sur le site des Éclateries. Ce projet, en tout cas, cette phase foncière avait débuté en 2012 avec notre Conseil Municipal, qui avait accepté de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Le Préfet de Maine-et-Loire a arrêté la Déclaration d'Utilité Publique en 2014 ; il a ensuite prononcé un arrêté de cessibilité en 2015. Et il reste une propriété qui n'a pas pu être achetée par le biais de négociations en raison de succession

non réglée sur ce bien, et il est donc proposé à notre Conseil d'autoriser la poursuite de la procédure judiciaire d'expropriation pour, notamment, fixer les indemnités d'expropriation.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n°2015-236 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

La parole est à Jean-Marc VERCHÈRE.

Délibération DEL-2015-237

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Musée des Beaux-Arts - Remplacement des installations de traitement d'air des réserves et du système de gestion technique de l'ensemble des installations du musée - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le projet consiste en la modification des installations de traitement d'air des réserves du musée des Beaux-Arts et du système de gestion technique de l'ensemble des installations du musée. Le Musée des Beaux-Arts de la ville d'Angers, en partie classé Monument Historique accueille des expositions culturelles permanentes et temporaires et dispose de ce fait de réserves de stockage des oeuvres dont les conditions de conservation doivent être assurées et contrôlées.

Dans un souci d'amélioration de conservation des collections, et compte-tenu du vieillissement de ces ensembles techniques et des désordres subis par certaines œuvres en 2013, le principe de travaux de remplacement partiel de certains matériels est retenu. Ces travaux permettront de garantir le contrôle des conditions de variation de l'hygrométrie et de la température, le pilotage des installations afin d'optimiser les coûts d'exploitation et de maintenance, et de générer des économies d'énergie.

Le montant des travaux est estimé à 300 000 euros TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 mai 2015
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants aux chapitres et articles correspondants

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le dossier 31 nous ramène à la culture au travers d'un dossier technique qui est un dossier de lancement de consultation au Musée des Beaux-Arts pour des travaux de remplacement de la gestion centralisée de l'air et de la gestion des commandes de la centrale de commandes de tous ces équipements. Pourquoi ? Nous avons une obligation, c'est de conserver les œuvres, et notamment dans les réserves, et les tableaux, et il y a, depuis un certain nombre d'années, un certain nombre de désordres sur des œuvres et des problèmes d'hygrométrie qui font qu'on a eu à déplorer l'apparition, sur certaines œuvres, de champignons et de

spores qui vont amener à les rénover, à les réhabiliter. Mais on doit remettre la totalité du système de gestion de l'hygrométrie des réserves et de la centrale de conduite du chauffage et de refroidissement du musée à neuf, alors que ça n'a que 10 ans. Donc, ce que je vous propose, c'est de lancer l'appel d'offres pour des travaux qui sont estimés environ à 300 000 euros TTC. On sera amenés à vider une partie des réserves, peut-être simultanément à la restauration de ces œuvres, et, en tout cas, faire des travaux le plus tôt possible. Il n'y a pas de recours possible vers les constructeurs, les réserves ayant été levées il y a quelques années, un peu rapidement peut-être, en tout cas, on doit faire ces travaux dans le cadre de notre, non seulement volonté, mais obligation de préserver les œuvres, celles qui nous appartiennent, parfois, celles qui sont mises en dépôt.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-237 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-238

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Eglise Notre Dame - Restauration extérieure Nef et transept - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

François Narbonne, architecte DPLG est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration extérieure nef et transept de l'église Notre Dame à Angers.

Monsieur François Narbonne fait évoluer sa société, entreprise individuelle, en une EURL au nom de Lieux Equations dont Monsieur Narbonne est le gérant.

Il convient de prendre acte par voie d'avenant de cette modification pour l'exécution du contrat en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve l'avenant prenant acte du transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration extérieure nef et transept de l'église Notre Dame à Angers de l'entreprise individuelle François Narbonne vers l'EURL Lieux Equations ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au maire délégué à le signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Monsieur le Maire : Je crois qu'on va peut-être pouvoir aller un peu plus vite sur les dossiers maintenant, parce que je pense que, passé celui-là, les autres devraient être relativement simples. Tout d'abord, la restauration extérieure, nef et transept, de l'église Notre-Dame. C'est juste un changement de titulaire ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Voilà, changement de titulaire.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Pas de remarque, non.

Monsieur le Maire : Pas d’opposition. Pas d’abstention.

Délibération n°2015-238 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Monsieur le Maire : Acquisition de candélabres.

Délibération DEL-2015-239

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Acquisition de candélabres d'éclairage public - Avenant n° 1 au marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Un marché a été confié à la société GHM le 12 mars 2015 pour l'acquisition de candélabres d'éclairage public. Le lot 1 concernait l'acquisition de candélabres en acier galvanisé.

Dans le cadre d'une opération de réaménagement spécifique de l'éclairage publique, il est nécessaire de créer 2 prix nouveaux : (réhausse droite octo-conique et plus value pour thermo laquage).

Il est donc nécessaire de prendre un avenant pour rendre ces prix définitifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

Considérant la nécessité de réaliser ces prestations.

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n° 1 au marché d'acquisition de candélabres d'éclairage public – lot 1 : candélabres en acier galvanisé, avec la société GHM, pour arrêter les prix définitifs concernant ces nouvelles prestations.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315

Jean-Marc VERCHÈRE : Il s'agit dans le marché d'ajouter 2 prix nouveaux que nous n'avions pas dans le marché à commandes. Donc, c'est un avenant tout à fait simple pour compléter ce marché.

Délibération n°2015-239 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Parfait. Renouvellement des réseaux d'assainissement. Pareil un avenant numéro 3.

Délibération DEL-2015-240

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Renouvellement des réseaux d'assainissement et de voirie rue Auguste Blandeau - Marché passé avec la société TPPL - Avenant n° 3.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Un marché a été notifié le 20 septembre 2013 à la société TPPL pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et de voirie rue Auguste Blandeau. Ce marché a déjà fait l'objet de 2 avenants.

Un premier avenant passé au Conseil Municipal du 29 janvier 2014 a validé des prix nouveaux.

Un second avenant adopté par le Conseil Municipal du 21 juillet 2014 a validé des prix nouveaux et a ajourné les travaux pour permettre l'enfouissement des réseaux aériens.

Il y a lieu de prendre un avenant n° 3 compte tenu du report imprévu de l'intervention d'E.R.D.F. (prévu initialement le 26 mars 2015) dans le cadre de l'enfouissement des réseaux d'électricité. Cette opération devait être réalisée avant le début du chantier de réfection de la rue par l'entreprise TPPL. Cependant les deux chantiers devaient être réalisés simultanément.

Or, pour des raisons évidentes de sécurité liée à la co-activité des interventions, alerté par le coordonnateur Sécurité Protection de la Santé, la Ville d'Angers a décidé de décaler l'intervention de la Société TPPL.

Il convient donc de prolonger de 20 jours le délai d'exécution du marché avec une date de fin de travaux repoussée au 26 juin 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au marché de renouvellement des réseaux d'assainissement et de voirie rue Auguste Blandeau avec la société TPPL, pour prolonger la durée d'exécution.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Jean-Marc VERCHÈRE : Nous arrivons à la fin des travaux de rénovation de la rue Auguste-Blandeau. Vous savez que ce sont des travaux que nous avions repris en arrivant, après les travaux de réseaux d'eau, d'eaux pluviales et d'assainissement. Nous avons souhaité retarder, pour nous permettre de faire l'enfouissement des réseaux aériens. Nous sommes maintenant à la pose de bordures au tapis et

je rencontrerai, d'ici quelques jours, les riverains pour les finitions. Et on vous demande de nous aider à prolonger de 3 semaines le délai du marché. C'est 3 semaines de plus.

Monsieur le Maire : Très bien. On va vous aider. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-240 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Une autorisation de signature pour un groupement de commandes.

Délibération DEL-2015-241

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Economat - Commande publique

Travaux de réparation dans les bâtiments - Groupement de commandes entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'EPCC Le Quai - Lots 7,9 et 10 - Avenant de transfert - Autorisation de signature.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers et l'EPCC Le Quai, un accord-cadre a été passé le 8 mars 2013 pour les travaux de réparation dans les bâtiments.

L'entreprise Patrick AUGEREAU est attributaire de 3 lots de l'accord cadre :

- Lot n°7 : Menuiseries bois *(n°13A19000)*
- Lot n°9 : Plâtrerie *(n°13A21000)*
- Lot n°10 : Plafonds suspendus *(n°13A22000)*

Elle est également attributaire des marchés subséquents n°2 à l'accord-cadre sur ces lots (lot n°7 *n° 13A192C1*, lot n°9 *n° 3A212B1*, lot n°10 *n°13A222B1*).

Le fonds de l'Entreprise Patrick AUGEREAU, sis *ZA La Petite Boitière 2 rue Gustave Eiffel 49124 Le Plessis Grammoire (Siret 318 666 00049 code APE 4331Z)*, a été cédé à la SARL Jess Augereau, immatriculée au RCS d'Angers sous le n°810 841 874, et dont le siège social est situé à la même adresse. A ce jour, le nom commercial « Patrick AUGEREAU » demeure.

Il convient de prendre acte de cette modification par voie d'avenant n°2 à l'accord-cadre de chaque lot *(l'avenant n°1 du 15 septembre 2014 à l'accord-cadre ayant eu pour objet de préciser certains points d'exécution dans le cahier des charges)*, et par voie d'avenant n°1 aux marchés subséquents n°2.

La convention de groupement de commandes prévoit que le coordonnateur passe pour le compte de tous les membres, sans délibération de leur part, les avenants non financiers au contrat.

Les clauses de l'accord-cadre et des MS2 restent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les pièces justificatives de la cession

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer, pour le compte de tous les membres du groupement de commandes, l'avenant n°2 à l'accord cadre - *lots n°7, 9 et 10* - et l'avenant n°1 aux marchés subséquents n° 2 correspondants, prenant acte de la cession de la Société Patrick AUGEREAU à la SARL Jess Augereau, pour l'exécution des travaux de réparation dans les bâtiments.

Impute les dépenses aux budgets principal et annexe de l'exercice 2015 et des exercices suivants.

Jean-Marc VERCHÈRE : C'est aussi un changement d'attributaire. Cession d'une entreprise à une autre, ça n'a pas d'autre but. C'est toujours Augereau, mais ce n'est plus le même prénom.

Délibération n°2015-241 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Très bien. Il y a eu des problèmes fin 2012 et il faut maintenant qu'on fasse un protocole transactionnel.

Délibération DEL-2015-242

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Règlement amiable des conflits - Protocole transactionnel avec Madame Le Riche

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Madame Le Riche a acquis en 2008 une maison située 82 rue Blaise Pascal à Angers.

Suite à des travaux de voirie, fin 2012, il a été constaté des dégradations de façade du bâtiment d'un riverain. Des modifications de voirie ont été entreprises en décembre 2014, après l'achèvement du chantier global, afin d'éliminer la cause du désordre.

Cependant, des travaux de réparation sont nécessaires.

Madame Le Riche a trouvé un accord avec la Ville d'Angers pour éviter tout contentieux et trouver une solution amiable au litige qui l'oppose à la Ville.

Le mode de transaction de règlement amiable des conflits est largement préconisé et encouragé en ce qui concerne les collectivités territoriales, en particulier dans la circulaire du 1er ministre du 6 février 1995. Cette circulaire stipule notamment que ce mode de transaction permet d'alléger la charge des tribunaux puisqu'elle éteint tout recours juridictionnel ultérieur, facilite le règlement rapide des litiges, permet une gestion économe des deniers publics tout en garantissant la juste application de la règle de droit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21 et suivants,
Vu le Code Civil, notamment les articles 2044, 2052,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve la transaction à intervenir entre la Ville d'Angers et Madame Le Riche, dans la limite d'un montant de 1 188€.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2015 à l'article correspondant à la nomenclature en vigueur.

Jean-Marc VERCHÈRE : Avec une riveraine qui a vu sa façade dégradée lors de travaux. Donc je vous demande de nous autoriser dans la limite de 1 188 euros, à régler ce mini-contentieux, si c'en était un.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d’opposition. Pas d’abstention.

Délibération n°2015-242 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Déchets : remboursement de frais d’évacuation ; révision des tarifs.

Délibération DEL-2015-243

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Déchets - Remboursement de frais d'évacuation des déchets - Révision des tarifs - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Dans le cadre de ses activités, la Ville d'Angers intervient ponctuellement pour effectuer des travaux de nettoyage pour le compte de tiers. Des déchets récupérés à cette occasion sont évacués vers des centres pour tri, retraitement, valorisation.

Ces prestations sont effectuées dans le cadre d'un marché public qui est arrivé à son terme. Un nouveau marché a été passé en groupement de commandes avec Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale

Ces dépenses étant engagées par la Ville d'Angers, il convient d'en obtenir le remboursement auprès de tiers bénéficiaires.

La facturation aux tiers bénéficiaires est établie conformément aux tarifs en vigueur, fixés par les entreprises titulaires des marchés publics signés avec la Ville, Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du groupement de commandes en vigueur depuis février 2015, pour les évacuations vers les centres.

Les bordereaux des prix unitaires détaillant les tarifs pour l'année 2015 proposés par les entreprises retenues ainsi que la délibération 2015-39 votée par le Conseil de communauté sur les prestations du service déchets figurent en annexe. Tous ces tarifs sont révisables annuellement, conformément aux actualisations liées aux marchés publics, et à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), et aux décisions d'Angers Loire Métropole.

Pour permettre la facturation aux tiers bénéficiaires, il est nécessaire d'approuver les nouveaux tarifs issus du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances; du 16 avril 2015
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve les tarifs 2015 pour les frais d'évacuation des déchets.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 70, article 70878.

Jean-Marc VERCHÈRE : Si vous voulez, c'est simplement l'actualisation de tarifs pour des prestations que nous facturons à des usagers, lors d'évacuation de déchets, il n'y a rien de plus.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarque. Pas d’opposition. Pas d’abstention.

Délibération n°2015-243 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Monsieur DIMICOLI, Programme Local de l’Habitat et de l’accession sociale.

Délibération DEL-2015-244

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions.

Rapporteur : Daniel DIMICOLI,

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 27 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'examen des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2015-38 du 27 avril 2015 relative aux conditions d'attribution des aides à l'accession sociale à la propriété,

Considérant les demandes de subvention que la Ville d'Angers a décidé d'octroyer,Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame FRIBAULT Emeline et Monsieur LANDA Sylvain	ANGERS, 14 rue du Haut Rocher, Résidence Apollonia, lot n° 78	2 750 €
Madame PREZEAU Céline	ANGERS, 14 rue du Haut Rocher, Résidence Apollonia, lot n° 80	2 250 €
Madame COREAU Frédérique et Monsieur THEPAULT Joël	ANGERS, allée du Vercors, lot n°20/9	4 250 €

Monsieur FOUGERI Ronan	ANGERS, rue Joubert, Adélaïde Square, lot n°A2 07	2 000 €
Monsieur BOUTEILLE Yohan	ANGERS, 14 rue du Haut Rocher, Résidence Apollonia, lot n° 75	2 250 €
Madame BIZON Audrey	ANGERS, rue Joubert, Adélaïde Square, lot n°A3 03	2 000 €
Madame LANOE Lucie	ANGERS, 101 avenue du Général Patton, Les Terrasses d'Honoré, lot n°103	2 250 €
Monsieur PERZO Martin	ANGERS, 1 rue Joubert, Adélaïde Square, lot n°A2 13	2 000 €
Monsieur BARRAUD Pierre	ANGERS, 41 rue Marie Durand, Les Allées Balzac, lot n°54	2 250 €
Monsieur COUSSEAU Fabien	ANGERS, 101 avenue du Général Patton, Les Terrasses d'Honoré, lot n°004	2 250 €
Monsieur BOUTOLLEAU David	ANGERS, 1 rue Joubert, Adélaïde Square, lot n°A2 02	2 000 €
Madame NICOT Aurélie	ANGERS, 14 place Terra Botanica, La Canopée, lot n° 2C315	2 250 €
Madame REMIAT Anaïse	ANGERS, 48 chemin du Chêne Belot, résidence Les Prés, lot n° F17	2 100 €
Madame DOUILLET Géraldine	ANGERS, 35 boulevard des Deux Croix, Symphonie, lot n° 75	2 250 €
Monsieur GARREAU Anthony	ANGERS, 41 rue Marie Durand, Les Allées Balzac, lot n°48	2 250 €
Madame LE MAOUT Patricia	ANGERS, 13 route de Bouchemaine, lot n°3	2 750 €
Madame CAILLEAU Camille	ANGERS, 14 place Terra Botanica, La Canopée, lot n° 2C107	2 250 €
Monsieur GUILLON Nicolas	ANGERS, 70B rue des Artilleurs, TERRA NOVA, lot n°32	2 350 €
	TOTAL	**42 450 €**

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 au chapitre 204, article 204 2 2.

Précise qu'à ce jour, le nombre de dossiers instruits sur l'exercice 2015 est de 18 pour un montant total de 42 450 €.

Daniel DIMICOLI : Oui, Monsieur le Maire. Très rapidement. Il s'agit donc de 18 dossiers en aide à l'accession sociale à la propriété, en complément de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarque. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Merci, Monsieur DIMICOLI.

Délibération n°2015-244 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur AUGELLE, vous rapportez un dossier, en lieu et place de Madame LE MANIO, pour la LPO.

Délibération DEL-2015-245

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Association LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) - Convention de partenariat - Demande de subvention

Rapporteur : Alain AUGELLE,

EXPOSE

La LPO Anjou a comme objet principal : la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées. Elle travaille notamment à la mise en œuvre du programme d'éducation à l'environnement de tous les publics à tous les âges de la vie, afin de valoriser les espaces naturels et urbains par des moyens éducatifs et pédagogiques spécifiques.

La Ville d'Angers souhaite renouveler le partenariat mis en place depuis de nombreuses années avec cette association afin de partager ses compétences en matière d'analyse et de conseil, ses actions de sensibilisation et de promotion du management environnemental. Ainsi, une convention de partenariat précise les actions de sensibilisation, d'éducation, de mise en valeur et de protection de l'environnement.

Une nouvelle convention est proposée pour l'année 2015. Le plan d'actions programmées prévoit :

- des sorties grand public,
- un crapauduc au lac de Maine,
- le suivi des râles des genets sur l'île Saint Aubin et le conseil sur la préservation du site,
- l'adaptation du protocole oiseaux des jardins pour les habitants d'Angers,
- une opération « espaces naturels sensibles Saint-Nicolas »

Pour cette année 2015, une somme de 14 595 € est prévue dans ce cadre, dont 8 595 € concernant le diagnostic des espaces naturels sensibles Saint-Nicolas. Et pour cette action, la Ville d'Angers sollicite une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve la convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou, pour la mise en place d'actions en faveur de la protection de l'environnement,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer

Sollicite une aide financière auprès du Département de Maine-et-Loire pour participer au financement du diagnostic des espaces naturels sensibles Saint-Nicolas.

Impute les dépenses et les recettes aux budgets principaux des exercices 2015 et suivants.

Alain AUGELLE : Merci, Monsieur le Maire. Pour la LPO, Ligue Protection des Oiseaux, il s'agit d'une convention de partenariat avec demande de subvention, d'un montant de 14 595 euros, prévue dans ce cadre.

Monsieur le Maire : On demande une subvention au Conseil Général de presque des deux tiers du financement de l'action ? C'est bien ça ?

Alain AUGELLE : Pardon ?

Monsieur le Maire : 10 595 euros de subvention auprès du Conseil Départemental sur 14 000 de dépenses. Bon. Très bien. Il faudrait peut-être qu'on pense à une réciprocité. Mes chers collègues, je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-245 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Nous en arrivons à L'Ablette Angevine.

Délibération DEL-2015-246

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement

Association L'ABLETTE ANGEVINE - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Alain AUGELLE,

EXPOSE

L'association L'ABLETTE ANGEVINE a pour orientations de favoriser les actions d'information et de promouvoir l'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles ainsi que toutes études susceptibles de permettre une prise de conscience des problèmes de qualité d'eau dans notre bassin.

La Ville souhaite renouveler le partenariat mis en place depuis de nombreuses années avec cette association, afin de partager ses compétences en matière d'analyse et de conseil, pour mettre en place des actions de sensibilisation, d'éducation, de mise en valeur et de protection de l'environnement. En effet, depuis 2006, une convention précise ce partenariat.

Une nouvelle convention est proposée pour l'année 2015. Dans le plan d'actions programmé, sont prévus :

- une école nature et pêche « Angers été jeunes »,
- une animation nature et pêche destinée à un public de personnes en situation de handicap et à un public senior,
- une initiation à la pêche des carnassiers pour les jeunes des quartiers angevins.

Dans ce cadre, une somme de 6 000 € est proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve la convention avec l'association L'ABLETTE ANGEVINE, pour la mise en place d'actions en faveur de la protection de l'environnement,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Alain AUGELLE : Alors, il s'agit d'une convention de partenariat avec L'Ablette Angevine pour un montant de 6 000 euros.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je

soumets ce rapport à vos suffrages. Pas d’opposition. Pas d’abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-246 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Monsieur CAPUS, vous avez un ajustement budgétaire qui vaut décision modificative.

Délibération DEL-2015-247

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Ajustement budgétaire valant décision modificative.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Le 30 mars dernier, le budget primitif a été approuvé. Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors des décisions modificatives.

Compte tenu des prévisions 2015, certains ajustements entre chapitres budgétaires sont nécessaires pour la bonne exécution du budget.

La présente décision modificative s'équilibre à 398 327€ en dépenses et en recettes.

Elle comprend divers ajustements dont :

- Des dépenses d'investissement permises par l'inscription de recettes supplémentaires :
  - 340 000€ de travaux menés pour le compte d'ALM pour la mise en accessibilité des quais de bus donnant lieu à remboursement par la communauté d'agglomération ;
  - 214 527 € de travaux sur les crèches (mise en place du pointage des heures d'accueil des enfants et rénovation des crèches Saint Lazare et des Plantes) financées par une subvention exceptionnelle de la CAF.

- 151 500€ de crédits sont transférés des dépenses de la section d'investissement vers les dépenses de la section de fonctionnement pour permettre le paiement des dépenses effectuées sur les imputations budgétaires conformes à la nature de la dépense.

- Enfin, pour équilibrer ces ajustements budgétaires, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement doit être réduit de 156 200€.

Les annexes jointes à la présente délibération détaillent par article budgétaire l'évolution des crédits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif adopté le 30 mars 2015 par la Conseil municipal réuni en session ordinaire,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
,

DELIBERE

Approuve l'ajustement budgétaire valant décision modificative n°1 du Budget Principal.

Emmanuel CAPUS : Oui, quelques ajustements budgétaires. Le 30 mars dernier, on a voté le Budget Primitif. Donc, nous avons quelques ajustements budgétaires qui s'équilibrent à 398 327 euros en dépenses et en recettes. Vous avez, le détail de ces ajustements qui comprennent : des dépenses

d'investissements permises par l'inscription de recettes supplémentaires, à hauteur de 340 000 euros de travaux menés pour le compte d'ALM pour la mise en accessibilité des quais de bus, qui donnent lieu à remboursement par la Communauté d'Agglomération ; à hauteur de 214 527 euros de travaux sur les crèches, relatifs à la mise en place du pointage des heures d'accueil des enfants et à la rénovation des crèches Saint-Lazare et des Plantes, qui sont, eux, financés par une subvention exceptionnelle de la CAF ; de 151 500 euros de crédits qui sont transférés des dépenses de la section d'investissements vers les dépenses de la section de fonctionnement pour permettre le paiement des dépenses effectuées sur les imputations budgétaires conformes à la nature de la dépense ; et enfin, pour équilibrer ces ajustements budgétaires, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissements qui est réduit de 156 200 euros. Vous avez donc les annexes qui détaillent, article budgétaire par article budgétaire, l'évolution des crédits. Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci Monsieur CAPUS. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de remarques sur cet ajustement ? Je soumets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-247 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur CAPUS, toujours.

Emmanuel CAPUS : Oui.

Monsieur le Maire : Garanties de la Ville.

Délibération DEL-2015-248

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Belle- Beille - Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Réhabilitation de 57 logements - 2 à 10 Avenue Notre Dame du Lac - Emprunts de 1 190 000 € - Garantie de la Ville

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 190 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la réhabilitation de 57 logements, 2 à 10 Avenue Notre Dame du Lac à Angers. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbain, la commune est compétente pour garantir ces prêts.

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat sollicite, à cet effet, la garantie de la ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de prêt n° 14795 en annexe signé entre Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total d'un million cent quatre vingt dix mille euros (1 190 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 14795 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la réhabilitation de 57 logements, 2 à 10 Avenue Notre Dame du Lac à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat pour son paiement, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S’engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre Angers Loire Habitat Office Public de l’Habitat et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l’emprunt.

Délibération DEL-2015-249

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Refinancement de la dette - Scission d'un emprunt de 20 199 261,33 € - Modification de la Garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Par délibération n° 392 en date du 26 mai 2005 la Ville d'Angers a accordé sa garantie à Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat pour le réaménagement de 19 emprunts d'un montant total de 20 199 261,33 €.

Cependant, Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat souhaite refinancer cet emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon de nouvelles caractérisques financières. Comme il s'agit d'une renégociation d'un prêt antérieur à 2013, la ville d'Angers reste compétente pour garantir à 100 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avenant de réaménagement du prêt n° 1048688 en annexe signé entre Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat ci-après l'emprunteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville d'Angers

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat, pour le remboursement de deux prêts (issus du contrat de compactage n° 1048688 de 19 prêts réaménagés le 26/05/2005), contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, jusqu'au complet remboursement des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires). Le capital restant dû au titre du contrat de compactage est scindé en deux prêts, à une date d'effet du 01/12/2014, aux conditions financières suivantes :

<u>Prêt n° 1048688 – Contrat n°1</u> :

Montant total réaménagé : 13 853 316, 79 € (dont intérêts compensateurs refinancés : 0 €)
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 61
Date de 1ère échéance : 15/03/2015
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement + 130 points de base
Taux annuel de progressivité de l'échéance appliquée : 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A
Taux effectif global : 2,30 %

Prêt n° 1048688 – Contrat n°2 : (Correspondant à l'opération dite « résidence Léon Pavot »)

Montant total réaménagé : 714 082,17 € (dont intérêts compensateurs refinancés : 0 €)
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 37
Date de 1ère échéance : 15/03/2015
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du réaménagement + 130 points de base
Taux annuel de progressivité de l'échéance appliquée : 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A
Taux effectif global : 2,30 %

A titre d'information, le taux du livret A en vigueur à la date du 1er février 2015 est de 1 %.

Les caractéristiques financières des prêts détaillées ci-dessus s'appliquent au montant total du capital réaménagé ainsi que, le cas échéant, au montant total des intérêts compensateurs ou différés dus au titre du réaménagement et maintenus pour chacun des prêts référencés ci-dessus, à la date d'effet du réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la Ville d'Angers est accordée pour la durée totale des prêts réaménagés référencés ci-dessus jusqu'à leurs complets remboursements et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les autres articles restent sans changement.

Délibération DEL-2015-250

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat - Extension de la cité universitaire Bourgonnier - Emprunt de 736 508,95 € - Modification de la garantie de la Ville.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Par délibération n° 80 en date du 27/01/1992 la Ville d'Angers a déjà accordé sa garantie à Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat pour un emprunt d'un montant de 736 508,95 € pour financer l'opération d'extension de la cité Universitaire Bourgonnier à Angers.

Cependant, Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat souhaite refinancer cet emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat de prêt.

Ces modifications portent sur la modification de la durée résiduelle à la date de valeur, ainsi que sur les conditions de remboursement anticipé volontaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil ;
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avenant de réaménagement n° 17716 en annexe signé entre Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat ci-après l'emprunteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville d'Angers

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de 736 508,95 € (sept cent trente six mille cinq cent huit euros et quatre vingt quinze centimes), que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'avenant de réaménagement du prêt n° 17716 pour financer l'extension de la cité universitaire Bourgonnier à Angers.

Les nouvelles caractéristiques financières du prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Modification des caractéristiques Financières initiales » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les Caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/10/2014 est de 1,00 %

La garantie de la Ville est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Angers Loire Habitat – Office Public de l'Habitat, donT il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat pour son paiemement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les autres articles restent sans changement.

Emmanuel CAPUS : Une série de 3 garanties d'emprunt. La première est une garantie d'emprunt pour le quartier Belle-Beille, au profit d'Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat : réhabilitation de 57 logements, 2 à 10 avenue Notre-Dame-du-Lac, pour un emprunt de 1 190 000 euros. Si vous m'y autorisez, je passe les 2 suivantes aussi ?

Monsieur le Maire : Je pense que personne ne s'opposera à ce qu'on présente les 3 opérations en même temps ?

Emmanuel CAPUS : Délibération 43 : également, une modification, cette fois-ci, de la garantie de la Ville pour une scission d'un emprunt de 20 199 261,33 euros, lié au refinancement de la dette d'Angers Loire Habitat Office Public de l'Habitat. Et, enfin, troisième garantie : une modification, là encore, de la garantie de la Ville à Angers Loire Habitat pour l'extension de la cité universitaire Bourgonnier pour un emprunt de 736 508,95 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, sur ces garanties d'emprunt, je pense qu'il n'y a pas de difficulté compte tenu de leur objet. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-248 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-249 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.
Délibération n°2015-250 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Nous en arrivons, Monsieur YVON, à la santé : subventions exceptionnelles.

Délibération DEL-2015-251

SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé

Subventions exceptionnelles - Attribution

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

L'association Trait d'Union porte depuis 2 ans un projet d'activités physique et sportive. Il concerne 2 groupes de personnes adhérentes à l'association. Le premier groupe est à sa deuxième année et le premier débute en 2014. Les activités physiques ont lieu dans un club de remise en forme privé. Les premières évaluations témoignent que cette activité a atteint ses objectifs ; renforcement du lien social, mobilisation en groupe et de façon individuelle sur de l'activité physique et sportive, amélioration de l'état de santé. Chaque personne participe à hauteur de 50% du coût de la prestation. Les objectifs de ce projet rencontrent ceux portés par la politique municipale de santé et du Contrat local de santé. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer à l'association Trait d'Union une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

La Fédération Française Sports pour Tous Maine-et-Loire prend en charge, par l'intermédiaire de son comité départemental, des activités physiques pour des patients en situation d'obésité morbide orientés et suivis par le service Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition du CHU d'Angers. Cette démarche d'éducation thérapeutique est rendue possible par une animation d'activités physiques adaptée et encadrée par des éducateurs sportifs qualifiés et par la mise à dispositions de créneaux dans les salles municipales. Elle se décline sous forme de séances de gymnastique, de marche nordique et d'aquagym. 95 personnes en ont bénéficiés en 2014. Chaque année, un séjour sportif est proposé. Il aura lieu cette année les 27 et 28 juin en Vendée à Mervent et concernera 40 personnes. Afin de permettre l'organisation de ce séjour, qui, comme les activités proposées tout au long de l'année, participe à l'amélioration de la santé des personnes et renforce le lien social et l'estime de soi, nous proposons d'attribuer à l'association une subvention exceptionnel de 800 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes :

Organisateur	Thème	Date	Budget	Subvention Ville d'Angers	Imputation
Association Trait d'Union	Projet d'activités physique et sportive	/	5 000 €	2 000 €	VA042O002/798

Fédération Française Sports pour Tous	Séjour sportif	27-28 juin	5 375 €	800 €	VA042O002/798
TOTAL				2 800 €	

Richard YVON : Alors, 2 subventions exceptionnelles. J'arrête ? Je suis désolé, j'ai plus de voix.

La première... Non, je ne peux pas. Je suis désolé.

Monsieur le Maire : Est-ce que votre état médical vous empêche vraiment de poursuivre la présentation de cette délibération, Monsieur YVON ? Madame DAGUIN, pouvez-vous aider votre voisin ?

Claudette DAGUIN : Bonsoir. Donc 2 délibérations, 2 subventions pour l'association Trait d'Union, 2 000 euros, et la deuxième, c'est la Fédération Française Sport Pour Tous de 800 euros, soit un total de 2 800 euros. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Très bien. Dans le cadre, vous l'avez compris, d'activités physiques pour des patients en situation d'obésité et suivis, notamment, par le service d'endocrinologie, avec un certain nombre de dépenses, voire de séjours, en particulier, à la fin du mois de juin, et qui concernera 40 personnes. Madame TAHIRI ne prend pas part au vote. Madame THIAM non plus. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Madame LE GOFF, vous avez une subvention exceptionnelle pour l'association La Trace.

Délibération n°2015-251 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
Mme Astou THIAM et Mme Alima TAHIRI ne prennent pas part au vote.

Délibération DEL-2015-252

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association La TRACE - Subvention exceptionnelle - Attribution

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

EXPOSE

L'association La TRACE (pour un Trail des Ragondins à Cantenay-Epinard) organise le 14 juin prochain le troisième trial des Ragondins. 4 courses à pieds (37, 17, 9 et 5 km) et une randonnée de 9 km sont organisée durant cette manifestation. Les circuits, en fonction des courses, traversent plusieurs communes dont Angers sur l'île Saint Aubin notamment. Les 2 parcours de 9 et 5 km permettent l'inscription de duos associant une personne valide et une personne en situation de handicap.

En 2014, les différentes courses ont rassemblé 1600 participants. 8 duos ont couru sur l'épreuve des 5 km et une joelette était présente avec différentes équipes relais sur le 37 km.

« LA TRACE a décidé d'innover en tentant de faire « disparaître » le temps d'une course les différences … !! Nous voulons ainsi sensibiliser au Handicap non pas par la différence mais par la … ressemblance, au travers du plaisir de courir … !! »

Compte tenu de l'intérêt que représente cette manifestation, tant par la pratique d'une activité physique ou sportive avec ses effets positifs sur la santé que part les messages qu'elle porte sur le handicap, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association La TRACE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Attribue la subvention suivante :

Organisateur	Thème	Date	Budget	Subvention Ville d'Angers	Imputation
Association La Trace	Trail des Ragondins	14 juin 2015	35 400 €	1 000 €	VA042O001/797

Françoise LE GOFF : Oui, il s'agit de subventionner cette association qui organise, le 14 juin, son trail des ragondins à Cantenay-Épinard, et si nous intervenons, c'est parce que, le temps de cette action, ils ont le souci de faire disparaître la notion de handicap et de sensibiliser par la ressemblance au travers du plaisir de courir. Nous vous proposons une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au titre de la santé publique.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi

décidé.

Délibération n°2015-252 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l’unanimité.

Madame ROBINSON-BEHRE, acquisition d’équipement pour la sécurité de notre police.

Délibération DEL-2015-253

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Prévention et sécurité des biens et des personnes

Acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

Rapporteur : Jeanne ROBINSON-BEHRE,

EXPOSE

La Ville procède régulièrement à l'acquisition d'équipement pour la sécurité et la prévention. Le marché actuel arrive à échéance le 21 octobre 2015.
Pour assurer la continuité des prestations, une nouvelle consultation sans mini ni maxi doit être lancée, constituée de 5 lots :

- Lot 1 : Uniformes et accessoires ;
- Lot 2 : Chaussures d'intervention ;
- Lot 3 : Equipement de sécurité ;
- Lot 4 : Equipement de VTT ;
- Lot 5 : Equipement Equestre.

Ce marché est estimé à 75 000 euros TTC pour un an et pourra être reconduit trois fois soit un montant total de 300 000 euros TTC pour 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des marchés publics
Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 05 mai 2015

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer ces marchés à l'issue de la procédure de consultation et tout avenant de transfert relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 011, article 60636.

Jeanne ROBINSON-BEHRE : Oui, il s'agit de conduire un nouveau marché, une nouvelle consultation pour 5 lots, dans la mesure où le marché actuel arrive à échéance au 21 octobre prochain, et donc le lot pour les uniformes, les chaussures, les équipements VTT, l'équipement équestre. Le montant du marché est estimé à 75 000 euros et pourra être reconduit 3 fois.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-253 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Délibération DEL-2015-254

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : Christophe BECHU, Maire

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

- Collège La Cathédrale La Salle
Accueil d'élèves allemands
Du 03 au 12 juin 2015 …...……..... 150 €

- Collège François Rabelais
Accueil d'élèves allemands
Du 1er au 08 juin 2015 …...……..... 150 €

- Collège Saint Augustin
Accueil d'élèves espagnols
Du 12 au 18 mai 2015 …...……..... 150 €

- Institution Mongazon
Accueil d'élèves américains
Du 06 au 15 juin 2015 …...……..... 150 €

- Lycée Auguste et Jean Renoir
Accueil d'élèves américains
Du 09 au 23 juin 2015 …...……..... 150 €

- Collège Saint Augustin
Séjour à Londres (Angleterre) du 26 au 29 mai 2015
2 classes (51 élèves dont 15 boursiers) ……..... 500 €

- Collège Saint Augustin
Séjour à Guernesey (Angleterre) du 18 au 22 mai 2015
1 classe (30 élèves dont 02 boursiers) ……..... 140 €

- Collège Saint Augustin
Séjour à Bruges et Bruxelles (Belgique) du 27 au 29 mai 2015
2 classes (31 élèves) …….....……..... 200 €

- Lycée Sainte Agnès
Séjour en Australie du 07 juillet au 17 août 2015
1 classe (11 élèves dont 1 boursier) ……..... 630 €

TOTAL	**2 220 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 2 220 €, détaillé comme suit :

- 150 € au Collège La Cathédrale La Salle
- 150 € au Collège François Rabelais
- 990 € au Collège Saint Augustin
- 150 € à l'Institution Mongazon
- 150 € au Lycée Auguste et Jean Renoir
- 630 € au Lycée Sainte Agnès

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Monsieur le Maire : Comme à toutes les fins de Conseil, nous avons également les déplacements et les accueils de groupes scolaires avec les attributions de subventions. Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-254 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur PILET, vous avez un dossier qui concerne la filière technique, et plus particulièrement la catégorie B de la filière technique.

Délibération DEL-2015-255

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Régime indemnitaire - Catégorie B - Filière technique.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Par délibérations des 26 octobre 2012 et 25 mars 2013, le Conseil Municipal a délibéré sur les principes et les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire des agents de catégorie B.

Comme habituellement en matière de régime indemnitaire, il était précisé que les montants indiqués dans cette délibération, communs à l'ensemble des filières, ne seraient versés que si le maximum réglementaire propre à chaque filière le permettait.

Or, pour le premier grade de la filière technique, ce maximum étant atteint, il n'était pas possible de verser les montants précisés dans la délibération.

Depuis, un décret du 26 novembre 2014 est venu modifier les modalités de calcul de l'une des deux indemnités composant notamment le régime indemnitaire des techniciens territoriaux.

Aussi, afin de tendre vers le respect de l'équité entre les filières, principe qui a fondé la refonte du régime indemnitaire des agents de catégorie B, il vous est proposé de revoir les taux de régime indemnitaire versés aux techniciens et précisés dans l'annexe de la délibération du 26 octobre 2012.

Les principes et modalités d'attribution du régime indemnitaire restent identiques à la délibération susvisée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88 ;
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié par le décret n° 2012-1494 du 27 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique de service et l'arrêté du 25 août 2003 (JO du 28 août 2003) en fixant les montants ;
Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement et l'arrêté du même jour (JO du 16 décembre 2009) en fixant les montants ;
Vu les délibérations des 26 octobre 2012 et 25 mars 2013 relatives au régime indemnitaire des agents de catégorie B ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Adopte, à compter du 1er juin 2015, l'actualisation du régime indemnitaire des techniciens territoriaux conformément aux principes énoncés dans la délibération du 26 octobre 2012.

Précise que l'annexe à cette délibération annule et remplace l'annexe à la délibération du 26 octobre 2012 dans sa partie « cadre d'emplois des techniciens territoriaux ».

Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la rémunération du personnel de chaque exercice budgétaire, chapitre 012.

Benoît PILET : Tout à fait, puisqu'il était prévu en 2012 l'équité et la transversalité entre toutes les filières ; cela n'avait pas été le cas pour la filière technique. On vous propose aujourd'hui d'enfin réduire cette inégalité pour 14 agents de la collectivité.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-255 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur PABRITZ, règlement de marchés.

Délibération DEL-2015-256

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Gestion de l'espace commercial

Règlement des marchés de plein air - Droit de présentation

Rapporteur : Stéphane PABRITZ,

EXPOSE

La loi du 18 juin 2014, intégrée dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en son article L2224-18-1, prévoit que sous réserve d'exercer son activité dans une halle ou un marché depuis une durée fixée par délibération du conseil municipal, le titulaire d'une autorisation d'occupation, ou ses ayants droits, en cas de décès, peut présenter au Maire une personne comme successeur, en cas de cession de son fonds.

Cette personne, qui doit être immatriculée au registre du commerce et des sociétés, est, en cas d'acceptation par le maire, subrogée dans ses droits et ses obligations.

La durée d'exercice minimum de son activité par le titulaire d'une autorisation d'occupation sur le site concerné, est encadrée par la loi à trois (3) ans maximum.

Il est proposé au conseil municipal de fixer cette durée à trois (3) ans. La date de référence prise en compte pour le calcul de cette durée est la date de délivrance de la première autorisation d'occupation temporaire au commerçant titulaire sur le marché considéré.

Cette nouvelle disposition sera intégrée au règlement des marchés de plein air.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 mai 2015

DELIBERE

Approuve la durée de trois ans d'exercice de son activité par le titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire, lui permettant d'exercer son droit de présentation.

Approuve la date de référence prise en compte pour le calcul de cette durée.

Stéphane PABRITZ : Monsieur le Maire, chers collègues. La délibération qui vous est proposée ce soir a pour objet de permettre l'intégration, dans le règlement municipal des marchés de plein air, d'une disposition nouvelle en faveur du commerce non sédentaire. Cette disposition a été créée par la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat et au commerce, et aux très petites entreprises. Il est institué un droit de présentation d'un successeur qui permet à un commerçant de transmettre son fonds de commerce, y compris les emplacements sur les marchés pour lesquels il est titulaire d'un permis de stationnement, ceci en cas de vente ou en cas de décès. L'objectif est de valoriser certains petits fonds de commerce

pour lesquels une part importante de l'activité se fait sur le domaine public. Ce droit de succession est toutefois assujetti à la cession d'un fonds réellement constitué, mais aussi à l'appréciation du Maire qui peut, par une décision motivée, ne pas donner suite à cette transmission. Pour rendre cette disposition applicable dans le prochain règlement des marchés, il est nécessaire de fixer une durée minimum d'exercice. Ainsi, le droit de présentation d'un successeur peut être pris en compte, sous réserve d'exercer son activité depuis une durée fixée par délibération du Conseil Municipal, dans la limite de 3 ans. La mise en place de ce droit de présentation est aussi l'expression de la volonté de la municipalité de soutenir les petites entreprises en facilitant leur transmission. Chers collègues, il vous est proposé de fixer cette durée à 3 ans, la date de référence prise en compte pour le calcul de cette durée et la date de délivrance de la première autorisation d'occupation temporaire aux commerçants titulaires sur le marché considéré. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PABRITZ. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de remarques ? Tout le monde soutient la proposition qui nous est faite par le conseiller municipal qui suit, justement, cette question des marchés de plein air, et auquel je veux rendre hommage pour l'efficacité de son travail, notamment sur le suivi, à la fin des marchés, des tonnes d'ordures qu'on a à évacuer. Le niveau de propreté, aujourd'hui, à la fin des marchés, est sans commune mesure avec ce qu'il était il y a encore quelques années, compte tenu des concertations qui ont été conduites avec l'ensemble des commerçants. S'il n'y a pas d'autres remarques que celles que je soulève, je vous propose, à ce moment-là, de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-256 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

Monsieur BERNHEIM, vous avez 2 subventions économiques à nous proposer.

Délibération DEL-2015-257

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique

Evénement "Au Pré d'Angers" organisé par les Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire et Concours "Un des Meilleurs Apprentis de France" organisé par le Groupement des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire - attribution de subventions

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM,

EXPOSE

Les Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire ont organisé le 16 mai dernier Place du Ralliement et Place Molière un événement intitulé « Au Pré d'Angers », destiné à mettre en avant la diversité agricole et l'innovation du département. Des organismes professionnels du territoire ont fait connaître leurs activités au grand public par la présentation d'animaux et de matériel de haute performance.

Le Groupement des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire organisera le 12 juin 2015 aux Greniers Saint-Jean la remise de médailles et diplômes du 30° concours intitulé *« Un des Meilleurs Apprentis de France »*. Ce concours, qui permet aux apprentis et aux élèves de développer leur goût du travail bien fait et de témoigner de l'efficience de leur formation aux métiers manuels, a pour objectif, de participer à la promotion de la voie professionnelle, favorisant ainsi le développement économique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 13 mai 2015

DELIBERE

Attribue les subventions aux organismes suivants, pour un montant total de 4 000 €
. aux Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire ..... 3 000 €
. au Groupement des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire ..... 1 000 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice.2015, chapitre 65, article 6574.

Jean-Pierre BERNHEIM : Oui, et qu'une seule délibération pour terminer, Monsieur le Maire et chers collègues. La première concerne les Jeunes Agriculteurs de Maine-et-Loire qui, le 16 mai dernier, ont présenté des animaux, place du Ralliement, ainsi que des matériels agricoles de haute performance pour lesquels nous proposons une participation de la Ville de 3 000 euros. Et le deuxième, c'est le groupement des Meilleurs Ouvriers de France de Maine-et-Loire qui organisera, le 12 juin 2015, aux greniers Saint-Jean, et pas à la Cité de l'Objet Connecté, la remise de médailles et de diplômes du 30e concours intitulé « Un des Meilleurs Apprentis de France » pour 1 000 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci, Monsieur BERNHEIM. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n°2015-257 : Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité.

J'ai une information à donner à ce Conseil Municipal concernant Bamako, puisque la nuit dernière, à nouveau, une attaque a fait un mort, cette fois-ci, c'était un militaire de l'ONU, un Bangladais Casque Bleu appartenant à la mission de paix, et un blessé grave. Au cours de ces dernières semaines, il nous est arrivé d'évoquer la situation de la Maison du Partenariat, et je voulais vous indiquer où Madame LEBLANC, Monsieur AUGELLE qui suit aussi ces questions, et moi-même, en sommes rendus en termes de décision. Nous avons commandité, avec le concours de Jean-Marc VERCHÈRE, une mission de maîtrise d'œuvre pour obtenir un chiffrage précis des travaux à réaliser pour sécuriser la Maison du Partenariat. C'est environ 2 000 euros, le coût de la mission de maîtrise d'œuvre, pour avoir une idée globale de combien ça nous coûterait de sécuriser l'ensemble du site. À la minute où on parle, les locaux n'offrent pas de garantie pour la sécurité des coopérants, et comme le site est très identifié comme étant un lieu qui est lié avec la France, la décision de fermeture de la Maison du Partenariat a donc été validée, tel que j'avais pu vous le dire. Nous souhaitons, pour que le personnel local de la maison puisse continuer à avoir une activité, maintenir une activité de séminaire, avec des structures et des organisations qui sont sur place, et qui ne nécessitent pas le même degré, en termes de sécurité, que d'assurer la sécurité, 24 heures sur 24, de l'ensemble du site et de l'ensemble du bâtiment. En revanche, le contrôle des participants à cette activité est renforcé, et c'est Léo Lagrange Mali qui assure cette mission, en termes de suivi global de l'établissement. En revanche, la directrice, mise à disposition par Léo Lagrange, n'est plus sur place. Elle avait un fils qui était adolescent, qui devait être scolarisé, ce qui, compte tenu du contexte, a été, évidemment, compliqué pour elle, et ça a été déchirant de la voir devoir faire un choix entre sa mission, sa sécurité, et la sécurité de son fils de 13 ans. Et donc, dans ces conditions, elle ne fera que quelques déplacements dans l'année pour s'assurer de la bonne gestion de la Maison du Partenariat, et c'est l'organisation Léo Lagrange Mali qui prend le relais d'une présence physique permanente.

Sur les projets, nous ne suspendons pas les projets de coopération et d'appui avec la Ville de Bamako ou avec ses districts, pour que les choses soient claires. En revanche, il y avait une mission Éducation-Enfance qui était prévue, qui est évidemment reportée sine die parce que ce n'est pas le moment que des techniciens ou des élus aillent là-bas faire le tour des sites dans la ville pour regarder comment ça se passe. J'en profite pour vous indiquer que la réflexion que nous avons conduite fait qu'à l'heure actuelle, nous avons décidé de mutualiser nos moyens humains et financiers avec les villes de Lyon et d'Évry ; pour être précis, la Communauté d'Agglomération d'Angers a décidé de s'associer à la Communauté Urbaine du Grand Lyon, à la métropole du Grand Lyon, et à la Communauté d'Agglomération d'Évry Centre Essonne, en considérant que, sur le suivi de la gestion des déchets, qui fait partie des axes de coopération, non pas pour la ville, mais pour l'agglomération, ça n'était pas chacun dans notre coin qu'il fallait qu'on travaille, mais en faisant en sorte de se rassembler pour atteindre une taille critique qui nous permette de mieux accompagner les projets de développement qui, eux-mêmes, dans leur taille, nécessitent, d'un point de vue financier et humain, un appui plus important. Nous travaillons ensemble, tous les 3, et il y aura une mission technique qui sera conduite par certains des représentants de ces 3 agglomérations, ou par quelques représentants pour le compte de ces 3 agglomérations, de manière à regarder, dans le détail, comment les choses peuvent se faire.

J'ai invité, très officiellement, mon homologue Adama SANGARE à venir ici, à défaut de pouvoir leur rendre visite. Il n'est pas exclu qu'au début de l'été, on puisse avoir l'honneur de sa présence ; ça fait partie des choses qui se regardent, mais qui se regardent avec les événements, et vous imaginez aussi le contexte dans lequel tout ça se fait. J'ajoute que nous avons engagé des crédits en début d'année pour réhabiliter ou rénover les SICLAEC et les CISCOM de la ville. On avait remis des crédits cette année ;

ces crédits ont été affectés pour permettre la suite des travaux sur place, par des entreprises locales, et pour faire en sorte que la vie ne s'arrête pas malgré cette nouvelle difficulté et ce nouveau drame auquel est confronté le peuple malien. Et, de la même manière, nous avons validé un plan de renouvellement des matériels médicaux des CISCOM, pour les 3 prochaines années, à hauteur de 10 000 euros par an, qui sont nécessaires ; si on veut que ces lieux de santé de proximité puissent tourner, il faut aussi que les consommables, qui permettent ensuite de venir au secours des populations locales, soient attribués.

La coopération entre le CHU et l'hôpital du Point G de Bamako est, elle aussi, un peu conditionnée à ce qui se passe. Un certain nombre de missions ont été annulées pour des raisons que vous imaginez, mais les liens entre les structures se poursuivent. Au mois d'octobre, nous organiserons des Journées maliennes à Angers, ce qui était un engagement de campagne. Nous avions indiqué, dans notre programme, que la coopération se faisait trop dans un sens et pas assez dans l'autre, et qu'autant on insistait sur notre appui à Bamako, autant on ne rendait pas visible cette coopération avec le Mali, vis-à-vis des Angevins. On aura donc l'occasion de revenir vers vous pour vous présenter un programme, aux alentours des 8, 9, 10 et 11 octobre, qui sera des occasions gastronomiques, ludiques, sportives, pédagogiques, culturelles, de pouvoir monter un événement. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Et puis, sur un registre beaucoup plus léger, les 2 entraîneurs de l'équipe malienne de Beach Soccer seront accueillis très bientôt à Angers, ce qui est aussi une manière, dans la légèreté, de faire en sorte de poursuivre ces actions de partenariat, surtout dans le contexte très compliqué que rencontrent aujourd'hui nos amis maliens. Voilà, mes chers collègues, l'information que je souhaitais vous donner ce soir, les événements de ces derniers jours nous ayant aussi conduits à présenter aujourd'hui ce qui nous semble être nécessaire. Pas de questions à ce sujet ?

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de transmission au contrôle de légalité
	ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
DM-2015-100	Direction des musées - Vente d'ouvrages et de produits pour avril 2015 - Tarifs Décision mensuelle fixant les tarifs des produits et ouvrages qui seront mis en vente dans les musées d'Angers (librairie / boutique et comptoirs de vente).	24 avril 2015
DM-2015-101	Direction des Musées d'Angers - Musée des Beaux-Arts - Braderie 2015 organisée par la bibliothèque municipale - Tarifs Comme chaque année, la direction des musées s'associe à la bibliothèque municipale pour sa braderie annelle. Cette vente est programmée le 30 mai 2015, de 9h30 à 18h00. Le prix de vente des produits est fixé à 1 € ou 2 €.	24 avril 2015
DM-2015-102	Le conservatoire supérieur de Paris, l'école de musique Henri Dutilleux et le conservatoire d'Angers s'associent pour programmer un spectacle intitulé "Flûte et flûte" avec les élèves du conservatoire de Paris qui aura lieu au Théâtre de l'Avant Scène à Trélazé le 11 avril 2015. Il convient donc de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une convention.	24 avril 2015
DM-2015-103	Donation d'œuvres par l'artiste Laurent Millet - Acceptation - Intégration dans le patrimoine de la Ville d'Angers A la suite de l'exposition de l'artiste Laurent Millet qui s'est déroulée au Musée des Beaux-arts, celui-ci a fait don à la Ville de 73 photographies. Ces œuvres représentent, selon l'estimation faite par Laurent Millet une valeur de 163 800 euros. Il convient d'accepter cette donation et d'intégrer ces œuvres au patrimoine de la ville d'Angers. Valeur de la donation estimée par l'artiste lui-même sans avis d'experts : 163.800 €	24 avril 2015
DM-2015-104	Donations d'œuvres d'art pour l'année 2014 - Intégration dans le patrimoine de la ville Au cours de l'année 2014, les collections des musées d'Angers ont été enrichies par 4 donations d'œuvres qu'il convient d'intégrer au patrimoine de la Ville. Ces donations ont été présentées à la Commission Scientifique d'Acquisition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui a donné un avis favorable.	24 avril 2015

DM-2015-107	Musée des Beaux-Arts - Exposition pour les 130 ans de l'entreprise Giffard - Gratuité d'accès le 6 juin 2015 Dans le cadre des 130 ans de l'entreprise Giffard, une exposition d'affiches publicitaires sera installée dans la galerie d'actualités du Musée des Beaux-Arts le 6 juin 2015. Ainsi, il est proposé une gratuité d'accès (entrées uniquement) ce jour-là.	24 avril 2015
DM-2015-108	Musée des Beaux-Arts et musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine - Braderie des 16 mai et 19-20 septembre 2015 A l'occasion de la nuit des musées et des journées du patrimoine, une vente braderie est organisée par la direction des musées les 16 mai, 19 et 20 septembre 2015 au musée des Beaux-Arts et au musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine. Le prix de vente unitaire de certains catalogues est fixé à 2 €.	24 avril 2015
DM-2015-109	Muséum des sciences naturelles - Exposition "Zoos humains" - Contrat de prêt avec le collège Jean Racine à Saint Georges sur Loire. Dans le cadre de l'itinérance de l'exposition "Zoos humains, l'invention du sauvage", un contrat de prêt est établi entre la Ville d'Angers et le collège Jean Racine à Saint Georges sur Loire qui accueillera l'exposition du 8 au 30 avril 2015.	24 avril 2015
DM-2015-111	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2015/2016 - Contrat de mise à disposition gratuite avec La Société des Concerts Populaires La Ville d'Angers organise différents spectacles au Grand Théâtre d'Angers. A cet effet, le contrat suivant est établi : - Contrat de mise à disposition gratuite avec la Société des Concerts Populaires	24 avril 2015
DM-2015-112	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2014/2015 - Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec Angers SCO - Contrat de mise à disposition gratuite avec Anjou Théâtre - Contrat de mise à disposition gratuite de la salle d'exposition avec le Service Education et Culture de la F.O.L 49 La Ville d'Angers organise différentes manifestations au Grand Théâtre pour la saison 2014/2015. A cet effet, les contrats suivants sont établis: - Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec Angers SCO: 1830€/jour - Contrat de mise à disposition gratuite avec Anjou Théâtre - Contrat de mise à disposition gratuite de la salle d'exposition avec le Service Education et Culture de la F.O.L 49	24 avril 2015

DM-2015-113	Théâtre Chanzy - saison 2014/2015 - Contrats de location à titre gratuit avec l'école élémentaire Condorcet, l'association théâtre-éducation Enjeu et l'école élémentaire Paul Valery - contrat de location à titre onéreux avec Dansarté association et compagnie Franco-Brésilienne de danses Mises à disposition à titre gratuit du théâtre Chanzy pour : -l'école élémentaire Condorcet le mardi 7 avril 2015 -l'association théâtre-éducation enjeu le vendredi 10 avril 2015 -l'école élémentaire Paul Valery le jeudi 7 mai 2015 Mise à disposition à titre onéreux du théâtre Chanzy pour : - Dansarté Association et compagnie Franco-Brésilienne de danses le mercredi 27 mai 2015 (coût : 885 €)	24 avril 2015
DM-2015-114	Salle Claude Chabrol - Saison 2014/2015 - Contrat de mise à disposition gratuite avec L'Université d'Angers et l'Ecole Pierre et Marie Curie - Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec la compagnie Les Molières et l'Association des Jeunes Oncologues d'Angers La Ville d'Angers organise différents spectacles à la salle Claude Chabrol pour la saison 2014/2015. A cet effet, les contrats suivants sont établis: - Contrat de mise à disposition gratuite avec l'Université d'Angers - Contrat de mise à disposition gratuite avec l'Ecole Pierre et Marie Curie - Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec la Compagnie Les Molières : 600 € / jour - Contrat de mise à disposition à titre onéreux avec l'Association des Jeunes Oncologues d'Angers : 480 € / jour	24 avril 2015
DM-2015-120	Théâtre Chanzy - saison 2014/2015 - contrats de location à titre gratuit avec le collège Jean Monnet, l'école l'Isoret, l'école élémentaire Larévellière, le collège Mongazon - contrats de location à titre onéreux avec le collège Mongazon Mises à disposition à titre gratuit du théâtre Chanzy pour : - le collège Jean Monnet le mardi 28 avril 2015 à 20H - l'école élémentaire l'Isoret le vendredi 30 avril 2015 à 20H - l'école élémentaire Larévellière le mardi 5 mai 2015 à 19H - le collège Mongazon le mardi 12 mai 2015 à 20H Mise à disposition à titre onéreux du théâtre Chanzy pour : - le collège Mongazon le mercredi 13 mai 2015 à 20H (885 €)	05 mai 2015
	ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
DM-2015-90	Raid sportif "Angers Maine Aventure" - 21-22 avril 2015 - Conventions de partenariat entre la Ville d'Angers et l'Ecole du Génie La Ville organise un raid sportif "Angers Maine Aventure" réservé aux jeunes âgés de 14 à 17 ans les 21 et 22 avril prochain. L'Ecole du Génie participera à ces journées en mettant à disposition son parcours d'audace. Il est convient en conséquence de conclure une convention entre la ville d'Angers et l'Ecole du Génie pour en définir les modalités d'occupation.	20 avril 2015

DM-2015-91 Tarifs 2014-2015 - Modificatif 20 avril 2015

La Ville d'Angers dispose de 3 kits matériels qui sont mis à la disposition des associations pour l'organisation de manifestations, sous réserve d'une caution de 500 €.
Il est proposé, afin de ne pas pénaliser les associations sur un plan financier, d'alléger cette mise en place. En cas de dégradations des kits, un titre de recettes sera fait à l'encontre des associations suivant le barème ci-après :
- Dégradation mineure : 500 €
- Dégradation partielle : 1 500 €
- Dégradation importante : 10 000 €
La décision du Maire en date du 12 juin 2014 sera modifiée en conséquence.

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES, ADMINISTRATION ET MOYENS

DM-2015-92 Quartier Belle Beille - Maison de la Belle Abeille - Locaux 92 Avenue Patton - Convention de mise à disposition avec l'association Mouvement Vie Libre. 14 avril 2015

Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Antilles Guyane Anjou - Renouvellement - Durée 3 ans - Objet : Convention de mise à disposition pour des créneaux - Activité : Mouvement de prévention et de guérison des malades alcooliques et de leur famille. - Redevance et charges : Gratuité.

DM-2015-95 Quartier Lafayette/Eblé - Jardin 47 rue de Frémur - Convention de mise à disposition avec Monsieur Alain ELIES. 21 avril 2015

Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Monsieur Alain ELIES - Attribution - Durée: 3 ans - Objet: Convention de mise à disposition pour une parcelle de 100 m² - Redevance: 1 €/m²/an - Charges: Supportées par l'occupant - Eau refacturation par la Ville d'Angers en fonction des m² occupés.

DM-2015-96 Quartier Lafayette/Eblé - Stade de Frémur - 47 rue des Chaffauds - Convention d'occupation du domaine public avec la Société Free Mobile. 21 avril 2015

Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Société Free Mobile - Installation d'une antenne opérateur FREE - Durée: 5 ans à compter de la signature du contrat - Objet: Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une antenne Mobile sur un pylône - Redevance: 10 000 € HT/an - Charges: Supportées par l'occupant.

DM-2015-97 Quartier Centre Ville - Locaux 12 place Louis Imbach - Avenant n°2 à la convention de mise à disposition avec l'association Buzz Médiatik. 21 avril 2015

Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Buzz Médiatik - Prolongation - Durée: 6 mois à compter du 30 décembre 2014 - Objet: Avenant n°2 à la convention de mise à disposition pour un bureau partagé - Activité: Développement culturel, formation liée au spectacle vivant - Redevance: 112 €/mois.

DM-2015-98	Quartier Centre Ville - Maison des Projets 12 place Louis Imbach - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association Rock With You. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Rock With You - Prorogation - Durée: 6 mois à compter du 1er mars 2015 - Objet: Avenant n°1 à la convention de mise à disposition pour le bureau n°34 de 18,36 m² - Activité: Management et accompagnement pour le développement global de musiques actuelles - Redevance: 112 €/mois - Charges: Gratuité.	21 avril 2015
DM-2015-99	Commune Saint Barthélémy d'Anjou - Locaux chemin de la Paperie - Convention de mise à disposition temporaire avec l'association Picnic Production Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Picnic Production - Régularisation - Durée: à compter du 1er décembre 2014 et ce jusqu'au 31 mars 2015 - Objet: Convention de mise à disposition temporaire pour 2 modulaires de 24 m² chacun appartenant à l'association - Activités: Développer et accompagner des projets artistiques de la rue - Redevance: Gratuité - Charges: Ratio.	21 avril 2015
DM-2015-105	Quartier Belle Beille - Locaux 35 rue de la Barre - Convention d'occupation précaire avec le CEFRAS. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: CEFRAS - Durée: 7 ans à compter du 1er mars 2014 - Objet: Convention d'occupation Précaire - Augmentation de surfaces suite au départ du CNAM IFORIS - Redevance mensuelle: 50 537,50 € TTC - Charges: Supportées par l'occupant.	24 avril 2015
DM-2015-106	Quartier Centre Ville - Locaux 12 place Louis Imbach - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association Brains Bucket. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Brains Bucket - Modification de bureau suite au départ de la Société Mulann - Durée: du 16/07/2014 au 16/1/2016 - Objet: Avenant n°1 à la convention pour le bureau n° 24 de 24,58 m² au lieu du bureau n° 22 de 14,27 m² - Souhait d'un espace plus grand - Activité: Création de sites internet sur mesure - Redevance: 112 €/mois.	24 avril 2015
DM-2015-115	Quartier Lafayette/Eblé - Jardin 47 de Frémur - Convention de mise à disposition avec Monsieur Roger CADEAU. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Monsieur Roger CADEAU - Attribution - Durée: 3 ans - Objet: Convention de mise à disposition pour une parcelle de 85 m² à usage de jardin potager - Redevance: 1 €/m²/an - Charges: eau refacturation par la Ville en fonction des m² occupés.	24 avril 2015

DM-2015-116	Quartier Lafayette/Eblé - Groupe Scolaire Charles Benier 5 rue de la Béjonnière - Convention de mise à disposition de l'association Graine de Citoyen. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Graine de Citoyen - Renouvellement - Durée: 1 an - Objet: Convention de mise à disposition pour un fabriqué de 130 m² sur le parking de l'école - Activités: Promouvoir des valeurs éducatives telles que la non violence, la tolérance et le respect - Redevance: Gratuité - Charges: Ratio.	24 avril 2015
DM-2015-118	Quartier Centre Ville - Glacier du Mail - Rue du 11 novembre 1918 - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SARL TONYFRED. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: SARL TONYFRED - Modification redevance variable sur Chiffre d'Affaire Prise d'effet: à compter du 1er janvier 2015 - Objet: Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour des locaux privatifs de 210 m² + terrasse aménagée - Activité: Exploitation bar/glacier/restaurant - Redevance: 4 133,00 €/mois + redevance variable 1,5 % si CA de 0 à 500 000 € HT, 3 % si CA entre 500 001 et 1 000 000 € HT et 7 % si CA> 1 000 000 € HT - Charges: Compteurs à leur nom.	05 mai 2015
DM-2015-119	Quartier Deux Croix/Banchais - Locaux 25 bis rue des Banchais - Convention de mise à disposition avec l'association des Bretons d'Anjou. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association des bretons d'Anjou - Renouvellement - Durée: 3 ans - Objet: Convention de mise à disposition pour des locaux privatifs de 54 m² - Activité: Regrouper dans l'amitié les bretons et sympathisants pour des activités - Redevance: Gratuité - Compteurs à leur nom.	05 mai 2015

CADRE DE VIE ET SERVICES DE PROXIMITE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

DM-2015-89	La maison de l'environnement et du développement durable va proposer au public, dans ses locaux, une exposition "un autre regard", du 8 mars au 3 mai prochains, conçue et mise à disposition par l'association "on the green road", pour un montant de 1 500 € TTC, incluant 2 conférences sur le thème du voyage et de l'environnement.	14 avril 2015

ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RESSOURCES HUMAINES

DM-2015-117	Déplacements des Elus et du Personnel - Propositions de contrat avec la S.N.C.F.	04 mai 2015

SOLIDARITES ACTIVES ET ACTION SOCIALE - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

DM-2015-88	Mise à disposition de locaux au bénéfice d'association - Convention avec le CESAME La Ville d'Angers met à disposition du CESAME deux bureaux de la Maison de Santé des Hauts de Saint-Aubin. Une convention de partenariat doit être passée avec le CESAME pour définir les modalités de la mise à disposition	14 avril 2015
DM-2015-94	Etablissement Français du Sang des Pays de la Loire (EFS) - Union départementale pour le don du sang bénévole du Maine et Loire - Convention de partenariat La Ville d'Angers souhaite signer une convention avec l'Etablissement Français du Sang des Pays de la Loire et l'Union Départementale pour le don du sang bénévole du Maine et Loire pour devenir « commune partenaire du don du sang » et participer ainsi à la promotion du don du sang sur son territoire.	21 avril 2015

ADMINISTRATION ET MOYENS - PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - COMMUNICATION EXTERNE

DM-2015-93	Mise à disposition de la Maison des Projets - convention avec le Musée des boissons et de la sommellerie mise à disposition Maison des Projets - Convention avec Musée boisson et sommellerie	14 avril 2015

VILLE D'ANGERS
Direction de la commande publique

Liste des MAPA attribués du 08 avril 2015 au 30 avril 2015

Conseil Municipal du 26 mai 2015

N° de marché	Service	Type marché	Objet du marché	Libellé des lots	Entreprise attributaire	Code Postal	Ville	Montant € HT
15 038 01	INFORMATION Communication	PI	Réalisation du journal Bords de Maine	Lot unique	INSERTIMAGE	49000	ANGERS	19 340,00 €
15 039 01	BAT	S	Mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) pour la construction de la nouvelle maison de quartier du Lac de Maine	Lot unique	ORCOS	85170	DOMPIERRE SUR YON	28 652,00 €
15 042 01	PJP	S	DESTRUCTION DES NIDS D'HYMENOPTERES	Lot unique	PHB 49	49250	SAINT-MATHURIN SUR LOIRE	Maxi : 16 000,00 €
15 043 01	PJP	S	DESHERBAGE EMONDAGE DES PIEDS D'ARBRES	Lot unique	ARCEAU ANJOU	49481	SAINT-SYLVAIN D'ANJOU	Maxi : 19 500,00 €
15 044 01	AC/Bibliothèques	F	Acquisition de fournitures spécifiques et petits matériels pour les bibliothèques municipales	LOT 1 Film de protection non adhésif	EURE FILMS ADHESIF	27240	SYLVAINS LES MOULINS	Maxi : 50 000,00 € TTC
15 044 02	AC/Bibliothèques	F	Acquisition de fournitures spécifiques et petits matériels pour les bibliothèques municipales	LOT 2 Films adhésifs de protection et de réparation d'ouvrages	EURE FILMS ADHESIF	27240	SYLVAINS LES MOULINS	Maxi : 50 000,00 € TTC
15 044 03	AC/Bibliothèques	F	Acquisition de fournitures spécifiques et petits matériels pour les bibliothèques municipales	LOT 3 Petit matériel - étiquetage	DELTA BUREAU	49300	CHOLET	Maxi : 25 000,00 € TTC
15 045 01	VOIRIE	S	Dispositifs d'information et signalisation temporaire de chantier - Réhabilitation du pont de la Haute Chaîne	LOT UNIQUE	ESVIA	49070	SAINT JEAN DE LINIERES	49 005,00 €
15 046 01	BAT	T	Récupération d'énergie sur eaux usées au complexe sportif Jean Bouin à Angers	lot unique	ONSEN	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	173 280 €
15 047 01	PJP	F	FOURNITURE DE BULBES DE PRINTEMPS	Lot 01 : Mélange	TULIPES DE France	49130	LES PONTS DE CE	4 000,00 €
15 047 02	PJP	F	FOURNITURE DE BULBES DE PRINTEMPS	Lot 02 : Tulipes et narcisses par couleur	ERNEST TURC	49003	ANGERS	6 700,00 €
15 047 03	PJP	F	FOURNITURE DE BULBES DE PRINTEMPS	Lot 03 : Bulbes divers	AGRILOIRE HORTILOIRE	49380	THOUARCE	4 800,00 €

Sur 12 attributaires : 7 sont sur le territoire du département dont 4 d'Angers Loire Métropole

Monsieur le Maire : Je vous demande si vous avez, par rapport aux décisions que j'ai prises, dans le cadre des pouvoirs qui m'ont été confiés par cette Assemblée, des questions sur les décisions, sur les attributions. Rien de ce type ? Dans ces conditions, je lève la séance et je vous donne rendez-vous le mois prochain. Bonne fin de soirée à tous.

Le Conseil municipal prend acte.

La séance est levée à 21 heures 45

Le secrétaire de séance

Roch BRANCOUR

Le Maire

Christophe BECHU